

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **M. LOUIS-GILLES FRANCOEUR, président.**
 M. GEORGES LANMAFANKPOTIN, commissaire

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET D'OUVERTURE ET D'EXPLOITATION
DE LA MINE AKASABA OUEST À VAL-D'OR**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 1^{er} février 2017 à 13 h
Hôtel Forestel, Salle Or
1001, 3^e Avenue Est
Val-d'Or

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI DU 1 ^{er} FÉVRIER 2017	
MOT DU PRÉSIDENT	1
DÉPÔT DE DOCUMENTS	1
PÉRIODE DE QUESTIONS	
M. LOUIS TROTTIER	19
Mme CHANTAL GERMAIN	24
M. GUY MORISSETTE	38
M. HENRI JACOB	44
M. RONALD BRAZEAU.....	54
PAUSE	
QUESTIONS DE LA COMMISSION - (M. Raymond Chabot).....	69
M. HENRI JACOB	89
QUESTIONS DE LA COMMISSION - (M. Sylvain Giguère)	90
M. HENRI JACOB	112
QUESTIONS DE LA COMMISSION - (M. Mark Dionne)	118
MOT DE LA FIN	122
 SÉANCE AJOURNÉE AU 1^{er} FÉVRIER 2017 à 19 h	

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT:

5 Mesdames et messieurs, si vous voulez bien prendre vos places, nous allons reprendre l'audience.

Alors, bienvenue à cette deuxième séance de l'audience publique sur le projet d'ouverture et d'exploitation de la mine Akasaba Ouest à Val-d'Or par Mines Agnico Eagle Limitée.

10 Avant de la laisser la parole aux participants, je désire d'abord vérifier si le promoteur a déposé ou est prêt à déposer de nouveaux documents ou fournir des réponses à la suite de la dernière séance. Monsieur Doyon?

DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON:

20 Oui, Monsieur le président. Je vais vous déposer la liste des documents demandés hier.

LE PRÉSIDENT:

25 Merci.

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON:

30 Ensuite -- je vais y revenir -- ensuite, j'aimerais apporter quelques précisions suite aux questions qui nous ont été déposées hier. Puis aussi, bien si vous me permettez, j'aimerais inviter monsieur Rosaire Émond, ingénieur sénior chez nous, pour faire le point sur la question de la restauration et ça va être bref. Monsieur Émond est ici. Et enfin, le spécialiste... j'aimerais mentionner à la commission que le spécialiste de la mine Goldex qui est responsable en santé sécurité et relatif aussi aux questions sur les mesures d'urgence est présent parmi nous, cet après-midi, donc si jamais vous souhaitez aborder la question, il est dans la salle.

40 Donc, voici la liste des documents que nous déposons à la commission: donc, l'arrimage du projet Akasaba Ouest avec les 16 principes de développement durable de la Loi sur le développement durable; la proposition initiale de projet que nous avons soumise au MDDELCC en lien avec la compensation des milieux humides que nous avons présentée pendant l'audience d'hier; la conceptualisation d'un recouvrement multicouche présentée pendant la soirée d'hier; la revue de

45 littérature que vous avez demandée quant à l'efficacité de la méthode de recouvrement multicouche; évidemment, le choix de la période d'inventaire de la faune aviaire et le point particulier de la bécasse; et vous avez soulevé le point de l'ajout d'émission des gaz à effet de serre relié à la route d'EACOM, nous avons fait des calculs et nous vous déposons la réponse par écrit.

LE PRÉSIDENT:

50 Parfait, je vous remercie.

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON:

55 Un instant, je n'ai pas terminé.

LE PRÉSIDENT:

Ah, excusez-moi.

60 **M. JEAN-FRANÇOIS DOYON:**

O.K. Pour ce qui est des précisions à la suite de nos réponses à certaines questions d'hier, au sujet de la prise en compte des coûts dans l'analyse comparative des scénarios de restauration présentée au tableau 4.8, nous aimerions rectifier les propos de monsieur Yanick Plourde de WSP qui a mentionné que les coûts n'étaient pas pris en compte dans cette analyse. Monsieur Plourde référait plutôt au tableau 10 à l'annexé du plan conceptuel de restauration du projet Akasaba Ouest intitulé *Analyse des concepts de restauration des aires d'accumulation de stériles miniers au futur site d'Akasaba Ouest à Val-d'Or*. Dans ce tableau, les coûts ne sont pas pris en compte dans l'analyse comparative des trois scénarios, alors qu'ils l'ont été au tableau 4.8 de l'étude d'impact; on voulait apporter cette précision-là.

70 Et maintenant, je vais céder la parole à Mélanie Roy qui va apporter d'autres corrections.

LE PRÉSIDENT:

75 Madame Roy?

Mme MÉLANIE ROY:

80 Bonjour, Monsieur le président. À propos du transport sur le chemin EACOM, il faut préciser qu'il n'y a pas de camion hors-norme, contrairement à ce qu'il a dit hier, donc on voulait apporter cette précision-là. Par ailleurs, au niveau du poids, j'ai mentionné que nos camions seraient de 35 tonnes,

85 c'est 35 tonnes de roche, de minerai qui va être transporté, mais le camion au total fait 50 tonnes et si on compare avec ceux d'EACOM, de la compagnie EACOM, c'est 55 tonnes. Donc, c'est des camions qui sont vraiment... semblables, exact.

90 Finalement, en ce qui concerne la restauration du site Manitou, j'ai mentionné hier que nous avons 13.5 millions de tonnes de résidus Goldex disponibles. Je me suis mélangée un petit peu avec le chiffre, là, par la nervosité j'imagine, donc il s'agit plutôt de 18.5 millions de tonnes que nous avons de disponibles en ce moment de résidus pour faire la restauration du site Manitou. À cela, si on ajoute le projet Akasaba, ça fait 23.5 millions de tonnes. Et notre entente avec le ministère, on s'est engagé à fournir 24 millions de tonnes de résidus pour compléter la restauration du site Manitou.

95 Donc, c'était les petites précisions qu'on voulait apporter. Merci. Et je céderais la parole à monsieur Émond pour apporter des précisions sur la restauration.

LE PRÉSIDENT:

100 Alors, monsieur Émond, vous voulez vous identifier, s'il vous plaît?

M. ROSAIRE ÉMOND:

Oui, Rosaire Émond, ingénieur pour Agnico Eagle.

105 Je vais aborder deux sujets qui ont été amenés hier, la restauration et à la fin je vais revenir un peu sur des questions que vous avez posées sur la dimension de fosse en fonction du prix de l'or. « Si le prix de l'or monte, la fosse va grossir beaucoup », des choses comme ça, je vais revenir là-dessus après.

110 Pour la question de restauration, je vais couvrir quatre aspects, environ. Je vais essayer de faire ça de façon simple, puis je vais commencer avec l'aspect que vous avez amené, hier, concernant le retour des stériles dans la fosse, si c'est le scénario qui est retenu, vous avez dit: « L'élévation du stérile, une fois rempli, va être à peu près à élévation 279, c'est l'élévation du volume de stériles qui serait rentré là », vous avez pris le chiffre dans les données et c'est exact. Si ce volume-là est nivelé parfaitement, c'est 200... à peu près 279-280 mètres, l'élévation. On parle d'élévation par rapport au niveau des mers, 115 là, il faut juste s'entendre, là; ce n'est pas 270 mètres de stériles qui rentrent là-dedans, là, la fosse a à peu près 150 mètres de profond.

120 J'aimerais, si vous permettez, on va prendre une image pour regarder un petit peu comment est-ce que ça va se passer, l'ennoiement de la fosse, s'il n'y a pas de stérile dedans ou s'il y a stérile dedans. Je pense que c'était une de vos questions aussi, le temps que ça va prendre puis quelle différence que ça pourrait faire.

125 Alors, ce que vous avez à l'écran, c'est un graphique qui montre le temps d'ennoiement de la fosse.
Vous avez déjà ça dans les études qui ont été déposées. Donc, du côté gauche, c'est l'élévation par
rapport au niveau de la mer, donc l'élévation des sols. Le niveau 327.5, en haut, vous y avez fait référence
aussi hier, c'est le niveau de l'ennoiement final approximatif. Et en bas complètement, c'est le niveau le
130 plus profond de la fosse, c'est à peu près à élévation de 200, donc à peu près 125-130 mètres sous le
niveau de la surface actuelle. Donc, ce qu'on voit sur cette courbe-là, c'est ce qui est prévu sans stérile
dans la fosse. Donc, l'ennoiement qui a été déposé, le scénario qui a été déposé. Donc, on voit, en bas,
les années. L'année 0, à gauche complètement, et année... le graphique va jusqu'à l'année 18, mais en
fait l'estimé actuel de la fin est à peu près l'année 16.

135 O.K. Donc, là ce qu'on voit maintenant, là je réfère encore à l'élévation que vous avez soulevée
hier, 279-280, on la revoit sur cette image-là qui est à peu près l'élévation du stérile qui serait... qui pourrait
peut-être être mis dans la fosse. Et là on voit que ça, ça représente à peu près trois... l'équivalent de
l'ennoiement de 3.5 années. Sauf que si on met du stérile dedans, évidemment, ça va se remplir plus
vite, parce qu'il y a une grande portion du volume qui est occupée par le stérile, il reste très peu d'espace
140 pour l'eau, mais l'eau va rentrer à la même vitesse, elle, elle va s'en venir puis elle va monter. Donc, on
l'a affiché là. On estime environ 35 % le volume de vide, disons, dans la roche qu'on va mettre dans la
fosse, donc à peu près 35 % du vide qui va être remplacé par l'eau. Évidemment, bien, l'eau va monter
plus rapidement -- un autre clic, s'il vous plaît -- et on voit que là à ce moment-là le niveau d'eau, rendu à
la hauteur des stériles, si les stériles sont bien nivelés, on a à peu près un an et demi de temps pour l'eau
qui remonte jusqu'à la même élévation que les stériles.

145 Évidemment, là, à partir du moment où est-ce que ça monte plus rapidement dans le fond, à
cause des stériles, donc le reste de la courbe est complètement déplacée vers la gauche et on gagne
environ un deux ans sur l'ennoiement complet de la fosse. Je ne sais pas si c'est clair?

150 **LE PRÉSIDENT :**

Une autre question pour compléter: est-ce que, dans cette hypothèse toujours, il serait possible
ou est-ce que vous avez envisagé un apport d'eau extérieur, disons à partir de cours d'eau voisins, une
ponction qui ne serait pas dommageable aux cours d'eau mais qui permettrait un remplissage plus
155 rapide? Avez-vous examiné des scénarios de ce type?

M. ROSAIRE ÉMOND:

160 Oui, Monsieur le président. J'ai mentionné que l'eau montait au fur et à mesure, mais je n'ai pas
dit d'où elle venait, je vais le spécifier. 80 %, environ, 80 % de cette eau d'ennoiement est de l'eau de la
nappe souterraine, parce qu'on arrête les pompes, donc c'est la nappe souterraine qui reprend sa place,
à peu près 80 %. L'autre 20 %, grosso modo, c'est les précipitations sur la fosse et aussi un peu de
ruissellement autour qui vient dans la fosse. Il y a... les surfaces sont déjà établies, là, vous les avez

165 dans les documents, mais il y a une partie du site qui se drainerait dans la fosse pour remplir la fosse.
Mais les pluies et ce ruissellement-là représente seulement 80... euh! 20 %. Le 80 %, la masse d'eau
principale, vient de la nappe souterraine, pour cette étape-là.

170 **LE PRÉSIDENT:**

Mais là jusque-là il y a des apports extérieurs, mais je dirais que ce sont des apports naturels. Ma
question est la suivante: avez-vous songé à une ponction dans des cours d'eau voisins pour augmenter
cet apport naturel et hâter le temps de remplissage, qu'est-ce que ça pourrait donner?

175 **M. ROSAIRE ÉMOND:**

180 Cette alternative-là pourrait peut-être être envisagée, mais vous savez qu'il y a des règles sur le
volume d'eau qu'on peut pomper dans un ruisseau et vous savez aussi qu'on est en tête des eaux.
Notre réseau hydrographique, on est relativement chanceux, notre projet est situé en tête des eaux, il n'y
a aucun détournement de fossé, de ruisseau, des choses comme ça. Donc, on a, autour du projet, on a
seulement des très petits ruisseaux, à faible débit. On ne peut pas penser d'aller chercher une très grosse
source d'eau pour remplir ça deux fois plus vite, ça c'est impensable. Mais oui, ce serait possible d'aller
185 en pomper, mais ça ne serait certainement pas des grands débits et il faudrait voir les permis
environnementaux qu'on aurait de besoin pour ça. Mais pour l'instant on n'a pas fait cet exercice-là parce
qu'on n'est pas dans un milieu qui se prête vraiment à ça. Il y a certains endroits par exemple qu'on peut
dériver des ruisseaux pour les amener à remplir la fosse et après ça le ruisseau passe là; ce n'est pas
notre cas vraiment. La topographie ne permettrait pas d'amener un ruisseau là et, de toute façon, je ne
pense pas qu'on permettrait non plus de faire ça.

190 **LE PRÉSIDENT :**

Ça, je le comprends bien. Je pense que votre explication est fort claire.

195 Je voudrais juste savoir du côté du ministère de l'Environnement si, dans une logique de
restauration écologique, là, pour arriver disons à un résultat qui serait, par hypothèse, le remplissage de
la fosse, si dans... est-ce que c'est possible qu'il y ait, même dans des petits ruisseaux, comme monsieur
le dit, qu'il y ait une ponction, même légère là, est-ce qu'il y a un débit minimum qui pourrait être capté
pour hâter une restauration comme ça et renaturaliser davantage le milieu? Est-ce que c'est impensable
ou pensable?

200 **Mme MAUD ABLAIN:**

Excusez-moi, je vérifie dans la salle si... moi, je n'ai pas la réponse, mais je vais voir si quelqu'un
pourrait vous l'apporter tout de suite.

205

LE PRÉSIDENT:

D'accord.

210

Mme MAUD ABLAIN:

Alors, je vais demander à Jonathan Gagnon de venir intervenir, s'il vous plaît.

215

LE PRÉSIDENT :

Parfait, merci, madame Ablain.

Bonjour, monsieur Gagnon.

M. JONATHAN GAGNON:

220

Bonjour. En fait, il existe une réglementation pour une quantité de pompage qu'on peut prendre dans un cours d'eau, qui n'est pas très simple à déterminer ou à établir. Pour le ministère de l'Environnement, ça vient d'une directive et c'est 20 % du débit de l'eau, et on dit un « Q₂₋₇ ». Ça fait qu'un 20 %, là, comme monsieur Émond disait tantôt, dans ce secteur-là les cours d'eau sont relativement intermittents, 20 % d'un cours d'eau intermittent, ce n'est vraiment pas beaucoup d'eau. Il y a le Règlement sur les habitats fauniques qui va parler, lui, d'un 15 %. Ou c'est l'inverse? Peut-être que je les inverse? C'est ça? Mais ça, c'est le secteur Faune du MFFP qui va le gérer.

225

LE PRÉSIDENT :

230

Donc, au fond, il y a très peu de potentiel dans ce secteur-là?

M. JONATHAN GAGNON:

235

À ma connaissance, non -- bien, oui, il y a peu de potentiel.

LE PRÉSIDENT :

C'est ça. O.K., alors je vous remercie, c'est précis.

240

Une autre question, monsieur Émond. Lorsque le secteur minier utilisait un lac pour envoyer des stériles, ça s'est fait dans le passé à différents endroits au Canada, bien, un lac, on le sait, il y a de l'eau qui rentre mais il y a de l'eau qui sort. Donc, souvent, surtout quand on mettait... si on les utilisait pour mettre des résidus, il fallait mettre des digues. Dans le cas de l'envoi de stériles, dont on essaie

245 de neutraliser l'oxydation, en coupant l'oxygène, on est devant une autre perspective, c'est-à-dire que si on ne fait pas ça dans un lac qui a déjà un émissaire, si on fait ça dans un terrain comme tel, est-ce qu'il y a dans ce temps-là un émissaire ou si l'eau, une fois qu'elle aura atteint ça limite, si elle se stabilise avec la nappe phréatique et qu'on peut considérer que ça reste là, stable, ou s'il faut prévoir des digues, des émissaires, des contrôles? Voilà.

250 **M. ROSAIRE ÉMOND:**

Monsieur le président, il y a... les deux options peuvent être possibles. C'est dépendamment du réseau hydrogéologique, des pressions, des élévations et tout ça, les deux peuvent être possibles.

255 **LE PRÉSIDENT:**

260 Mais dans un cas, comme celui-ci, où on est plutôt à la tête des eaux, là, parce que vous l'avez mentionné, on est à la tête du bassin versant, est-ce qu'il y aurait justement cette possibilité d'avoir plutôt une stabilisation naturelle, sans émissaire?

M. ROSAIRE ÉMOND:

265 Dans notre cas précis, non, parce que les forces hydrauliques, autant souterraines que gravitaires pour le ruissellement, font en sorte que ça va sortir. Il va avoir un déversement, une surverse, vers l'ouest dans notre cas, qui va aller vers notre effluent, qui est prévu, qui va aller vers notre effluent. Et dans ce cas-là, non, ça ne pourrait pas rester captif.

270 **LE PRÉSIDENT :**

Mais dans toujours le même scénario, si l'oxydation est stoppée par l'ennoiement, à ce moment-là, la libération des molécules, y compris les molécules toxiques qu'on pourrait trouver dans les minéraux, devrait être annulée. Donc, l'eau devrait être normalement relativement saine ou correspondant à peu près aux critères, je pense, du milieu ambiant, est-ce que je me trompe? Comment vous voyez ça?

275 **M. ROSAIRE ÉMOND:**

Vous devinez dans mes pensées parce que c'est mes deux autres points que je voulais parler.

280 **LE PRÉSIDENT :**

Bon, bien, alors on les aborde, c'est bon, ça veut dire qu'on se suit pas mal.

285 **M. ROSAIRE ÉMOND:**

290 Donc, deuxième point, c'était la question, puis là ça rejoint votre... nous, on est en présence de
forces hydrauliques principalement souterraines. On l'a démontré, j'en ai parlé tantôt, 80 % de
l'ennoisement va se faire par le réseau souterrain et, à un moment donné, ça va se stabiliser, mais on est
chanceux, la nature est dans notre faveur, parce que, même une fois ennoyé, il va avoir la surverse
295 comme j'ai expliqué, mais il va toujours avoir une force hydraulique du réseau souterrain vers la surface,
même une fois rempli. Donc, je reviens sur le principe, hier, que vous avez énoncé puis que madame
Ablain aussi a énoncé: la trappe hydraulique. On est exactement en présence de la trappe hydraulique,
en opération, pendant l'opération, et après, et pour le futur, le reste du temps, si... pour toujours, s'il n'y
a pas de modification humaine sur ce réseau-là. Donc, la trappe hydraulique est là et va rester là pour le
reste de la vie.

300 **LE PRÉSIDENT :**

Vous la voyez permanente?

305 **M. ROSAIRE ÉMOND:**

Exact. Et nos modèles hydrogéologiques le montrent, là, ce n'est pas des fabulations, là. Il y a
quand même une pression hydraulique qui est présente, du réseau externe, du réseau souterrain, qui va
venir vers la surface. Donc, ces débits-là, évidemment, ne sont pas très grands, ce ne sera pas des grands
310 débits, mais le gradient est vers l'interne et non pas vers la roche.

LE PRÉSIDENT:

315 Mais comme on semble se suivre pas mal en termes de pensée, la conclusion de ça, c'est que
l'eau s'en venant vers la fosse, il n'y aura pas de contamination de la nappe souterraine, c'est plutôt le
contraire?

M. ROSAIRE ÉMOND:

315 Exact.

LE PRÉSIDENT:

Bon. On se comprend.

320

M. ROSAIRE ÉMOND:

Pour la nappe souterraine.

325

Mais là ça m'amène mon autre... mon troisième sujet, qui est la géochimie de tout ça. Et là, ça se complique. Puis on est toujours dans notre plan de restauration que vous parliez hier que... bien, il y a des gens qui posaient la question: « Bien là, le plan de restauration, il est déposé, mais ils n'ont pas l'air à savoir trop trop qu'est-ce qu'ils vont faire. », bien c'est toujours en évolution. Et le plan de restauration reste toujours en évolution tant qu'il n'est pas exécuté. Et j'espère qu'on va l'exécuter après avoir fait nos travaux plutôt qu'avant. Donc, ça nous laisse du temps.

330

Je vais revenir sur le temps tantôt, mais là je veux parler de la géochimie. Il faut comprendre que la fosse, quand il va y avoir ennoisement, et si on met des stériles encore plus, on se retrouve avec un mélange de quatre ingrédients: il y a les solides qu'on pourrait remettre dedans ou même les solides qui sont présents par les parois de la roche; il y a les pluies qui ont leur chimie eux autres aussi; il y a les eaux de surface qui vont venir dans la fosse aussi, pour une partie de la surface du site, ça va venir dans la fosse; et il y a la chimie de l'eau souterraine aussi. Donc, il y a quatre chimies, là, qui vont se joindre ensemble, puis quelle sorte de résultat que ça va donner? On a commencé, on l'a expliqué hier, on a commencé à faire des essais et de la compréhension, à digérer un petit peu tout ce... la première étape, évidemment, c'est de collecter de l'information; on a collecté de l'information sur le réseau d'eau souterraine, la qualification de cette eau-là, caractérisation. Ça, on a débuté ça depuis deux, trois ans, on commence à avoir des données un peu. Il y a la roche qu'il faut bien connaître aussi. Pour l'instant, cette roche-là est enfouie, on y a touché seulement avec des carottes, là, pour l'instant. Donc, il faut bien la caractériser, bien comprendre sa chimie, on commence à la comprendre. On fait nos tests avec ça, avec cette roche-là. Après ça, bien, il y a les eaux de ruissellement, on sait qu'on va venir modifier un peu la surface, nous, autour de nos installations. Vous l'avez vu hier sur nos présentations, on va venir additionner des tas, on va changer la topographie. Bon, il va avoir... il peut avoir un peu de changement de cette eau-là aussi, mais de toute façon, même si elle ne change pas, il faut tenir compte de cette chimie d'eau de surface. Donc, il y a tous ces ingrédients-là qu'il faut bien comprendre avant de fixer final la mesure de restauration. Donc, il y a ces intrants-là, ces quatre ingrédients-là, puis il y a le rejet final, une fois que ça va être ennoyé jusqu'au dessus, bien ça va déborder. Puis ça, bien ça devient notre effluent. On veut savoir qu'est-ce qu'il va y avoir dans cet effluent-là, on ne veut pas être là pour la traiter pour les mille prochaines années; on veut s'assurer, monsieur Doyon l'a dit hier soir, on est une compagnie responsable et on n'a pas envie de proposer un plan de restauration qui n'est pas responsable. Donc, pour l'instant, depuis seulement trois ans maintenant, tout juste trois ans qu'on a acquis ce projet-là, qu'on commence à collecter de l'information et à analyser ça, bien, ça fait déjà un an et demi qu'on a déposé un plan préliminaire de restauration. On n'avait pas beaucoup d'informations.

335

340

345

350

355

On a été avec une mesure la plus conventionnelle, mettons, pour le cas qu'on a là, mais on l'a dit hier soir, on veut étudier ça et on n'est pas du tout fermé à d'autres options. Et d'ailleurs, on met beaucoup, beaucoup d'énergie à comprendre la chimie de ces eaux-là parce que, oui, effectivement, c'est une

360

belle façon de peut-être prendre ce stérile-là et l'envoyer là, mais la chimie de ça est complexe et, aujourd'hui, où on en est rendu dans nos tests, il n'y a pas de conclusion facile à dire: « Oui, on s'en sauve pour les mille prochaines années, il n'y aura pas de problème », on n'en est pas là du tout. Donc, on ne veut pas finir le projet avec quelque chose qui va nous mettre en mauvaise position et mettre l'environnement en mauvaise position aussi.

365

LE PRÉSIDENT :

370

Dans un autre dossier, c'est-à-dire quand on a traité des mines d'uranium au Québec, la Commission canadienne de sécurité nucléaire nous a démontré que les techniques les plus récentes et qui semblaient les plus fiables pour stocker de l'uranium, c'était justement l'ennoïement, parce qu'on stoppait l'oxydation du minerai. Ils ont travaillé beaucoup, ils ont des mines en Saskatchewan qu'ils ont depuis plusieurs années et, pour réduire la chimie, comme vous dites, cette espèce de dynamique de différentes sources, eux, ils jouaient beaucoup sur le fait de rendre très compact le substrat qui est... qu'on met dans le fond, de façon à ce qu'il n'y ait pas 35 mais peut-être 10-15 % d'eau, parce qu'ils disent: « Moins il y a d'eau, plus c'est stable, moins ça bouge et moins il y a des réactions. » Donc, ils utilisaient, bien eux autres, deux choses. D'abord, pour remplir, eux autres, ils ont régionalisé le problème, c'est-à-dire que tout le monde cible pendant un certain temps la même mine, on la remplit le plus possible et ce qui fait en sorte qu'elle se remplit plus vite, puis ils peuvent monter à beaucoup plus haut. Mais deuxièmement, c'est que souvent les camions vont porter aussi le minerai qui serait à un endroit à un peu plus loin, mais quand ils reviennent, ils vont ramener du matériau qui va rendre beaucoup plus compacts les sables ou je ne sais pas trop, mais en tout cas ils utilisent le camion qui va en quelque part pour, quand il revient, il ramène des matériaux pour faire en sorte que le substrat qui va être enfoui est beaucoup plus compact, contient beaucoup moins d'eau et quelque part, disent-ils, avec l'effet de tassement, on arrive pratiquement à avoir l'équivalent d'un fond de lac complètement stable.

375

380

385

Avez-vous regardé ces modèles-là ou si vous ne les connaissez pas?

M. ROSAIRE ÉMOND:

390

Monsieur le président, je ne connais pas les modèles que vous parlez du côté de l'énergie nucléaire et l'uranium, mais dans notre cas, pour rester sur notre cas, c'est vraiment le... la coupure d'oxygène, ce n'est pas un problème à le faire, ce n'est pas ça le problème. On sait que ça nous prend un minimum d'épaisseur d'eau, là, par-dessus de tout ça pour être sûr de couper cet oxygène-là comme il faut, mais ce n'est pas ça qui est le problème. Quand je parle de la chimie, là, c'est vraiment le bouillon qui va sortir de là, il faut bien le connaître avant de commencer à vouloir retourner ça dans la fosse. C'est cet aspect-là, ce n'est pas la question de couper l'oxygène, ça, ce n'est pas le problème.

395

LE PRÉSIDENT :

400

Parfait. Bien, écoutez, moi, ça clôt mes questions. Est-ce que mon collègue en a? Non, ça va?

Bien, écoutez, on vous remercie de ces précisions.

M. ROSAIRE ÉMOND:

405 J'ai un autre point...

LE PRÉSIDENT:

Allez-y. Ah, bon.

410 **M. ROSAIRE ÉMOND:**

... si vous permettez. Toujours sur la restauration, je vous ai parlé... j'ai commencé à en parler un petit peu de la ligne de temps, un peu. Comme j'ai dit, là on a commencé à faire l'acquisition de données. La vraie belle acquisition qu'on va faire va durer une période de cinq ans, pendant l'exploitation, c'est là qu'on va mieux connaître notre roche, qu'on va pouvoir faire des tests réels et de mieux comprendre comment ça va se passer tout ça. La réaction de l'eau qui... de la nappe souterraine qui va circuler vers nos pompes, comment... quelle sorte d'eau qu'on va avoir. Ça fait que là on va vraiment bien comprendre et, comme c'est prévu dans les processus gouvernementaux, le plan final de fermeture, de restauration, va être à ce moment-là à adapter à la meilleure option possible.

420 Puis si vous avez bien remarqué, dans tout ce que je vous ai dit à date, je n'ai jamais parlé de coût. Ça viendra après, ça, les coûts. Pour l'instant, c'est la géochimie, le processus vraiment de comment... puis comment ça va résulter à notre effluent après opération, c'est ça qui nous intéresse, c'est ça qu'il faut comprendre. Puis après ça, on regardera toute la méthodologie si c'est cette option-là qui est choisie.

LE PRÉSIDENT :

430 Alors, avez-vous terminé votre explication maintenant?

M. ROSAIRE ÉMOND:

435 Oui. Pour la restauration, je veux juste rappeler que la trappe hydraulique, c'est vraiment un élément clef dans notre... sur notre site. À partir du moment où on commence l'excavation de cette fosse-là, la trappe hydraulique est créée et elle va rester là pour toujours.

Le deuxième point, ça va être plus rapide, Monsieur le président, c'est la question de dimension de fosse versus le prix de l'or, parce que là... je ne sais pas si c'était lors d'une question, mais on en était rendu à penser que peut-être si prix de l'or monte pas mal, qu'on pourrait faire quelque chose de

440

gros, là, nous autres, puis...

LE PRÉSIDENT :

445

C'était un scénario qui est évoqué dans l'étude d'impact. On disait que le scénario à 1600 dollars, lui, pouvait porter sur une mine plus grande. Je ne l'invente pas, là, c'était... c'est dans l'étude d'impact, c'est un des scénarios dans le premier document de l'étude d'impact.

450

M. ROSAIRE ÉMOND:

455

O.K. Je vais sortir quelques éléments rapides, puis après ça je vais conclure sur ça. Premièrement, la géométrie du gisement. Le gisement qu'on a en place est fait, comme par hasard, les teneurs qui nous intéressent sont faites à peu près dans la forme triangulaire d'une fosse. C'est un corridor géologique est-ouest qui est limité au nord et au sud; ça, on ne se pose pas de questions, c'est des unités géologiques, là, des empilements géologiques, mais là où il pourrait y avoir des étirements possibles, c'est à l'est et à l'ouest. Et nous, c'est déjà établi qu'à l'est il y a une fermeture économique, par elle-même, que les zones qui nous intéressent, qui sont un peu plus... un peu plus minéralisés, bien, ne se continuent pas de façon économique à l'est. Et à l'ouest, elles se continuent encore moins parce qu'au niveau géologique, il y a un déplacement physique, lors de la mise en place de ces unités géologiques là, qui fait que le gisement est complètement coupé. Donc, pas d'extension possible économiquement à l'est et à l'ouest. Puis là quand je dis « économiquement », ce n'est pas nécessairement au prix d'aujourd'hui, c'est même si le prix de l'or monte, là, ça ne peut pas s'étirer à l'est, à l'ouest. Il resterait en profondeur. Puis en profondeur, c'est un peu la même chose, ça s'en va de forme conique un peu, et en profondeur ça prendrait des superbes teneurs pour réussir à déplacer tout le stérile qu'on a à déplacer pour aller chercher le fond. Plus on s'en va dans le fond, c'est un ratio qui augmente de façon exponentielle, et le ratio minerai-stérile à ce moment-là n'en vaut plus du tout la peine. Donc, on a déjà fixé à peu près la profondeur ultime et les dimensions ultimes de cette fosse-là, avec l'or qui est présent.

460

465

470

Et, vous savez, la teneur de ce gisement-là est très faible. D'ailleurs, on l'a dit hier, c'est la combinaison de l'or et du cuivre qui fait qu'on réussit à faire un peu d'argent avec ça parce que juste l'or, juste le cuivre, ils ne sont pas rentables. Et on a parlé aussi de la synergie avec nos usines existantes et tout ça parce que, sans ça, ça ne serait pas rentable pour personne. Ça, c'est un point. Bien, c'est les principales caractéristiques qui nous amènent à dire que le cas qu'on a présenté dans l'étude d'impact, on a fait exprès pour mettre à peu près le cas ultime. Ça pourrait être un petit peu plus petit que ça, puis là bien on sait que tout le monde va être content si c'est un petit peu plus petit, sauf peut-être ceux qui en tirent les profits, mais ça pourrait... très faible chance d'être plus grand, on parle peut-être d'une variation de plus ou moins une vingtaine de mètres que ça pourrait jouer et c'est dans le... -- *footprint?*

475

« l'empreinte » -- l'empreinte qu'on a déjà mise dans notre demande environnementale. Donc, il y aurait très peu de variations par rapport à ça, même si le prix de l'or augmentait de beaucoup. Le gisement

480

lui-même est limité.

LE PRÉSIDENT:

485

D'accord. Votre réponse est très claire puis c'est des précisions dont on avait besoin.

490

O.K., je poserais peut-être une question au ministère de l'environnement. Êtes-vous d'accord avec la perspective, je dirais, évolutive du plan de restauration que monsieur Émond a évoquée en disant: « On va connaître plus en cours de route, on va s'ajuster, etc. »? Quand le ministère autorise, le MERN autorise le plan de restauration, je comprends que vous avez un mot à dire pour émettre un avis favorable, mais après je comprends que vous allez être consultés sur les suivis et est-ce que vous partagez le fait... est-ce que ça vous semble possible de procéder de façon évolutive comme ça?

495

Mme MAUD ABLAIN:

Bien, c'est effectivement comme ça qu'on fonctionne. À chaque révision du plan de restauration, le ministère de l'Environnement est consulté par le MERN. C'est sûr que le projet évolue puis, comme disait monsieur Émond, là, ils vont acquérir plus de connaissances aussi sur le matériel rocheux qui est extrait de la fosse. Nous, on suit vraiment le processus qui est géré par le MERN au niveau de la restauration, oui, en donnant des avis, on est consulté tout au long, oui.

500

LE PRÉSIDENT :

505

O.K. Et côté ministère de l'Énergie et des ressources?

M. ROBERT LACROIX:

510

C'est un peu la même réponse dans le sens que la Loi sur les mines prévoit une révision du plan de restauration à tous les cinq ans ou une période plus restreinte si le ministre décide qu'on en veut un aux trois ans ou aux quatre ans. Dans tous les plans de restauration que j'ai analysés, là, depuis que je fais cet ouvrage-là, les scénarios ont, pour la plupart de temps, évolué parce que justement le degré de connaissance du gisement, de la géochimie, du comportement des eaux souterraines et de l'eau de surface accroît parce que ça fait 10, 15, 20 ans que tu es sur le site, donc tu as une plus grosse banque de données pour réfléchir et tirer une conclusion qui est plus étayée, compte tenu que la banque de données est plus grande. Donc, oui, les plans de restauration évoluent au fil de leurs révisions et conséquemment les deux ministères, le nôtre et celui du ministère de l'Environnement, apprécient l'évolution des documents qui leur sont présentés.

515

520 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Je vous remercie. Alors, ça va clore cette question. Je

vous remercie, monsieur Émond, de votre collaboration.

525 J'avais demandé à monsieur Doyon s'il y avait des documents et d'en faire la liste. Je demanderais maintenant aux personnes-ressources est-ce qu'à la suite de l'audience d'hier il y a des documents ou des réponses que vous deviez nous fournir qui sont prêts maintenant?

Madame Ablain, de votre côté?

530 **Mme MAUD ABLAIN:**

Bien, nous, on a commencé un début de réponse, mais on doit faire des vérifications avant de vous les présenter, ça fait que peut-être après la pause on sera capable de vous apporter la réponse complète.

535 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait, ça va.

540 Et du côté du MFFP, Faune et Parcs? Faune et Forêts, excusez? Forêts, Faune?

Mme STÉPHANIE RACICOT:

Donc, oui, bonjour, Monsieur le président.

545 **LE PRÉSIDENT:**

Allez-y.

550 **Mme STÉPHANIE RACICOT:**

Donc, nous, on a déposé à la commission le *Règlement sur les normes d'intervention, Les saines pratiques de voirie forestière et en installation de ponceaux* et également l'autorisation du ministère Forêts, Faune et Parcs pour la voie de contournement d'EACOM.

555

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

560

Mme STÉPHANIE RACICOT:

Puis effectivement j'ai des éléments de réponses aux questions qui m'ont été posées hier en lien avec le chemin d'EACOM. Donc, si vous voulez, je peux vous répondre.

565

LE PRÉSIDENT :

Ah, oui, volontiers, allez-y maintenant, c'est le bon temps.

Mme STÉPHANIE RACICOT:

570

Donc, c'est ça, le chemin de la voie de contournement d'EACOM, c'est un chemin forestier, donc c'est régi par la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier et également par le Règlement sur les normes d'intervention, le document donc que je vous ai déposé tout à l'heure. Dans nos analyses, on s'assure du respect du RNI, mais on ne va pas au-delà des normes qui sont édictées dans ce Règlement-là. Le chemin Akasaba qui est comme la version initiale, là, qui a été présentée dans le projet minier, n'a pas fait l'objet d'analyse à la Direction de la gestion des forêts du ministère Forêts, Faune et Parcs. Nous, notre rôle consiste à émettre les autorisations une fois le projet accepté. Donc, à ce stade-ci, je n'ai pas analysé... personne de l'équipe de la Direction de la gestion des forêts a analysé le tracé de la voie proposé par le projet minier.

575

580

J'aimerais apporter des précisions également sur le chemin. J'ai entendu parler beaucoup, hier, de chemins miniers, cependant tous les chemins qui sont construits en milieu forestier, ça se trouve à être des chemins multiusages qu'on appelle et ils sont, comme le chemin de la voie de contournement d'EACOM, réglementés par le RNI et la Loi sur l'aménagement forestier durable.

585

Vous m'aviez demandé à quel moment le ministère Forêts, Faune et Parcs avait été informé de projet de la voie de contournement d'EACOM. Donc, après avoir fouillé un peu dans nos documents, c'est à l'automne 2015 qu'on a pris connaissance du projet d'EACOM. Donc, le 9 novembre 2015, la compagnie a présenté le projet de la voie de contournement au Comité de rétablissement du caribou. Ce chemin-là a également été présenté à la Table GIRT, le 8 décembre 2015, c'est la Table de gestion intégrée des ressources de la MRC de la Vallée-de-l'Or. Il y a également eu une consultation publique pour toute la planification forestière, incluant ce tracé de chemin là, ça a eu lieu à partir du 15 février 2016 et c'était pour une période de 30 jours consécutifs.

590

595 La compagnie EACOM ont également rencontré les citoyens qui sont... qui occupent les terrains
du lac Ben et Bayeul, Sabourin. Ils ont également rencontré le communauté autochtone de Lac-Simon.
Puis c'est ça, je tiens à préciser également, là, que le tracé du chemin se retrouve à l'extérieur des
territoires qu'on consulte normalement pour les communautés autochtones.

600 Vous m'aviez demandé les analyses qu'on réalise avant d'autoriser des chemins forestiers. Donc,
comme je vous le disais plus tôt, c'est le Règlement sur les normes d'intervention qui dicte nos analyses,
donc on s'assure que le tracé est conforme à ce Règlement-là. Ça, ça veut dire, en résumé, vérifier les
affectations, donc s'il y a des zones protégées, des écosystèmes forestiers exceptionnels, des refuges
605 biologiques, bref toute occupation du territoire qui pourrait entrer en conflit avec l'autorisation. On vérifie
les habitats fauniques. Il y a des habitats fauniques, selon le Règlement sur les normes d'intervention,
qui sont réglementés; par exemple, héron, pygargue, rat musqué, des choses comme ça. Évidemment,
on consulte nos collègues de la Faune pour ce qui est des traverses de cours d'eau, les frayères et tout
ça. On vérifie si c'est conforme à des mesures d'harmonisation qu'on a conclues avec le public ou avec
610 la Table GIRT. Donc, c'était le cas. Et tous les autres éléments de conformité du RNI, là, il y en a plusieurs,
mais t'sais entre autres la distance par rapport à un cours d'eau qui doit être supérieure à 60 mètres et
tout ça. En bout de ligne, après avoir fait tout ça, le ministère a autorisé la construction de ce chemin-là
qui est destiné à un transport de bois puis l'autorisation officielle a été transmise à EACOM le 19
décembre dernier. Voilà.

615 **LE PRÉSIDENT :**

Vous avez dit qu'il y avait eu une consultation auprès du comité de rétablissement, je crois? Vous
avez mentionné, et je ne sais pas si c'est le nom exact que vous avez mentionné, mais en tout cas ça
me semblait en rapport avec le caribou. Est-ce qu'il y a eu des analyses, des expertises ou des avis
fauniques qui ont... en rapport avec ce projet de route, qui touchaient -- et des avis -- qui touchaient le
620 caribou? Est-ce que dans vos services, il y a eu des personnes qui ont été amenées à donner des avis
sur les aspects de la faune dans ce dossier?

Mme STÉPHANIE RACICOT:

625 Oui, bien, lors de la présentation au comité de rétablissement du caribou, il y a eu... en tout cas, il
y a un compte-rendu de cette rencontre-là, mais il y a certainement eu des questions et des demandes
d'analyse qui ont été faites.

630 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce qu'elles ont été faites, ces analyses-là?

Mme STÉPHANIE RACICOT:

635 J'ai... il y a des analyses effectivement qui ont été faites par la Direction de la gestion de la faune.

LE PRÉSIDENT :

640 Est-ce que vous pourriez les déposer à la commission?

Mme CAROLINE TRUDEAU:

645 Moi, je pourrais ajouter un complément d'information sur ce sujet-là. La Direction de la gestion de la faune a été consultée sur le projet de chemin et il y a un avis qui a été produit pour la Direction générale régionale.

LE PRÉSIDENT :

650 Alors, est-ce que vous pouvez déposer cet avis, s'il vous plaît?

Mme CAROLINE TRUDEAU:

655 Oui, certainement.

LE PRÉSIDENT :

660 Et est-ce que le comité de rétablissement a émis des commentaires ou des avis que nous pourrions obtenir, là, en version écrite?

Mme STÉPHANIE RACICOT:

665 Oui, on pourra vous transmettre le compte-rendu de la rencontre, oui.

LE PRÉSIDENT :

Parfait, alors on va noter ça, comme quoi ces deux avis vont nous être fournis.

Alors, je vous remercie.

670 Est-ce qu'il y avait autre chose à ajouter en réponse aux éléments d'hier? Non? Ça fait le tour?
Merci. Et du côté du...

Mme MYRIAM PAQUETTE:

Pardon, Monsieur le président...

675

LE PRÉSIDENT:

Je vous en prie.

680

Mme MYRIAM PAQUETTE:

... juste un complément d'information. Les documents qui ont été transmis par les Forêts, on est porteur d'un dossier à la Faune, donc qui était en complément d'information, qui est l'entente administrative qu'il y a lieu entre les Forêts et les Faunes, au point de vue des modalités de protection pour les sites fauniques d'intérêt. Donc, je vais procéder au dépôt de ce document qui vient compléter l'information avec le *Règlement sur les normes d'intervention* et le *Guide des saines pratiques* également.

685

LE PRÉSIDENT :

Excellent, ça va compléter le dossier, je pense, oui, excellent, merci.

690

Alors, du côté du ministère des Ressources naturelles?

M. FRANÇOIS MARTIN:

Monsieur le président, nous avons déposé le *Plan de travail sur la restauration des sites miniers abandonnés au Québec*, publié le 22 novembre 2016.

695

LE PRÉSIDENT :

Parfait, on vous en remercie. C'était la chose de votre côté, je crois?

700

M. FRANÇOIS MARTIN:

Il y a toujours une question en suspens concernant l'utilisation de l'or extrait et dans quelle proportion, là, mais nous allons vous arriver avec une réponse très prochainement.

705

LE PRÉSIDENT :

Excellent, ça va.

710 Alors, ça fait le tour pour les personnes-ressources.

715 Je voudrais dire aussi que, puis à l'intention des participants dans la salle, que les documents dont il a été fait question dans les dernières minutes de la part soit promoteur ou des personnes-ressources que vous pouvez les trouver sous la cote DA puis là il y a des numéros, ils vont apparaître pour la plupart à cet endroit. Pardon? Oui, c'est ça, excusez. Alors, les DA, c'est ceux qui sont déposés par le promoteur et les DB par les personnes-ressources. Une chance qu'il y a des analyses qui ne laissent rien passer, ça aide beaucoup.

720 Bon, alors je déclare le registre ouvert, si des personnes évidemment veulent s'ajouter. Et hier, on avait quatre personnes qui avaient décliné leur tour et une personne qui était absente lorsqu'on a fait l'appel. Alors, ces personnes-là, on va les passer en priorité avant d'aborder les sujets thématiques de notre journée.

725 Alors, est-ce que madame Annette Ayotte est dans la salle? Parfait. Alors... Ah, vous l'avez posé? D'accord. Bien, alors, je passe à monsieur Louis Trottier, est-ce qu'il est dans la salle? Il vient de lever la main? O.K., d'accord.

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. LOUIS TROTTIER

730

M. LOUIS TROTTIER:

735 Alors, bonjour, Monsieur le président, Monsieur le commissaire, j'aurais deux questions. C'est au niveau des poussières. Alors, de quelle façon allez-vous gérer les poussières qui vont se déposer autour de la fosse provenant des dynamitages?

LE PRÉSIDENT :

740 Monsieur Doyon?

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON:

745 Monsieur le président, j'inviterais Yanick.

M. YANICK PLOURDE:

Oui, monsieur le président, j'aurais un support visuel pour illustrer mes propos.

750

LE PRÉSIDENT:

Allez-y, monsieur Plourde.

755

M. YANICK PLOURDE:

Donc, la présentation R-1. Donc, Agnico Eagle a mis en place un plan de gestion des poussières pour gérer adéquatement, là, cette problématique potentielle en lien avec ses opérations minières. Donc, le plan, évidemment, comprend l'ensemble des sources d'émissions, il y a le transport évidemment sur les routes, mais évidemment sur le site minier il y a certaines activités qui sont susceptibles d'émettre de la poussière, là, le concasseur en fait partie notamment. Donc, il y a des mesures d'atténuation en phase construction, en phase d'exploitation. Il y a un programme d'arrosage des routes, là, qui est prévu, il y a même un camion-citerne, là, qui va être mis en place, là, pour arroser régulièrement les routes. Donc, et en plus, évidemment, il y a un suivi qui est fait pour détecter les moments où les concentrations de poussières dans l'air pourraient devenir problématiques et pourraient excéder les normes du Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère. Donc, la norme est de 120 microgrammes par mètre cube. Donc, il y a un programme de maintenance et d'entretien qui est prévu dans le plan de gestion des poussières. Et également il y a des scénarios alternatifs. Je vais y revenir un peu plus loin dans la présentation.

770

Donc, j'en ai parlé tantôt, le programme de suivi qui va être mis en place prévoit des relevés sur des périodes de 24 heures, donc à différents moments de l'année, pendant 24 heures, des appareils de mesure vont mesurer, en fait, les concentrations de poussières dans l'air et vont permettre, par le fait même, d'établir si la norme de 120 microgrammes par mètre cube va être respectée ou non.

775

La principale mesure évidemment en lien en réaction évidemment s'il y avait des problématiques, c'est l'arrosage des routes. Donc, l'arrosage des routes va être fait fréquemment dès que le temps va être sec ou venteux. Et cet arrosage-là des routes, évidemment, pourra également se faire même s'il n'y a pas de résultat de suivi parce que, je le disais tantôt, le suivi évidemment il se fait sur plusieurs périodes de 24 heures dans l'année, mais il ne se fait pas de façon continue. Donc, s'il y avait soulèvement de poussières, les gens de Goldex, là, sont habitués de gérer, en temps réel si on veut, des problématiques de poussières et de mettre en place rapidement des mesures, là, quand il y a des problématiques de poussières. Donc, l'arrosage des routes est prévu.

780

785

J'en ai parlé hier, l'entretien des routes aussi est également très important. Le pourcentage de particules fines sur les routes doit être d'au plus 5 % de la composition même de la surface de roulement. Donc... et ça, ça passe par un entretien régulier et ajout de matériel granulaire de façon occasionnelle. -- Diapo? -- Avant de parler de ça, malgré l'application des mesures d'atténuation, il se peut, et plus tard on pourra peut-être voir les résultats de modélisation, là, de la dispersion des poussières, à certains moments, certaines conditions, dans les pires cas évidemment, quand tous les

790

équipements miniers sont en opération, par vent, par temps sec et par vent fort, il pourrait y arriver des dépassements de norme du Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère. Les dépassements sont, somme toute, circonscrits quand même dans un périmètre, je vous dirais autour de 500 mètres, là, du site minier. Néanmoins, Agnico Eagle a prévu des mesures pour interrompre certains équipements.

795

Parmi les équipements qu'il est prévu d'interrompre, là, c'est le bouteur, le bouteur sur les haldes; réduire également la quantité de matériel qui pourrait être déplacé de la fosse vers les haldes. Donc, en cas de problème, soit lors du suivi qui pourrait démontrer qu'occasionnellement il y aurait des dépassements de la norme ou par des observations visuelles, Agnico Eagle s'est engagée à interrompre graduellement certaines activités minières sur son site minier.

800

Et enfin, peut-être vous présenter, vous parliez de déposition de poussières tout à l'heure, évidemment qu'on fait des modélisations de qualité de l'air, ce qu'on mesure, c'est les poussières dans l'air et non les poussières qui se déposent. Agnico Eagle a décidé de mettre en place deux suivis de déposition de poussières, un suivi durant l'hiver, donc l'idée est d'aller recueillir de la neige près des lacs Ben et Bayeul à la fin de l'hiver. Évidemment, on fait fondre la neige et on analyse la quantité de poussières pour déterminer les concentrations, en fait, pour déterminer la quantité qui s'est déposée durant tout l'hiver. Donc, ça, ce suivi-là a déjà été commencé l'hiver passé. Et également, il va y avoir un suivi qui va être mis en place durant l'été, donc à ce moment-là c'est des jarres à poussières dans lesquelles on met du liquide. Il y a une quinzaine de jarres à poussières qui ont été installées l'été passé, donc on voulait documenter l'état de référence pour éventuellement comparer avec les conditions en phase d'exploitation.

805

810

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON:

Monsieur le président.

815

LE PRÉSIDENT :

La question des poussières vous préoccupe, est-ce que c'est parce que vous demeurez pas loin de la mine et que cet aspect-là pourrait vous toucher? J'aimerais comprendre votre intérêt particulier.

820

M. LOUIS TROTTIER:

Bien, c'est parce que déjà dans le milieu où je suis, moi, je suis près d'une mine à ciel ouvert, et puis la poussière nous affecte beaucoup, en dedans de 800 mètres, ça fait que c'est pour ça que je me demandais si c'était le même principe, est-ce que la gestion des poussières va être aussi efficace que l'endroit où est-ce que j'habite, là, tu sais.

825

LE PRÉSIDENT:

D'accord.

830

M. LOUIS TROTTIER:

Ça fait que ça donne deux points de vue différents. Puis j'aurais une autre question aussi.

835

LE PRÉSIDENT:

Allez-y.

840

M. LOUIS TROTTIER:

Ma deuxième question se rapporte aussi sur les micropoussières.

LE PRÉSIDENT:

845

Allez-y.

M. LOUIS TROTTIER:

850

Alors, on sait que dans ces mêmes dynamitages-là, ça va générer des micropoussières nocives puis même cancérigènes, on les appelle les PM10. Alors, quel sera le rayon de dispersion de ces particules PM10 dans l'atmosphère?

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON:

Monsieur le président, Yanick.

855

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Plourde?

860

M. YANICK PLOURDE:

Oui, Monsieur le président. Nous avons modélisé les PM10. Ceci étant dit, il n'existe aucune norme au Québec et au Canada en ce qui concerne les PM10. On les a modélisés uniquement parce qu'il y a certains paramètres, le nickel et le manganèse, qui ont des normes associées aux PM10. Donc, au-delà de ça, on n'a pas présenté de résultats de modélisation pour les PM10 en particulier.

865

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON:

Monsieur le président, madame Mélanie Roy.

870

Mme MÉLANIE ROY:

Monsieur le président, juste pour vous apporter un élément supplémentaire, la première maison est localisée à 2.5 kilomètres de la fosse, donc comparativement au projet où monsieur cite qu'il est à une proximité différente. Donc, la première habitation est vraiment à 2.5 kilomètres de notre projet.

875

LE PRÉSIDENT :

Merci de la précision.

880

Les suies des camions diésels qui sont, celles-là, particulièrement nocives, là, on parle des PM2.5, en fait les plus fines, est-ce que ça ça peut être porté plus loin par le vent et atteindre des distances plus considérables?

885

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON:

Monsieur le président, Yanick peut parler des 2.5.

M. YANICK PLOURDE:

890

En effet, évidemment, plus les particules sont fines, plus elles peuvent voyager loin dans l'atmosphère. Cependant, selon les résultats des modélisations, et je répète que ces modélisations-là ont été analysées à la fois par Environnement Canada et le MDDELCC. Donc, la méthodologie a été convenue, les intrants aussi ont été acceptés, et les résultats qu'on vous a sommairement présentés dans la présentation générale montrent les concentrations de PM2.5 et les particules totales qui sont dans un rayon relativement limité, aux alentours de 300 mètres, 300-400 mètres des infrastructures minières.

895

LE PRÉSIDENT :

900

Donc, votre réflexion là-dessus, là, montre qu'il n'y a pas d'impact pour, entre autres, les gens qui demeurent soit au lac Ben ou au lac Bayeul qui sont les plus près?

M. YANICK PLOURDE:

Absolument pas.

905

LE PRÉSIDENT :

Les conditions de vent, ça varie, mais on connaît habituellement en gros les tendances. Je dirais le pire cas, là, en direction de ces lacs-là, ça peut représenter à peu près quel pourcentage d'exposition sur un an? C'est-tu 1 %, c'est-tu 15 % du temps qu'il pourrait y avoir un vent fort qui pousse au maximum dans cette direction?

910

M. YANICK PLOURDE:

Je n'ai pas la donnée exacte avec moi, on pourrait cependant vous la fournir très rapidement, au retour ce soir, lors de la prochaine séance.

915

LE PRÉSIDENT :

Excellent, alors.

920

On me signale qu'il y a peut-être un critère du Conseil canadien des ministres de l'environnement qui touche les PM10. Ce n'est pas un règlement, ce n'est pas une norme réglementaire, mais il y a un critère. Est-ce que c'est celui-là que vous prenez comme référence?

925

M. YANICK PLOURDE:

Comme je le mentionnais tantôt, après avoir discuté avec l'expert de WSP qui a réalisé les modélisations, lui, il était formel à l'effet qu'il n'y avait pas de critère pour les PM10, donc les poussières PM10, mais qu'il y avait un critère pour le manganèse et le nickel sous la norme de PM10, associés aux PM10.

930

LE PRÉSIDENT :

D'accord. O.K., bien, on fera la vérification. Au besoin, par écrit, on s'en reparlera.

935

Alors, voilà, ça répond à vos deux questions. Bien, je vous remercie.

Mme CHANTAL GERMAIN

940

LE PRÉSIDENT:

J'appellerais madame Chantal Germain si elle est là.

Merci, madame, pour avoir bien voulu, hier soir, reporté votre question, c'était fort utile à tout le monde, je pense.

945 **Mme CHANTAL GERMAIN:**

Bien, merci.

950 **LE PRÉSIDENT:**

Alors, allez-y pour votre première question, s'il vous plaît.

Mme CHANTAL GERMAIN:

955 Bonjour, Monsieur le président, bonjour, Monsieur le commissaire.

LE PRÉSIDENT:

960 Bonjour.

Mme CHANTAL GERMAIN:

965 J'aimerais... depuis une dizaine d'années, les mines à ciel ouvert se répandent en Abitibi, les citoyens n'ont pas été consultés. J'aimerais savoir si, au niveau du gouvernement, on s'était consulté pour connaître les impacts ou s'il y avait une différence entre les mines à ciel ouvert et souterraines et si on se sert de cette étude-là pour octroyer des certificats d'autorisation? En fait, j'aimerais savoir si le gouvernement tient compte de la différence entre une mine à ciel ouvert et souterraine pour l'octroi de ces certificats d'autorisation.

970 **LE PRÉSIDENT:**

975 O.K., alors il y a deux questions là-dedans. Je vais d'abord demander aux porte-paroles du ministère de l'Énergie et des Ressources, on vous avait d'ailleurs fait part de notre intérêt pour savoir si on s'en va vers une multiplication des fosses à ciel ouvert, au Québec, avez-vous une analyse de ce côté-là et est-ce que vous faites une différence importante entre les mines souterraines et les mines à ciel ouvert, comme le demande madame? Avez-vous une politique, au fond, une sorte de politique sur les mines à ciel ouvert?

980 **M. FRANÇOIS MARTIN:**

Monsieur le président, en ce qui concerne l'analyse des perspectives, c'est un document qui a été

985 déposé en tout début de commission. Je me sentirais très mal placé, là, de faire un commentaire sur cette analyse-là. J'inviterais peut-être les participants de la commission à consulter l'analyse en question.

LE PRÉSIDENT :

990 Je sais que nous avons le document, je sais que vous l'avez déposé. Je voulais simplement, en réponse à madame, peut-être que vous donniez les grandes lignes pour l'informer directement et qu'elle reparte avec quelque chose, un minimum.

M. FRANÇOIS MARTIN:

995 Bien, en fait, l'analyse qui a été produite est relativement exhaustive et représente bien la position, là, actuelle de nos connaissances. Je pourrais toujours ressortir les grandes lignes puis vous les expliquer, si vous voulez. Il faudrait juste que vous me laissiez un instant, s'il vous plaît.

LE PRÉSIDENT:

1000 Je vais en profiter pour vous dire, madame, que la réponse du ministère, écrite, sur cette question, c'est le document DB12 que vous trouverez sur le site Internet de notre commission. Ça va?

Mme CHANTAL GERMAIN:

1005 Ça va.

LE PRÉSIDENT:

1010 Alors, là vous aurez le document complet, mais j'invite monsieur Martin à vous en donner une brève... un bref résumé, si c'est possible encore.

M. FRANÇOIS MARTIN:

1015 Donc, je vais vraiment me baser, là, sur le document que j'ai devant les yeux, là. C'est important de comprendre d'abord que le processus de développement minéral s'étale sur plusieurs étapes et sur plusieurs années. La Direction générale du développement de l'industrie minière au ministère fait une vigie de l'activité minière qui se déroule au Québec et effectue plus particulièrement un suivi des projets qui ont atteint l'étape de la mise en valeur, c'est-à-dire que les projets pour lesquels il y a une évaluation économique qui a été effectuée. Donc, il y a trois grandes étapes dans le processus de développement minéral: il y a l'étape de l'exploration, où les sociétés minières tentent de trouver du potentiel -- bien, là vous voyez, là, je rentre... je ne suis pas géologue, je suis biologiste de formation, aussi je suis

1025 généraliste et là je suis en terrain un petit peu inconnu. Peut-être que monsieur Robert Lacroix voudrait expliquer dans un peu plus de détails en quoi consiste le développement, le processus de développement minéral.

M. ROBERT LACROIX:

1030 Bon, O.K., pour compléter la réponse de François, je vais faire intervenir monsieur Pierre Doucet qui s'est quand même... qui est notre géologue résident au bureau de Rouyn, qui s'est penché sur la question. Ses conclusions ne sont pas dans ce document-là, c'est une réflexion qui n'a pas été mise par écrit mais quand même qu'il a faite.

1035 Puis excusez, je répondrai à la deuxième par rapport à: « On fait-tu une différence entre les deux types de mines quand on émet, par exemple, les permis? »

LE PRÉSIDENT :

1040 Bonjour, voulez-vous identifier pour les fins de la retranscription, s'il vous plaît?

M. PIERRE DOUCET:

1045 Bonjour, Monsieur le président, Monsieur le commissaire, mon nom c'est Pierre Doucet, je suis géologue de formation. Je travaille à la Direction régionale du secteur territoire du MERN. Donc, en tant que géologue régional, on s'occupe de faire un suivi, une veille, des travaux d'exploration pour tout le Québec. Et puis selon l'avancement des projets, il arrive à une certaine étape où ils peuvent être classés comme ayant atteint un niveau où il est possible que, dans un avenir prévisible, selon différentes conditions, le projet d'exploration puisse devenir une mine en exploitation. En regardant les données, on arrive à produire des cartes de localisation de ces projets-là, qui sont entre autres disponibles sur le site Internet du ministère. Puis en faisant le recensement, on peut arriver que, dans un avenir prévisible, il pourrait y avoir jusqu'à 25 projets qui pourraient devenir des mines à ciel ouvert au Québec.

LE PRÉSIDENT:

1055 Est-ce que la plupart seraient concentrés dans la région ici ou là si vous parlez de l'ensemble du Québec?

M. PIERRE DOUCET:

1060 Je parle de l'ensemble du Québec, c'est-à-dire...

LE PRÉSIDENT :

En proportion dans la région, ça pourrait être quoi?

1065

M. PIERRE DOUCET:

Si on regarde rapidement, il y en aurait peut-être... un, deux, trois si on compte Akasaba Ouest, quatre, cinq, six, sept je dirais à peu près, plus ou moins.

1070

LE PRÉSIDENT :

Donc, environ le quart?

1075

M. PIERRE DOUCET:

Effectivement.

LE PRÉSIDENT :

D'accord, O.K.

1080

Mme CHANTAL GERMAIN:

Mais ça ne répond pas à ma question. C'est les impacts d'une mine à ciel ouvert sur le milieu...

1085

LE PRÉSIDENT:

Oui.

1090

Mme CHANTAL GERMAIN:

... est-ce que ça a été analysé? Et là vous me dites qu'il y a des possibilités de mines à ciel ouvert...

M. PIERRE DOUCET:

Effective... bien...

1095

Mme CHANTAL GERMAIN:

... mais ça c'est peut-être un phénomène nouveau en Abitibi.

1100

LE PRÉSIDENT :

Pour les impacts, je vais adresser la question...

1105

Mme CHANTAL GERMAIN:

O.K.

LE PRÉSIDENT:

... si vous permettez, au ministère de l'Environnement, mais je voulais savoir d'abord s'il va en avoir beaucoup ou si...

1110

Mme CHANTAL GERMAIN:

Non, non...

1115

LE PRÉSIDENT:

... ou s'il n'y a en pas.

1120

Mme CHANTAL GERMAIN:

... bien, on voit bien que ça va être juste ça, ça coûte moins cher à l'industrie minière, on sait pourquoi, oui.

1125

LE PRÉSIDENT :

Bien là, on a une réponse, on a des chiffres précis, là, on vient d'avancer dans le débat. Alors,

dans un deuxième temps, je demanderais au ministère de compléter sa réponse puis, après ça, on passera, à l'Environnement pour les impacts.

1130

M. FRANÇOIS MARTIN:

Juste pour compléter la réponse, là, peut-être la dernière section de l'analyse est la plus

1135

importante, là. Oui, il y a plusieurs projets sauf que compte tenu de toutes les incertitudes rattachées à la réalisation éventuelle de ces projets-là, le MERN, là, indique ici que:

« De façon plus réaliste, on peut énoncer qu'il y a quatre projets, dont deux projets de relance et deux projets de nouvelles mines, qui ont atteint l'étape du développement minier, soit l'étape numéro 9, et qui pourraient entrer en production dans un avenir prévisible. »

1140

Ça, c'était pour répondre à la demande de la commission. Donc, dans avenir prévisible, d'ici cinq à sept années. Et on a ces quatre projets-là...

1145

LE PRÉSIDENT :

Il s'agit de?

M. FRANÇOIS MARTIN:

1150

... qui sont énumérés, là, dans le document d'analyse. Et donc, ça, c'était pour répondre à votre première question, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT:

1155

Et vous, dans votre analyse des projets, avez-vous une distinction fondamentale entre les mines à ciel ouvert et les mines souterraines? Avez-vous une politique sur les mines ouvert? Vous favorisez cette expansion? Comment vous voyez ça?

1160

M. FRANÇOIS MARTIN:

Bien, dans le suivi, c'est indiqué à la connaissance du MERN s'il s'agit d'un projet de mine à ciel ouvert ou de mine souterraine, mais il n'y a pas de distinction autre que celle-ci qui est faite. Et c'est important de préciser aussi que dans la Loi sur les mines, outre certaines dispositions relatives au réaménagement et à la restauration, il n'y a pas de distinction qui est faite à l'égard de... que ce soit une mine à ciel ouvert ou une mine souterraine, mais peut-être que monsieur Lacroix veut ajouter certains détails par rapport à ça.

1165

M. ROBERT LACROIX:

1170

Bon, la petite précision que je vais apporter, c'est que bon, peu importe le type de projet minier, en général tout projet minier commence par l'obtention des claims et si jamais en cours d'exploration la minière découvre ce qui pourrait être éventuellement un gisement exploitable, elle passe au travers de toutes les étapes et une des dernières étapes avant de le mettre en production, c'est l'obtention du bail

1175 minier. Le bail minier ne fait pas de distinction entre un gisement minier en souterrain ou un gisement minier à ciel ouvert. Il n'y a aucune différence de titre minier qui est donné.

LE PRÉSIDENT :

1180 Pourquoi il n'y en a pas? Parce que finalement c'est la même chose, pour vous?

M. ROBERT LACROIX:

1185 En fait, ce que ça prend, c'est un titre précis pour exploiter une mine et ce n'est pas rattaché au type de mine que tu exploites. C'est simplement ça, la réponse.

1190 O.K., puis si je rajoute une petite précision, une mine à ciel ouvert, je n'oserais pas dire que c'est une mode présente, mais la façon d'exploiter un gisement ça se présente beaucoup avec la géométrie du gisement, la position qu'il est par rapport à la surface et aussi, en général, l'interprétation géologique que les géologues font à un moment donné dans le temps. Puis je vais vous donner un exemple, dans le cas de Malartic, dans les années 60, l'interprétation géologique qui était en cours, c'était de chercher des gisements de petites veines étroites, très riches en or. Quand est arrivé monsieur Wares et son équipe, ils se sont dit: « Plutôt que regarder les petits gisements en petites veines étroites, on va plutôt regarder l'enveloppe autour de ces petites veines étroites là et voir s'il y a un moyen de faire quelque chose avec ça. » Et bon, comme tout le monde le sait, il y a dû avoir moyen de faire quelque chose avec ça parce qu'il y a quand même une mine à Malartic. Donc, il y a beaucoup de choses qui mènent à décider si la mine va être minée à ciel ouvert ou en souterrain.

1200 **LE PRÉSIDENT :**

Du côté du ministère de l'Environnement, est-ce que vous voyez une différence importante quant aux impacts des deux types de mines?

1205 **Mme MAUD ABLAIN:**

1210 Oui, effectivement, on analyse... dans le fond, toute la règlement s'applique autant à une mine souterraine qu'à une mine à ciel ouvert au ministère de l'Environnement. La Directive 019 sur l'industrie minière s'applique également, là, aux deux types de mines. Par contre, étant donné qu'on examine les projets au cas par cas, si une mine... pour une mine à ciel ouvert ou une mine souterraine, les impacts sont différents, donc on va les regarder de façon différente. On va demander des mesures d'atténuation aussi parfois différentes, là, en fonction des impacts qui sont à réduire. Donc, c'est ça, la réglementation est identique, mais l'analyse qu'on en fait peut être différente puisqu'on s'adapte à chaque projet et à ses impacts.

1215

LE PRÉSIDENT :

Avec la multiplication des dossiers, vous avez une expérience de ça, est-ce que vous voyez une différence en terme d'acceptabilité sociale entre les deux types de mines?

1220

Mme MAUD ABLAIN:

C'est une bonne question, Monsieur le président, je réfléchis en même temps que je vous parle.

Oui, je vais laisser Laurence Grandmont répondre, elle a des éléments à vous...

1225

Mme LAURENCE GRANDMONT:

Bien, en fait, Monsieur le président, oui, on se rend compte qu'il y a quand même une différence au niveau des mines à ciel ouvert puis des mines pas à ciel ouvert, parce que les mines à ciel ouvert, si elles sont proches d'un milieu urbanisés, donc comme c'est le cas à Malartic, on sait qu'il y aura plus de nuisances, donc l'acceptabilité sociale est plus difficile à aller chercher pour un promoteur. Une mine souterraine, par contre, va avoir un petit peu moins de nuisances au niveau des poussières. Il peut en avoir au niveau des vibrations, le bruit c'est moindre aussi, il y a moins de circulation sur le terrain, donc l'acceptabilité est peut-être un petit peu plus facile à aller chercher, mais il ne faut pas oublier aussi que des mines, que ce soit à ciel ouvert ou souterrain, c'est rarement -- il y en a, là -- mais ce n'est pas toujours en milieu urbanisé, là, puis proche, collé sur des gens. Donc, on peut penser à Raglan qui est très loin, perdu, et c'est une énorme mine, mais l'acceptabilité sociale est plus facile à aller chercher. Donc, c'est du cas par cas quand même, mais c'est sûr que les mines à ciel ouvert, ça a un petit peu plus de nuisances généralement.

1230

1235

1240

LE PRÉSIDENT :

Georges?

LE COMMISSAIRE:

1245

Donc, juste une petite question, est-ce que vous diriez que le choix de faire une mine à ciel ouvert ou une mine souterraine est laissé à la discrétion du promoteur?

Mme MAUD ABLAIN:

1250

Mais comme monsieur Lacroix le disait tout à l'heure, c'est vraiment une question de gisement, ça fait qu'il y a certains gisements qui ne seront pas exploitables de façon souterraine. Donc, nous, lorsque le promoteur arrive avec son projet, on l'analyse comme il est présenté et ça c'est des données sur

1255

lesquelles on n'a pas d'influence. Si le gisement est exploitable d'un point de vue technique et économique à ciel ouvert, lui demander de le faire de façon souterraine, si ce n'est pas réalisable de façon technique et économique, à ce moment-là ça revient à refuser le projet. Donc, on n'intervient pas là-dedans. Pour toute la faisabilité économique, on demande l'étude de faisabilité économique à l'étape de l'évaluation environnementale qui est regardée par le MERN, donc ça donne un portrait, comme ça, global de la réalisation du projet possible.

1260

LE PRÉSIDENT :

Voilà. Alors, vous avez eu, là, un bon nombre de réponses.

1265

Mme CHANTAL GERMAIN:

Oui.

1270

LE PRÉSIDENT:

Avez-vous une deuxième question?

1275

Mme CHANTAL GERMAIN:

Oui, je peux y aller à ma deuxième. C'est: le MDDELCC est responsable du respect des normes environnementales, on le vit surtout dans les mines à ciel ouvert, le seul responsable, à ma connaissance aussi, le MDDELCC. Pour l'ouverture de chaque mine dans notre immense territoire, y a-t-il un budget supplémentaire à son bureau régional de Rouyn pour assumer ce nouveau contrôle environnemental, surtout pour dans le cas d'une mine à ciel ouvert, pour installer -- exemple -- pour installer des stations d'échantillonnages indépendantes, c'est-à-dire mettre fin à l'autosurveillance des mines, pour les besoins d'inspecteurs aussi, pour mettre... pour faire aussi un suivi aux manquements, aux avis de non-conformité, et aussi pour donner des réponses aux demandes d'accès à l'information de la population qui vit proche des mines à ciel ouvert? Est-ce que le ministère reçoit un budget supplémentaire pour cette mine-là, le projet Akasaba, et aussi toutes les autres mines à chaque fois qu'il en ouvre une, est-ce que c'est un surplus pour eux ou bien c'est... il y a du monde qui s'ajoute?

1280

1285

LE PRÉSIDENT :

Madame Ablain?

1290

Mme MAUD ABLAIN:

Oui, Monsieur le président, je vais demander à Hélène Iracà de venir nous parler des activités du

1295

Centre de contrôle environnemental du Québec.

LE PRÉSIDENT :

D'accord, merci.

1300

Bonjour, madame. Voulez-vous vous identifier pour les fins de la retransmission?

Mme HÉLÈNE IRACÀ:

1305

Oui, bonjour, mon nom, c'est Hélène Iracà, je suis la directrice du Centre de contrôle environnemental pour la région Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec.

LE PRÉSIDENT :

1310

Enchanté.

Mme HÉLÈNE IRACÀ:

Bonjour.

1315

LE PRÉSIDENT :

Alors, vous avez entendu la question, est-ce que le fait que, quand les projets s'ajoutent, est-ce qu'on ajoute à votre budget pour être capable de les suivre?

1320

Mme HÉLÈNE IRACÀ:

Bien, je dois vous dire que depuis les dernières années, je vous dirais depuis à peu près les 10 dernières années, le budget est resté quand même assez stable. Je dirais également que le nombre de mines pour lesquelles on fait des inspections, aussi, est resté stable. Il y a des nouvelles mines, mais il y a aussi des mines qui sont en fin d'exploitation, qui ont terminé là, qui sont terminées là. Donc, les inspections qu'on fait à ce moment-là sont beaucoup moindres qu'une mine, là, en exploitation. Moi, je pense que le nombre... actuellement, là, on a des inspections qui sont planifiées, des inspections, là, de suivi, comme madame le disait. On a des programmes d'inspection systématique, on a aussi là plusieurs... plusieurs volets d'inspection et on remplit, là, l'ensemble de nos mandats d'inspection à l'heure actuelle. On n'a pas rencontré, là, aucun problème à faire nos inspections.

1325

1330

Je comprends que le volet, là, Loi d'accès à l'information, c'est peut-être quelque chose qui est problématique, mais ce n'est pas un volet qui concerne le Centre de contrôle environnemental.

1335

LE PRÉSIDENT :

À quelle fréquence inspectez-vous une mine? Ça varie selon les périodes de développement de la mine, mais une mine en fonction, là, il y a de l'inspection à quelle fréquence?

1340

Mme HÉLÈNE IRACÀ:

Il y a des programmes d'inspection systématique, dont vous faites un peu question. Ces mines-là, les mines en opération, c'est-à-dire en exploitation et en restauration, sont inspectées minimalement une fois par année. À chaque fois qu'il y a un certificat d'autorisation qui est émis pour une nouvelle activité sur le site minier, il y a une inspection qui est réalisée pour faire le suivi de ce certificat d'exploitation là. Il y a aussi des inspections qui sont réalisées suite à des manquements. Si lors d'une inspection on constate qu'il y a un manquement, il va probablement y avoir une inspection ou il peut à tout le moins y avoir une vérification qui soit faite, là, sans qu'il y ait un déplacement sur le terrain. Il y a aussi des inspections qui sont faites suite à des plaintes qui sont reçues à nos bureaux, parce qu'on s'occupe aussi de gérer les plaintes. Et il y a aussi des inspections qui peuvent être réalisées suite, là, à une urgence environnementale.

1345

1350

Mme CHANTAL GERMAIN:

Est-ce que je peux savoir combien il y a d'inspecteurs pour les mines, excusez? Ici, dans la région.

1355

LE PRÉSIDENT :

C'est une question que j'allais poser, vous m'avez devancé.

Allez-y donc, madame?

1360

Mme HÉLÈNE IRACÀ:

Pour la région Abitibi-Témiscamingue, depuis, là, plusieurs années, il y a une quinzaine d'inspecteurs en environnement. C'est des inspecteurs qui touchent différents domaines d'activités. Le principal domaine d'activités qui concerne le volet minier, c'est les inspecteurs qui sont au volet... dans le milieu industriel, mais il y a aussi beaucoup d'inspecteurs qui travaillent, là, au niveau des milieux hydriques pour lesquels ils vont aller faire des inspections sur les sites miniers, les prélèvements d'eau, les systèmes, là, d'eaux usées aussi dans certains cas pour les mines. Donc, sur... on considère que sur les 15 inspecteurs qu'on a à notre direction, il y a à peu près 50 % des activités qui se trouvent, là, sur le domaine minier. Oui, c'est une bonne proportion.

1365

1370

1375 **LE PRÉSIDENT :**

Bien, c'est une région minière aussi.

Mme HÉLÈNE IRACÀ:

1380 Exact, tout à fait. Puis ça va justement avec les activités qui sont réalisées sur...

LE PRÉSIDENT :

1385 On ne trouverait pas la même proportion à Montréal, je suis sûr. Ça va?

Mme CHANTAL GERMAIN :

Est-ce que je peux ajouter? C'est une région qui couvre 50 % du territoire aussi, l'Abitibi-Témiscamingue, de l'Antarctique jusqu'à Témiscamingue Sud.

1390 J'ai une petite question aussi encore pour madame Iracà. L'autosurveillance des mines...

LE PRÉSIDENT:

1395 Oui, ça vous -- pardon, vous l'avez mis tout à l'heure dans votre...

Mme CHANTAL GERMAIN:

1400 Oui.

LE PRÉSIDENT:

1405 ... question principale. Je voulais justement demander: est-ce qu'il y a des stations indépendantes que vous installez pour contre-vérifier ce que vous exigez des promoteurs quand ils installent des équipements de surveillance?

Mme HÉLÈNE IRACÀ:

1410 Il faut savoir que quand il y a des données, tout ça, de surveillance qui sont transmises au ministère, il y a tout un protocole qui se met en branle, à savoir le positionnement de l'équipement, le type d'équipement, les façons là de mesurer. C'est souvent des experts du ministère qui ont fait ces protocoles-là. Nous, ici, en région, ce n'est pas des domaines d'expertise qu'on connaît, mais cependant on a des équipements pour aller, de façon aléatoire, valider des... certains équipements. Entre autres,

1415 on a nous aussi, en Direction régionale, on a des sismographes pour lesquels on va de temps en temps
faire des validations pour s'assurer que les appareils qui sont fournis par la compagnie et qui sont en
réalité utilisés par la compagnie, qu'on a les mêmes mesures, malgré qu'ils sont tenus à avoir des
1420 calibrations, à utiliser des laboratoires qui sont accrédités par le ministère. Il y a quand même... c'est très
contraignant, là, pour les compagnies, mais malgré tout, nous, on utilise nos propres instruments pour
aller faire certaines vérifications.

LE PRÉSIDENT :

1425 Vous le faites pour les vibrations, mais le faites-vous pour le bruit et pour les poussières?

Mme HÉLÈNE IRACÀ:

1430 Pour le bruit, on a des sonomètres. Pour les poussières, on n'a pas d'équipement pour faire ça,
mais les poussières c'est vraiment des équipements spécialisés, là, et assez imposants.

LE PRÉSIDENT :

1435 Et puis le contrôle des effluents, est-ce que vous avez aussi des spécialistes là-dessus? Est-ce
que vous faites vos propres prélèvements pour contre-vérifier ceux qui vous sont soumis?

Mme HÉLÈNE IRACÀ:

1440 Tout à fait. Nous, ici, en Direction régionale, on fait des inspections aléatoires aux effluents, on va
quelques fois prendre des échantillons et on les fait analyser, mais il y a aussi une équipe qui est basée
à Québec, qui elle aussi de façon aléatoire va voir l'installation des équipements et les méthodes de
prélèvements que les compagnies utilisent.

LE PRÉSIDENT :

1445 Parfait, ça répond à mes questions. Et merci, madame, pour les avoir posées.

Mme CHANTAL GERMAIN:

1450 Merci. Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

Alors je vous remercie, madame, au revoir.

1455

M. GUY MORISSETTE

1460

LE PRÉSIDENT:

Alors j'appellerais monsieur Guy Morissette; un autre qui a eu l'amabilité de reporter, hier soir, pour qu'on finisse à une heure raisonnable.

1465

Alors, bonjour, monsieur Morissette.

M. GUY MORISSETTE:

1470

Disons que l'intervenante précédente m'a volé beaucoup de questions, mais je voudrais aborder l'acceptabilité sociale. J'aurais quelques petites questions en rapport avec ça, donc probablement que dans les réponses... je vais exposer mes petites questions, puis je vais vous laisser en...

LE PRÉSIDENT :

1475

Oui, mais vous connaissez la règle du jeu, là, il faut... vous avez droit à deux bonnes questions, là.

M. GUY MORISSETTE:

O.K.

1480

LE PRÉSIDENT:

Groupez-les pour faire deux bons morceaux au lieu de six petits.

M. GUY MORISSETTE:

1485

Bon. Au niveau de l'acceptabilité sociale, est-ce que c'est basé sur... ils ont des balises légales? Est-ce que c'est relié à un pourcentage? Puis jugez-vous cette valeur au BAPE?

LE PRÉSIDENT :

1490

Bon, on va dire que les deux premières s'adressent au promoteur.

Comment vous jugez la question de l'acceptabilité sociale? Vous appuyez-vous, pour juger ça,

1495

sur des balises légales ou comment, enfin, vous voyez cette question?

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON:

1500

Bien, je vous dirais, Monsieur le président, l'acceptabilité sociale, c'est un concept qui est difficile à mesurer. Il y a certaines indications, cependant, puis je vous dirais, chez Agnico Eagle, bien, on travaille avec les gens du milieu. Comme vous l'avez vu pour le projet Akasaba, on a consulté dès le jour 1, dès qu'on a acquis la propriété, on a été en contact avec les riverains, on les a consultés à différentes étapes du développement du projet. On a pris leurs... je dirais leurs intrants, on a même... et leurs préoccupations, leurs utilisations du milieu, on a modifié le projet pour le rendre plus acceptable et on a cherché à diminuer notre empreinte. Donc, sur cette base-là, on pense qu'on a un beau projet.

1505

LE PRÉSIDENT :

Georges?

1510

LE COMMISSAIRE:

Ça m'amène à penser à des conclusions d'une de vos rencontres avec les communautés autochtones où ils avaient énuméré, je pense, à peu près trois points qui pourraient amener à leur consentement au projet. Je cite rapidement: par exemple, les redevances à la société, la formation des ressources humaines, les investissements dans la société. Je vise le document PR5, à l'annexe QC6, à la page 10. Qu'est-ce que vous avez prévu dans votre projet sur ces différents points, si on estime... en tout cas, si cette partie de la population estime que ce sont là des éléments qui pourraient amener à ce qu'ils consentent à ce que le projet se fasse sur le territoire?

1515

1520

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON:

Monsieur le commissaire, pouvez-vous répéter les trois points pour que...? Parce que c'est allé vite.

1525

LE COMMISSAIRE:

Alors les trois points que vous pourrez trouver au PR5.1, à l'annexe QC6, à la page 10. C'est, et je cite:

1530

« Au nombre des éléments évoqués pour le consentement des communautés autochtones figurent les redevances à la société, la formation des ressources humaines et notamment pour le suivi et des investissements dans la société. »

1535 Qu'avez-vous prévu pour ces trois éléments?

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON:

1540 Je vous dirais, Monsieur le président, on a eu plusieurs rencontres avec la communauté du
Lac-Simon, ce sont des aspects qui ont été discutés avec eux. Je vous dirais, au moment où on se
1545 parle, les discussions sont un peu demeurées sans suite et étant donné qu'il y a eu toutes sortes de
tragédies et d'événements qui ont secoué cette communauté-là. Par contre, en ce qui a trait à la
formation de la main-d'oeuvre, bien, malgré qu'on n'a pas conclu au niveau de nos discussions puis
qu'on est toujours ouvert à poursuivre d'ailleurs, on n'a pas attendu ça pour pas être en action; on a été
1550 en action, et c'est pourquoi Agnico Eagle, à titre d'exemple, a participé financièrement à un programme
de formation, double DEP en voirie forestière et machinerie lourde, et qui a formé une quinzaine de
jeunes, qui a commencé l'année passée, qui se complète actuellement. Donc, c'est comme un geste
tangibles qu'on a posé concrètement, même si au moment où on se parle on n'a pas les autorisations du
projet.

LE PRÉSIDENT :

1555 En ce qui a trait au BAPE, eh bien, écoutez, je ne veux pas me lancer dans un discours, c'est un
facteur, mais je vous dirais que c'est une question qui, pour nous, est importante, qui est sensible. Et
vous pouvez regarder dans plusieurs rapports qu'est-ce qu'on en dit, je ne veux pas vous les nommer
en particulier, mais dans les 10-15 derniers rapports, vous allez presque invariablement trouver un
1560 chapitre sur l'acceptabilité sociale et vous pourrez vous faire une idée de la façon dont on en tient
compte. Parce que je ne veux pas juger ni du -- Comment dire? -- du travail de mes collègues dans
d'autres dossiers, mais je pense que le BAPE a démontré qu'il y avait des préoccupations importantes
sur cette question, même si elle est difficile à cerner, comme monsieur Doyon l'a dit. La difficulté
n'empêche pas qu'on doive la traiter, cette question.

1565 Mais j'aimerais aussi demander au ministère de l'Environnement, lui, comment il intègre cette
question d'acceptabilité sociale dans son analyse? Et je dirais aussi que le MERN, il me semble, aurait
intérêt à préciser sa pensée là-dessus pour les fins de la commission.

Alors, Environnement?

Mme MAUD ABLAIN:

1570 Oui, Monsieur le président. Pour le ministère de l'Environnement, comme l'a mentionné aussi
monsieur Doyon, l'acceptabilité sociale, bien, je pense que c'est... tout le monde s'entend là-dessus, c'est
un concept qui est difficile à définir. Au ministère, on la considère comme une notion de dynamique
évolutive qui est basée sur différents facteurs qui vont venir influencer l'acceptabilité sociale. Dans

1575

l'analyse qu'on fait des projets, on analyse les impacts sur le milieu biologique, le milieu physique et puis sur le milieu humain et au travers du milieu humain, on regarde les impacts sociaux, psychosociaux et puis aussi la notion d'acceptabilité sociale. Donc, c'est un ensemble d'impacts qu'on regarde pour analyser si le projet est acceptable, là, d'un point de vue environnemental et social.

1580

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que... bien, j'allais poser la question au MERN: vous avez publié récemment un guide sur cette question de l'acceptabilité sociale. Est-ce que vous pouvez nous en parler et donner votre position là-dessus?

1585

M. FRANÇOIS MARTIN:

Monsieur le président, effectivement, les *Orientations en matière d'acceptabilité sociale* ont été dévoilées tout récemment, là, le 24 janvier 2017. Ça faisait suite à un long processus, là, de consultation, de participation. En gros, là, les Orientations, ça se veut un outil important, là, pour viser une mise en valeur optimale du territoire des ressources énergétiques et minérales. Il n'est pas question d'un pourcentage, on s'entend, il est plutôt question de s'appuyer sur un consensus le plus large possible. Au niveau des Orientations, c'est beaucoup basé sur la participation, sur l'information, sur la transparence et dans un esprit de conciliation. Donc, dans les dossiers que le MERN a à gérer, c'est de consulter mieux, de consulter plus, de prendre en considération les avis puis les préoccupations qui sont exprimées dans le cadre du développement des projets et c'est par le dialogue beaucoup, là, que ça ça se peut se mettre...

1590

1595

LE PRÉSIDENT :

Le premier critère, voulez-vous le répéter, s'il vous plaît? C'est celui... vous avez dit, c'est de développer le secteur minier?

1600

M. FRANÇOIS MARTIN:

Bien, en fait, si je regarde au niveau, là, des grandes lignes, on dit que:

« *Les orientations en matière d'acceptabilité sociale sont un outil important visant une mise en valeur optimale du territoire ainsi que des ressources énergétiques et minérales.* »

1605

1610

LE PRÉSIDENT:

Quand vous dites que c'est une façon de faire « une mise en valeur optimale », est-ce que ça veut dire que l'objectif est toujours économique avant d'être social?

1615

M. FRANÇOIS MARTIN:

Je ne serais pas en mesure de répondre à cette question-là, Monsieur le président.

1620

LE PRÉSIDENT :

On analysera le texte méticuleusement.

1625

Est-ce que le ministère de l'Environnement partage la même vision? Vous êtes au courant de ce guide? Avez-vous vous-mêmes votre référent à quelque part, un texte de base qui dit comment vous voyez cette question?

Mme MAUD ABLAIN:

1630

Pas à ma connaissance, je ne pense pas qu'on ait de document de référence. Je pourrais faire une validation pour être certaine, mais comme je le disais, là, on le prend en considération dans notre analyse.

1635

Concernant les Orientations du MERN pour tout ce que... notamment l'amorce du dialogue avec le milieu d'insertion, nous, c'est quelque chose qu'on promeut déjà dans nos directives, là. On encourage toujours le promoteur à consulter la population en amont des projets pour qu'il puisse prendre connaissance des préoccupations du milieu, puisqu'on sait que c'est un des éléments qui peut favoriser, là, l'acceptation des projets, mais c'est vraiment aussi, nous, dans le but d'amorcer le dialogue avec le milieu d'insertion.

1640

LE PRÉSIDENT :

Alors, voilà, vous avez eu un certain nombre de réponses sur lesquelles vous pourrez réfléchir si jamais vous voulez présenter un mémoire. Votre deuxième question?

1645

M. JOCELYN HÉBERT:

Monsieur le président, je ne sais pas... excusez...

1650

LE PRÉSIDENT:

Oui?

1655 **M. JOCELYN HÉBERT:**

... de Val-d'Or. Si je peux me permettre, je pourrais vous dire que j'ai consulté aussi la conseillère du quartier, là, celle qui représente le secteur. Elle, elle m'indique qu'elle n'a... c'est-à-dire que le dossier n'a pas ressorti ni aux réunions du conseil de quartier et qu'elle n'a pas non plus reçu d'appel à ce propos, à propos de ce projet-là. Donc, il n'y a pas de problème, selon elle, à ce niveau-là.

1660

Et il y a aussi, je dois vous faire part que la minière a rencontré à la fois l'administration et le conseil de ville à quelques reprises en rapport avec le projet, et qu'un certain nombre de réunions aussi ont eu lieu, des réunions d'informations et de consultations, par la minière auprès des citoyens, alors je ne sais pas si... moi je n'ai pas tous les comptes-rendus de ces réunions-là, mais je présume qu'Agnico Eagle pourrait peut-être vous les fournir, là. Ça pourrait être intéressant, sans doute, pour vous.

1665

LE PRÉSIDENT :

Oui, ce serait intéressant de nous les fournir si vous avez des comptes-rendus de ces réunions, s'il vous plaît.

1670

M. JOCELYN HÉBERT:

Ce serait plutôt Agnico Eagle qui pourrait vous les fournir.

1675

LE PRÉSIDENT :

C'est vous qui les avez? Oui?

1680

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON:

Monsieur le président, on va vous déposer les comptes-rendus qu'on a.

1685

LE PRÉSIDENT :

Parfait, alors on les aura.

Le secteur, est-ce que c'est le quartier de la Colombière dont vous me parlez?

1690

M. JOCELYN HÉBERT:

Bien, c'est le secteur... je ne le sais plus c'est quel numéro, là, dans les... quelque chose comme huit ou neuf quartiers de la ville, mais c'est le secteur qui est couvert... disons qui couvre jusqu'à

1695 Louvicourt, quartier Bourlamaque puis le secteur de la Colombière et des lacs Ben, Bayeul et Sabourin.

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

1700

Alors, votre deuxième question?

M. GUY MORISSETTE:

1705

Ça concerne le projet de loi 102 du ministre Heurtel. À une première analyse, on a fait... on considère que c'est un affaiblissement du pouvoir des citoyens face à la consultation que le BAPE nous avait habitué à... j'aimerais avoir votre avis -- non -- oui, votre avis sur ça.

LE PRÉSIDENT :

1710

Bien là je ne veux pas vous le donner parce que c'est complètement en dehors de notre mandat. Puis le mandat qu'on a, c'est de traiter un dossier. Si vous avez une question à adresser au promoteur ou aux personnes-ressources là-dessus, je veux bien voir s'il y a un rapport, mais là vous pourrez mettre ça dans votre mémoire, si vous voulez en faire un, mais pour l'instant, écoutez, vous êtes hors d'ordre là-dessus, là.

1715

M. GUY MORISSETTE:

Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

1720

Je vous en prie.

1725

M. HENRI JACOB

LE PRÉSIDENT:

1730

Alors, j'appellerais monsieur Henri Jacob. Bonjour.

M. HENRI JACOB:

Bonjour, Monsieur le président, Monsieur le commissaire. En fait, j'ai une question surtout... ça

1735 fait longtemps que ça me chicote puis j'en ai parlé lors du dernier BAPE, sur la compensation des milieux
humides. En fait, nous avons proposé, lors du dernier BAPE, qu'on tienne compte d'un projet qui existe
1740 depuis 1999 qui s'appelle la restauration des marais de la rivière Piché, 191... 191 hectares de marais
qui seraient à restaurer, parce qu'il y avait déjà eu un déversement de résidus miniers et on l'a proposé.
Et je ne l'ai pas vu dans les trois scénarios, ici, même chose à Malartic quand on l'avait proposé au
promoteur, on ne le voit pas. On a fait des recherches depuis ce temps-là, ça fait que j'aimerais demander
au promoteur qu'est-ce qu'il pense de ce projet de restauration là, puis on va le redéposer. C'est un projet
qui a été fait... l'étude d'impact a été faite par Canards Illimités en 1991. Ça fait que l'étude est faite, tout
ce qui reste, c'est la mise en oeuvre. Je pourrais vous expliquer pourquoi ça n'a pas été mis en oeuvre
1745 depuis 91, mais de toute façon -- « depuis 89 », plutôt. Ça fait que je voudrais demander au promoteur...
que vous demandiez au promoteur s'il peut nous dire, un, pourquoi qu'il n'est pas présenté, puis en
même temps demander au ministère de l'Environnement qui et pourquoi ce ministère-là s'oppose à ce
que ce dossier-là ne soit pas analysé? Puisque c'est un document qui... pas juste « un document », mais
c'est un projet que toute la communauté, ici, à
1750 Val-d'Or, on a toujours appuyé depuis ce temps-là.

LE PRÉSIDENT:

Alors, dans un premier temps, avant de passer la parole à monsieur Doyon, pouvez-vous me dire
à peu près où ça se trouve pour me situer? Parce que là je vais parler de quelque chose que j'ignore.

1755

M. HENRI JACOB:

En fait, le monsieur... c'est ça. Ça, c'est la forêt Piché-Lemoine. La rivière qui est juste au nord,
c'est ça, en montant, c'est ça, il y a à peu près 180... c'est une petite rivière, puis il y a à peu près 190
1760 hectares de marais qui a un potentiel de 125 espèces d'oiseaux recensées, tous les inventaires ont été
faits, l'arpentage a été fait. C'est un milieu pour la sauvagine, c'est pour ça que Canards Illimités s'y
intéressait. Et avec et les représentants de la compagnie et les... ceux qui ont fait l'étude d'impact, dans
les deux cas, semblaient très favorables à ce projet-là et pour des raisons qu'on voudrait qu'ils nous
disent pourquoi que ça n'a pas été présenté comme un des trois scénarios et pourquoi le ministère de
1765 l'Environnement s'oppose à ce projet-là et qui au ministère de l'Environnement?

LE PRÉSIDENT :

On va clarifier ça.

1770

Alors, côté promoteur, avez-vous regardé cette hypothèse dans votre... dans vos scénarios de
compensation?

1775 **M. JEAN-FRANÇOIS DOYON:**

Monsieur le président, je passe la parole à Mélanie Roy.

Mme MÉLANIE ROY:

1780 Monsieur le président, je connais très bien le projet de monsieur Jacob. Je vous dirais qu'avant de déposer les propositions qu'on a vues aujourd'hui, on a eu des discussions avec le ministère de l'Environnement au préalable avant de présenter ces options-là et le projet de monsieur Jacob avait été adressé au ministère de l'Environnement, car on trouve aussi que c'était un projet intéressant pour un projet de compensation de milieux humides, mais le projet ne semblait pas intéressant pour le ministère de l'Environnement. Donc, c'est pourquoi on a regardé d'autres options de projet de compensation de milieux humides.

1785 **LE PRÉSIDENT :**

1790 Votre réponse est très claire.

Côté ministère, qu'est-ce qui fait que ce projet est mis de côté ou, enfin, ne semble pas intéressant pour vous?

1795 **Mme LAURENCE GRANDMONT:**

1800 Tout d'abord, je voudrais juste dire à monsieur Jacob que le projet qui a été apporté, bon, dans le cadre des audiences de Malartic a été ressorti des archives par le ministère, donc on a été le chercher pour qu'il puisse être analysé pour voir si c'était faisable ou pas. Donc, il n'y a pas de rejet automatiquement d'un tel projet. Les audiences servent entre autres à ça, à faire sortir des projets pour... des projets de compensation -- désolée, ça fait beaucoup de « projet » de suite, là -- mais ça sert entre autres à ça, puis on remercie les citoyens quand ils le font, on apprécie beaucoup.

1805 Dans le cas de Malartic, le projet au niveau de la compensation, c'est en analyse, donc on ne peut pas... je ne peux pas dire où est-ce que c'en est exactement, là, le projet n'est pas terminé au niveau de l'analyse.

O.K., pour le site, madame Ablain va continuer.

1810 **LE PRÉSIDENT :**

Madame Ablain?

1815

Mme MAUD ABLAIN:

Oui, dans le cadre du projet Akasaba, étant donné qu'il y avait des opportunités aussi de restauration ou de création de milieux humides plus proches du site là où il y a les impacts, ce sont des scénarios, là, qui ont été privilégiés.

1820

LE PRÉSIDENT :

Donc, c'est votre logique habituelle au ministère de dire: on va essayer de faire la compensation le plus près possible du milieu impacté, c'est bien ça?

1825

Mme MAUD ABLAIN:

Lorsque c'est possible, effectivement.

1830

LE PRÉSIDENT :

Lorsque c'est possible?

1835

Mme MAUD ABLAIN:

Oui.

1840

LE PRÉSIDENT:

Donc, à ce moment-là, ça devient une question de distance pour vous?

1845

Mme MAUD ABLAIN:

Là, je... bien, c'est sûr que ça peut être aussi...

1850

LE PRÉSIDENT :

C'est la proximité?

Mme MAUD ABLAIN:

Oui, c'est ça, c'est la possibilité localement.

LE PRÉSIDENT :

1855 D'accord. Et si le projet est en analyse dans le dossier de Malartic, est-ce qu'il peut revenir sur la table dans le côté... dossier d'Akasaba?

Mme MAUD ABLAIN:

1860 Mais pour le moment, on l'avait... effectivement, comme l'avait dit... l'a dit madame Roy, on l'avait écarté pour le projet Akasaba. Ce serait de voir l'analyse qui est faite, là, de ce projet-là, mais pour le moment ce n'était pas envisagé.

LE PRÉSIDENT :

1865 D'accord, c'est clair.

M. GUY MORISSETTE:

1870 S'il y a eu cette analyse-là, est-ce que c'était -- dans le cas que ce soit à Malartic ou ici -- puis il a été refusé, pourquoi on ne peut pas avoir ces documents-là, l'analyse qui donne les arguments pourquoi c'est refusé? Parce qu'il y a beaucoup plus de valeur, parce que si vous regardez la région de l'Abitibi-Témiscamingue, ce qui est proposé comme petit site de restauration près de la fosse, c'est des milieux très très très très communs, comparativement à la rivière Piché qui elle est un milieu beaucoup plus productif, et pour la faune, la flore, et cetera, c'est un milieu hyper riche. Ça fait que moi j'aimerais...
1875 si le ministère de l'Environnement vient nous dire qu'il était analysé dans le cas du premier, bien, qu'au moins qu'il dépose ces analyses-là pour nous donner au moins l'argumentaire pourquoi c'est refusé.

LE PRÉSIDENT:

1880 Mais j'ai cru comprendre, et je vais vérifier, que ces analyses étaient en cours mais n'étaient pas terminées dans le cas de Malartic.

1885 Est-ce que je me trompe? C'est ce que madame Grandmont a dit?

Mme MAUD ABLAIN:

Effectivement, les analyses sont encore en cours.

1890 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, il n'y aurait pas un document d'analyse, là, complété que vous pourriez nous déposer?

1895

Mme MAUD ABLAIN:

Non, pas pour l'instant.

LE PRÉSIDENT :

1900

Un tel document n'existe pas?

Mme MAUD ABLAIN:

1905

Non, c'est ça, c'est des discussions en cours, on analyse les éléments du projet proposé, mais il n'y a pas d'analyse finie, terminée, avec un avis officiel.

LE PRÉSIDENT :

1910

Bien, si le... bien, remarquez que, oui, si le dossier est... fait partie du dossier de Malartic, là, ce n'est quand même pas notre dossier, mais par curiosité pour comprendre votre fonctionnement, lorsque ces analyses seront complétées, j'imagine que le comité de suivi à Malartic va être saisi ou va avoir ce genre de dossiers, vous allez le remettre au comité de suivi pour qu'il comprenne les suites que vous donnez ou si ça n'est pas remis au comité de suivi?

1915

Mme MAUD ABLAIN:

Je ne peux pas répondre à cette question-là, je ne sais pas si ça va être transmis, si c'est d'ordinaire dans nos façons de faire.

1920

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que le comité est informé des suites de votre réflexion sur la compensation?

1925

Mme LAURENCE GRANDMONT:

En fait, tout le monde va être au courant du suivi, donc, via le rapport d'analyse environnementale qui va être déposé, donc il va y avoir une section, fort probablement, sur la compensation pour les milieux humides. Si jamais il y a des informations supplémentaires qui ne sont pas incluses dans ce document-là et que les gens veulent avoir, bien, il y a toujours la Loi d'accès à l'information que les gens peuvent utiliser pour avoir des informations supplémentaires.

1930

LE PRÉSIDENT :

1935

Bien, je vous posais la question parce que je me disais votre manière de faire va aussi peut-être s'appliquer au dossier Akasaba, donc c'est pour ça que je voulais comprendre votre fonctionnement. D'accord.

Alors, là vous avez votre réponse, elle est, je pense, assez claire.

1940

M. GUY MORISSETTE:

1945

À moitié, parce que dans le cas de Malartic, ce que le ministère proposait, dans le cas de Malartic, c'est de faire investir, en tout cas une des propositions, c'était d'investir pour le Comité de sauvegarde du caribou, qui se trouve à être, si vous regardez, c'est la même distance, excepté que c'était dans l'autre sens. Ça fait que là on me dit: c'est trop loin dans un sens pour restaurer réellement un milieu, alors qu'on prenait juste... on demandait simplement de l'argent à la compagnie pour subventionner un comité supposément de rétablissement du caribou. C'est...

1950

LE PRÉSIDENT :

Alors, vous avez de la matière pour commenter dans votre mémoire.

1955

M. GUY MORISSETTE:

Est-ce que je vais pouvoir le redéposer, ce document-là?

1960

LE PRÉSIDENT :

Si vous voulez.

M. GUY MORISSETTE:

Parce que je vais le...

1965

LE PRÉSIDENT:

Oui.

M. GUY MORISSETTE:

... il a été déposé au BAPE, puis il y a eu une recommandation du BAPE aussi en faveur.

1970

LE PRÉSIDENT :

On peut le regarder.

1975

M. GUY MORISSETTE:

Parfait.

LE PRÉSIDENT:

Votre deuxième question, s'il vous plaît.

1980

M. GUY MORISSETTE:

Je vais en faire une facile. Sur l'acceptabilité sociale, on vient de voir le document du ministère, j'ai participé au départ à la première petite consultation ciblée. On nous avait dit, lors de cette rencontre-là, qu'il y aurait des consultations publiques et, ce que j'ai cru comprendre, il y a juste eu une commission parlementaire, donc il n'y a pas eu de consultation publique dans la forme qu'on avait demandé dans les régions. Une des choses qu'on a posées, la première des choses qu'on pose dans ce dossier-là, c'est si... l'acceptabilité sociale, il y a-tu une place pour dire qu'une population peut dire non? Est-ce qu'une communauté autochtone pourrait refuser un projet? Est-ce qu'une municipalité pourrait refuser? Il y a-tu une place pour dire non? Ou sinon, l'acceptabilité sociale, ça veut dire, t'sais, comment faire avaler la pilule? On voudrait savoir est-ce que dans le projet du ministère, peut-être le ministère des Ressources naturelles vu que c'est leur projet, il pourrait nous dire s'il y a une place où quelqu'un peut dire non advenant que ce soit un projet qui soit inacceptable?

1985

1990

1995

LE PRÉSIDENT :

Bien, je pense qu'ils vont vous dire qu'il y a des places pour dire non. Est-ce que, la question, est-ce que le non va s'appliquer, c'est une autre histoire, mais on va vérifier avec le ministère.

2000

Alors, monsieur Martin?

M. FRANÇOIS MARTIN:

Bien, selon ma compréhension, effectivement les gens peuvent s'exprimer sur tout projet, ce n'est pas les tribunes qui manquent. Avec la nouvelle Loi sur les mines, on a rajouté des exercices de consultation encore pour les projets qui sont non assujettis aux procédures, et cetera, et cetera. Mais cela étant dit, le gouvernement a toujours été assez clair sur le fait que la décision finale d'autoriser ou non des projets revenait aux autorités compétentes en la matière, là.

2005

2010

LE PRÉSIDENT :

Ministère de l'Environnement, pour vous, en termes d'acceptabilité sociale, est-ce que, quand vous ouvrez un dossier, est-ce que l'hypothèse de ne pas le faire est sur le même pied que l'hypothèse de le faire, en termes de rigueur d'examen, ou si on part avec l'idée que normalement ça devrait se faire, mais on va essayer d'atténuer seulement? Quelle est la force d'un... dans quelle situation un projet pourrait être rejeté? Qu'est-ce qui pourrait justifier ça?

2015

Mme MAUD ABLAIN:

2020

On regarde les projets avec l'option « pourrait être autorisé » et l'option « pourrait être refusé », là, sur un pied d'égalité. C'est l'objectif de l'évaluation environnementale de regarder l'ensemble des impacts et puis de faire une analyse précise des points positifs et des points négatifs. Comme je le disais tout à l'heure, l'acceptabilité sociale est un de ces facteurs, un de ces éléments-là qu'on regarde. Je vous dirais aussi que, par le passé, il y a des projets qui ont été refusés par manque d'acceptabilité sociale, ou parce qu'il existait aussi des solutions de rechange, ou des impacts appréhendés sur l'environnement qui étaient trop importants. Donc, ça arrive que des projets soient refusés.

2025

2030

La procédure d'évaluation environnementale amène aussi une amélioration des projets tout au cours du processus. Normalement, les projets arrivent, sont relativement avancés pour qu'on examine les réels impacts anticipés en construction ou en exploitation, mais il y a quand même une marge de manoeuvre où est-ce qu'on peut demander des ajustements au promoteur pour soit respecter exactement nos normes, nos règlements ou améliorer la situation, on peut demander des mesures d'atténuation supplémentaires pour que le projet soit meilleur d'un point de vue environnemental et social. Donc, tant au niveau des mesures d'atténuation ou que des engagements qu'on peut demander au promoteur ou encore on peut... bien, le gouvernement, là, peut autoriser un projet avec des conditions qu'il détermine. Donc, ça vous brosse le portrait un peu de comment on regarde les projets.

2035

LE PRÉSIDENT :

2040

C'est la réponse des ministères. Donc, vous n'oubliez pas de déposer votre document.

M. GUY MORISSETTE:

2045

Je vais déposer le document, on l'a sous forme informatique, je vais le déposer sous forme informatique. Puis je vais déposer le document que, hier, j'avais parlé sur les différentes utilisations de l'or, en pourcentage.

LE PRÉSIDENT :

2050 Oui oui, fort intéressant, tout à fait.

M. GUY MORISSETTE:

Je vais déposer ça.

2055 Je peux-tu demander une précision, parce que ça va m'aider pour les prochaines questions?

LE PRÉSIDENT:

Allez-y.

2060 **M. GUY MORISSETTE:**

2065 Sur les mines à ciel ouvert -- bien, pas juste les mines à ciel ouvert -- pour aller en audience publique, on nous dit que, maintenant, si tu as 2000 tonnes et plus, tu es assujetti à aller en audience publique, est-ce que c'est 2000 tonnes rendu au moulin ou est-ce que c'est 2000 tonnes de roches qu'on enlève du sol? Exemple, Malartic, on sort 125-150 000 tonnes par jour et s'ils en amènent juste 1990 tonnes au moulin, est-ce qu'ils sont... ils seraient assujettis obligatoirement à un BAPE ou non?

LE PRÉSIDENT :

2070 Je vous avoue que ça m'intrigue.

Peut-être que le ministère peut clarifier?

Mme MAUD ABLAIN:

2075 On parle d'un 2000 tonnes, pour les mines métallifères, excepté les mines d'uranium et les mines de terres rares, on parle de 2000 tonnes par jour de production de minerai, donc ça exclut les stériles, si c'est la nature de la question. Donc, c'est vraiment le minerai extrait dans la fosse qui va se rendre jusqu'au moulin. Donc, c'est sur cette base-là que les projets sont assujettis.

2080 **M. GUY MORISSETTE:**

Donc, le 150 000 tonnes de stériles...

2085

LE PRÉSIDENT :

Donc, c'est clair.

2090

M. GUY MORISSETTE:

... n'a pas d'impact?

LE PRÉSIDENT:

2095

Oui.

Mme MAUD ABLAIN:

2100

Par contre, si je peux...

LE PRÉSIDENT:

Oui?

2105

Mme MAUD ABLAIN:

2110

... me permettre une précision? Dans les autorisations des projets miniers, on a une pratique qui est d'encadrer aussi, en le précisant, le total du matériel rocheux qui va être extrait pour qu'il n'y ait pas de dépassement à ce niveau-là. Des fois, il peut y avoir un ratio minerais/stérile qui est mal évalué ou... et donc, on va l'encadrer, là, au niveau du décret puisque les impacts qu'on regarde, c'est les impacts évidemment de l'extraction du minerai mais également des stériles puisque dans le cas des fosses... bien, des mines à ciel ouvert, c'est un des impacts importants, puisque c'est les haldes qui restent sur place et que c'est la génération de... notamment de poussières. Donc, c'est... l'impact est regardé pour l'ensemble, mais le critère d'assujettissement, c'est la production de minerai.

2115

LE PRÉSIDENT :

Parfait, je vous remercie.

Alors, merci, monsieur Jacob.

2120

M. RONALD BRAZEAU

2125

LE PRÉSIDENT:

Il reste un dernier intervenant d'hier soir qui n'était pas présent, monsieur Ronald Brazeau, est-ce qu'il est dans la salle? Alors, si vous voulez bien venir poser vos questions. Alors, vous serez notre dernier intervenant avant la pause.

2130

M. RONALD BRAZEAU:

Comme je vous dis toujours: *kwey*, ça veut dire comme bonjour.

2135

J'aurais juste une petite correction à faire par rapport à que madame Racicot du MFFP a mentionné par rapport à la consultation. Madame Racicot a mentionné que: « La consultation de... a consulté les Premières Nations du Lac-Simon à l'égard de la voie de contournement d'EACOM, alors que ce territoire se trouve à l'extérieur des territoires consultés actuels de la communauté ».

2140

J'aimerais mentionner aussi que le territoire de la consultation utilisé par le gouvernement provincial est une aberration puisqu'il morcelle le territoire en trois zones par rapport à nous autres, nos territoires traditionnels, dont il s'en constitue une cause de la signature de d'autres Nations, dont la Convention de la Baie-James, dont la Paix des Braves, toutes ces choses qui attribuent...

2145

J'aimerais rappeler que la Première Nation du Lac-Simon n'a jamais cédé ses droits, d'aucune façon, ça, ce que la voie... le contournement de même que le projet Akasaba se trouvent au coeur du territoire.

2150

T'sais, pour finir, t'sais, je veux préciser que la communauté du Lac-Simon préférerait que les deux entreprises, ils utilisent le chemin, un chemin au lieu de deux chemins. Ça, c'était ma question d'hier soir.

2155

LE PRÉSIDENT:

Oui, mais là il faudrait en venir aux questions, là.

M. RONALD BRAZEAU:

Oui.

2160

LE PRÉSIDENT:

Vous êtes en train de commencer votre mémoire...

2165

M. RONALD BRAZEAU:

Oui.

LE PRÉSIDENT:

... en donnant votre opinion.

2170

M. RONALD BRAZEAU: C'était

juste pour réitérer.

2175

Bon, ma première question, c'est de savoir, c'est que le promoteur, il a mis en place un plan d'action pour la présence du caribou. Ça, c'est... il est dans le registre là de... je pense que c'est le PR8.14 ou le 16, c'est... T'sais, le plan initial était que le chemin 1, donc, le promoteur, il avait soumis à l'audience publique, donc advenant qu'il allait faire ce chemin-là de... un tronçon de 6.7 kilomètres, qu'eux autres ils allaient mettre une mesure... une mise en place d'une mesure de protocole, soit de... s'il y a une présence de caribou proche de... à proximité des sites, ou comment qu'ils vont... t'sais, s'il y a une traverse de caribou, advenant, comme les choses de déclaration...

2180

Là on sait que la tendance a changé, vu que là astheure aujourd'hui que vu qu'il va y avoir un chemin, un seul tracé, que je pense que la manière que c'est parti que ça s'en va vers le chemin du... chemin forestier que dont EACOM, il a déposé. Là je me demande, c'est que... ils vont-ils, le promoteur, ils vont-ils respecter quand même leur plan d'actions puis le rester jusqu'à la fin?

2185

Et, l'autre sous... bien, ce n'est pas une sous-question, c'est une question que je relance au MFFP: ils vont-ils intégrer dans leur plan de mesure de... prochainement, une fois que le promoteur a une durée de vie de cinq ans, sept ans, et le chemin on sait qu'il va rester là pendant ad vitam æternam, t'sais pendant 30, 40 ans, je me demande si le MFFP, ils vont honorer ou ils vont prendre le plan de mesure de qu'est-ce qu'il y a eu, la recommandation, par rapport avec le promoteur? Soit que ce soit le MDDELCC ou le MFFP, parce que ça c'est une de nos choses.

2190

LE PRÉSIDENT :

2195

Alors, parfait, je comprends vos deux questions. On va essayer de les éclaircir.

Alors, monsieur Doyon, est-ce que le...

2200

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON:

Pouvez-vous revenir sur la question 1, j'en ai manqué...

LE PRÉSIDENT:

2205

Oui, la question 1, c'est que...

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON:

2210

... j'en ai manqué un bout de la question elle-même.

LE PRÉSIDENT :

2215

Alors, vous me corrigerez, monsieur Brazeau, si je me trompe en vous interprétant mal, mais j'ai cru... ce que vous voulez savoir, c'est: est-ce qu'ils vont appliquer le plan de suivi du caribou qui était prévu pour la route plus au nord, est-ce qu'ils vont l'appliquer à la route plus au sud, même si c'est un chemin forestier mais ils en sont partenaires? Donc, est-ce qu'ils vont faire le même suivi ou s'ils se sentent libérés de l'obligation de suivi parce que ce n'est pas leur chemin? C'est ça, votre question?

2220

M. RONALD BRAZEAU:

Oui, c'est exactement ça.

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON:

O.K., Monsieur le président...

2225

LE PRÉSIDENT:

Alors...

2230

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON:

... je vais inviter Mélanie à donner quelque chose là-dessus.

Mme MÉLANIE ROY:

2235 Monsieur le président, je vous dirais que, pour nous, l'option du chemin EACOM, c'est nouveau. Puis on n'a pas... on ne s'est pas rendu à regarder si notre plan va s'appliquer pour le chemin EACOM, donc je ne peux pas vous donner vraiment une réponse, mais je peux regarder avec mes collègues, vous revenir après la pause par rapport à cet élément-là.

2240 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, parce que je pense qu'il est important, parce qu'à quelque part, la question se pose de se dire: est-ce que là tout d'un coup, c'est un autre... on est partenaire, mais ce n'est pas notre chemin, on oublie tout? C'est intéressant, en tout cas, de se poser la question, nous, comme commission, et on aimerait une réponse claire là-dessus.

2245

Mme MÉLANIE ROY:

2250 Exact. Je vous reviens après la pause avec une réponse plus claire.

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

2255 Le deuxième aspect, c'est lorsque vous aurez cessé de faire... d'utiliser le chemin, là, puis qu'il va retomber, au fond, chemin multifonctionnel public, là, est-ce que les ministères, notamment le MFFP va continuer de faire le suivi des impacts sur cette route-là? C'est-à-dire, le suivi que le promoteur pourrait avoir amorcé s'il décide de le maintenir et est-ce que vous autres vous allez le faire?

2260 **Mme STÉPHANIE RACICOT:**

2265 Monsieur le président, je ne connais pas la réponse précisément, cependant, ce que je peux dire, c'est que normalement, une fois qu'un chemin est construit, il devient public, puis qu'à ce moment-là, pour ce qui est de l'entretien du chemin, ce sont les utilisateurs qui doivent payer pour l'entretien du chemin, puis... c'est ce que je pourrais vous répondre, là.

LE PRÉSIDENT :

2270 Donc, vous dites: les utilisateurs, c'est à eux de faire les dépenses, s'il y en a, ce n'est pas au ministère?

Mme STÉPHANIE RACICOT:

Oui.

2275

LE PRÉSIDENT :

Bon, vous ne voyez pas... comme vous êtes responsables de la gestion du caribou, vous ne voyez pas de responsabilité particulière pour ce suivi-là?

2280

Mme STÉPHANIE RACICOT:

Je ne pourrais pas répondre à cette question-là. Cependant, ce que je peux vous dire, c'est qu'il y a eu... la compagnie EACOM, lorsqu'on a autorisé ce chemin-là, ont convenu de mesures particulières pour des... comme par exemple, mettre des panneaux de signalisation, des... peut-être collaborer avec le ministère à des fermetures de chemins qui sont à proximité, là, du tracé de la voie de contournement. Puis également il y avait des mesures au niveau des... d'un plan de communication pour aviser ou... aviser lorsqu'il y avait présence de caribous sur le... dans le territoire pour assurer la sécurité de ceux-ci.

2285

2290

LE PRÉSIDENT :

La justification de ce chemin-là, c'est probablement une exploitation forestière quelque part?

2295

Mme STÉPHANIE RACICOT:

Oui.

LE PRÉSIDENT:

2300

Est-ce que cette exploitation forestière est dans la zone tampon de l'aire de biodiversité du caribou?

Mme STÉPHANIE RACICOT:

2305

En fait, ce que je peux dire, c'est que la voie de contournement d'EACOM est nécessaire pour transiger du bois qui va être récolté complètement à l'est de l'unité de gestion. Donc, c'est du bois qui va être récolté dans la portion est, qui est transporté vers l'usine. La nécessité de ce tronçon-là s'explique parce qu'il y a une... on veut éviter la circulation le long de la route 117 puis utiliser des camions qui pourraient transporter davantage de bois que sur une route numérotée du ministère du Transport.

2310

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que cette exploitation forestière a une durée précise dans le temps?

2315

Mme STÉPHANIE RACICOT:

Bien, je dirais que le bassin de bois disponible est... en fin de compte, il y a un très grand bassin de bois disponible sur le territoire. À chaque année, on en récolte évidemment une infime partie donc, oui, c'est un chemin qui va être utilisé pour de nombreuses années.

2320

LE PRÉSIDENT :

Quand vous dites « de nombreuses années », c'est permanent dans le sens d'éternel ou c'est une période de 10 ou 15 ans?

2325

Mme STÉPHANIE RACICOT:

Bien, je ne pourrais pas me prononcer sur le nombre d'années exact qu'il va être utilisé. Ce que je peux dire, c'est qu'il y aura toujours de la forêt à récolter, c'est une ressource renouvelable, donc on va toujours aller intervenir dans cette portion-là du territoire et il y aura toujours du transport de bois à faire tant qu'il y aura une usine à Val-d'Or pour le transformer.

2330

LE PRÉSIDENT :

2335

Donc, au fond, pour vous, c'est un chemin permanent?

Mme STÉPHANIE RACICOT:

Oui.

2340

LE PRÉSIDENT :

Donc, la politique d'effacer les chemins dans certains milieux où c'est particulièrement... il y a des problèmes de faune, par exemple, des espèces menacées, des milieux sensibles, là, on peut mettre différents qualificatifs là-dessus, ça ne s'applique pas du tout à ce genre de chemins?

2345

Mme STÉPHANIE RACICOT:

Dans ce cas-ci, c'est un chemin de catégorie 2, c'est un chemin qui est relativement important, qui a une grande surface de roulement, qui va être permanent. Il y a parfois des types de chemins qui

2350

sont moins importants, puis qu'on peut se permettre, avec le temps, de les... de changer leur vocation.

LE PRÉSIDENT :

2355

Je ne suis pas un ingénieur en chemin, alors je vais vous demander d'être vraiment -- Comment dire? -- soyez gentille avec moi parce que ma question, c'est une question de débutant, là. Moi, j'ai vu les cartes avec des chemins et la question que je me posais, c'est qu'il y a un chemin, je vais vous montrer, la compagnie prévoyait utiliser ce chemin. Ils n'auraient pas été possible de passer ici pour éviter de passer au sud, plus près de l'aire? Il n'y avait pas moyen de prolonger, soit le chemin qui mène à Manitou, soit ce chemin-là pour couper...? La compagnie Agnico, dans son étude d'impact, dit: « L'avantage de faire le chemin au nord, c'est que ça nous éloigne du milieu le plus sensible de l'aire protégée », et là, un ministère qui s'occupe de la faune lui dit: « Non non, on passe en bas, nous autres. » Alors, j'aimerais comprendre, vous avez dit hier: « On a analysé d'autres scénarios », mais pourriez-vous m'indiquer précisément où ils sont les autres scénarios que vous avez analysés?

2360

2365

Mme STÉPHANIE RACICOT:

Bien, non, malheureusement je ne peux pas vous préciser à l'heure actuelle quels sont tous les scénarios qui ont été regardés. Cependant, lorsqu'on a reçu le scénario initial, on a vérifié... on a fait des propositions où on a vérifié si effectivement on ne pouvait pas passer le chemin là où il y aurait possiblement moins d'impacts pour l'enjeu qui nous préoccupe ici, le caribou. Cependant, pour des raisons opérationnelles, c'est ce tracé-là qui a été retenu. Puis il n'y a pas de raison, au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs pour laquelle on pourrait refuser ce tracé-là puisqu'il répond à l'ensemble des exigences qu'on a dans nos réglementations.

2370

2375

LE PRÉSIDENT :

C'est quoi que vous appelez « des raisons opérationnelles » qui ont fait que ce que vous pensiez être un meilleur scénario, vous l'avez laissé tomber?

2380

Mme STÉPHANIE RACICOT:

Il y a peut-être un autre élément qu'il faut que je précise, c'est que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs est responsable de la planification forestière; cependant, la planification des chemins appartient aux compagnies forestières. Bien entendu, le ministre des Forêts autorise cette planification de chemin là, mais ce qui est important de savoir, c'est que la planification forestière, la planification des chemins forestiers revient à l'industrie forestière.

2385

2390

LE PRÉSIDENT:

Mais si vous avez le pouvoir de refuser, ça veut dire que vous avez un pouvoir réel? Vous avez dit, il y a quelques minutes: « Il y avait d'autres scénarios qu'on aurait... qu'on a voulu regarder avec eux qui auraient été peut-être plus avantageux »... parce que j'ai un problème, là, de compréhension, c'est que c'est vous qui avez le pouvoir de dire: « Non, ça ne marche pas cette affaire-là, il y a quelque chose de mieux en haut », pourquoi vous ne dites pas ça?

2395

Mme STÉPHANIE RACICOT:

2400

Ce sont les...

LE PRÉSIDENT:

2405

C'est eux qui décident?

Mme STÉPHANIE RACICOT:

Monsieur le président, ce sont les raisons opérationnelles dont je vous faisais part tout à l'heure qui sont... qui ont mené à ce qu'on a autorisé ce chemin-là, donc c'est le tracé, c'est les... le chemin passe au meilleur endroit où c'est possible de construire un chemin, puis pour une utilité de transport de bois. Donc, il y a un paquet de contraintes sur le territoire, ça peut être des traverses de cours d'eau, on veut utiliser des tronçons de chemins qui existent déjà, il y a des passages qui ne sont pas... bien, on ne peut pas permettre le passage partout d'un chemin de cette catégorie-là puisqu'il y a comme des normes à respecter au niveau des traverses de cours d'eau, puis des éléments de cette nature-là là.

2410

2415

LE PRÉSIDENT :

En tout cas, j'ai lu dans l'étude d'impact d'Agnico qu'on dit: « C'est sûr que si on passe plus au nord, il y a plus de milieux humides, mais par contre c'est préférable que d'avoir des impacts plus au sud. » J'essaie de comprendre si ce genre de raisonnement entre dans notre calcul pour décision et pas seulement pour considération?

2420

Mme STÉPHANIE RACICOT:

2425

Mais il n'y a pas de raison qui nous empêche d'autoriser ce chemin-là à cet endroit-là précis. Ce n'est pas une zone de protection intégrale. Donc, si on a convenu que le meilleur endroit était celui-ci, le ministère l'a accepté comme ça.

2430 **LE PRÉSIDENT:**

Donc, au fond, ce que vous dites là, c'est: « On a une proposition, s'il n'y a pas trop d'objections, on va l'autoriser »? Vous ne vous posez pas la question si c'est le meilleur endroit?

2435 **Mme STÉPHANIE RACICOT:**

Bien, comme je vous dis, on s'est posé la question, lorsqu'on a analysé ces propositions avec l'industrie, qui est responsable de la planification des chemins et de la construction de ceux-ci, bien, on s'est rendu compte que nos propositions n'étaient pas réalistes.

2440 **LE PRÉSIDENT :**

Et n'étaient pas réalistes pourquoi?

2445 **Mme STÉPHANIE RACICOT:**

Ce sont des raisons opérationnelles. Malheureusement, je ne pourrais pas vous les expliquer dans le détail que vous semblez avoir besoin. Je pourrais peut-être vous revenir à un autre moment.

2450 **LE PRÉSIDENT :**

2455 Oui, je vais vous demander de nous préciser quelles sont les raisons qui font que vous aviez comme hypothèse qu'on pourrait passer plus au nord, puis que vous avez dit: « Bien, finalement, on va accepter leur proposition. » La commission voudrait comprendre ça, parce qu'on va se pencher sur le dossier du caribou, on est dans une zone sensible, on va discuter du Plan de rétablissement du caribou, il y a beaucoup de raisons qui disent qu'on devrait diminuer le dérangement dans cette zone-là et là on arrive avec une route de catégorie 2, ce n'est quand même pas un impact négligeable. Et moi je voudrais bien savoir, pour éclaircir le propos pour la commission, pour éclairer notre analyse, comment il se fait que votre ministère a autorisé cette route, alors qu'il y avait peut-être d'autres possibilités? Vous en avez vous-même convenu. Alors, on voudrait comprendre les raisons, opérationnelles ou autres.

2460 **Mme STÉPHANIE RACICOT:**

Oui, très bien, je vais vous répondre.

2465 **LE PRÉSIDENT :**

Merci.

Voilà. Votre deuxième question?

2470

M. RONALD BRAZEAU:

Oui. Oui, ma deuxième question, c'est bref et court, comme j'ai dit hier, je fais ça bien direct. C'est que les mesures de compensations des terres... des milieux humides, je sais que c'est le... ça détient l'autorité du... le MDDELCC -- Oui, ça change souvent d'acronyme, eux autres, en tout cas -- les...

2475

LE PRÉSIDENT:

Il s'allonge! Ça ne change pas, il s'allonge.

2480

M. RONALD BRAZEAU:

Oui. Il y a une lettre qui se promène souvent, en tout cas.

2485

Je voulais savoir par rapport, c'est... de comment qu'ils se basent pour les critères pour... d'admissibilité d'un projet ou que ça a été... que c'est un bon projet ou pas bon? T'sais, comme de dire: « On se refuse ce projet-là dû au fait »? C'est que... nous autres...

2490

LE PRÉSIDENT :

Vous parlez des projets de compensation?

2495

M. RONALD BRAZEAU:

Oui, les projets de compensation. Puis c'est quoi les grandes lignes qu'eux autres ils se basent dans les critères, parce que juste à titre...

2500

LE PRÉSIDENT :

Madame Ablain, vous pouvez donner ces grandes lignes?

2505

M. RONALD BRAZEAU:

... oui, juste à titre d'exemple, on sait que nous autres on s'est fait approcher pour déposer des projets, bien, sans nécessairement de quoi qu'on va se baser. T'sais, c'était ça notre préoccupation pour la communauté.

LE PRÉSIDENT :

2510 Madame Ablain?

Mme MAUD ABLAIN:

2515 Oui, Monsieur le président. Comme je le disais tout à l'heure, il y a une question de localisation des
projets de compensation. On souhaite aussi avoir une compensation pour des services écologiques
similaires, ça fait qu'un milieu humide pour un milieu humide, si je peux m'exprimer comme ça. Ensuite,
il y a différents types de projets de compensation qui existent, puis on a une gradation, là, comme par
exemple, t'sais d'abord restaurer un milieu humide existant, ensuite... ou créer un milieu humide existant,
protéger un milieu. Ça fait que tout ça, c'est des gradations, puis on privilégie la restauration de milieux
2520 humides dégradés. Ensuite, il y a la... comme je le disais, dans l'ordre, là, il y a la création d'un milieu
humide également. Donc, on a ce type de gradation là pour examiner les projets de compensation.

LE PRÉSIDENT :

2525 D'accord.

Alors, donc vous voyez, il y a deux critères.

M. RONALD BRAZEAU:

2530 On peut-tu avoir accès de ça? On peut-tu avoir accès comment ils se sont basés? Parce que...

LE PRÉSIDENT :

2535 Je pense que vous venez d'avoir une réponse claire, là...

M. RONALD BRAZEAU:

Oui?

LE PRÉSIDENT:

2540 ... il y a deux critères importants, mais j'imagine que si vous avez des propositions puis vous
voulez mieux les étager, vous pouvez probablement prendre contact avec le ministère et en discuter
avec eux, j'imagine? Enfin, ils nous font signe comme quoi ils ne seraient pas opposés.

2545 **Mme MAUD ABLAIN:**

Non, on n'est pas opposé. Puis j'ajouterais que ce n'est pas juste deux critères, il y en a d'autres, là, il y a la protection aussi des milieux humides, protéger aussi des milieux naturels terrestres à proximité d'un milieu humide, ça c'est prévu dans la loi. Donc, il y a plusieurs... c'est ça, une gradation complète.

2550 **LE PRÉSIDENT:**

Donc, ils vous invitent, au fond, à prendre contact avec eux pour avoir un portrait complet de leur grille d'analyse des projets.

2555 **M. RONALD BRAZEAU:**

Merci, *meegwetch*.

LE PRÉSIDENT :

2560 Merci. Alors, vous aussi, au revoir.

Bon, alors on va prendre une pause de 10 minutes, ce ne sera pas très long parce qu'on a pris du retard sur notre horaire, mais en même temps on a vidé certaines questions. Alors donc on se revoit dans 10 minutes.

2565

2570

SUSPENSION DE LA SÉANCE À 15 h 11
REPRISE DE LA SÉANCE À 15 h 23

LE PRÉSIDENT:

2575 Alors, mesdames et messieurs, si vous voulez bien reprendre vos places, nous allons reprendre l'audience.

2580 Bon, alors nous allons faire une sorte de parenthèse dans l'audience. J'ai ici une liste de personnes, mais nous voulons éclaircir une question qui a été soulevée dans une demande d'audience par un des requérants, à savoir comment fonctionne le mécanisme d'harmonisation entre l'Agence canadienne d'évaluation environnementale et le processus québécois? Alors, on a demandé à l'Agence canadienne d'évaluation environnementale de nous fournir une personne-ressource pour clarifier cette

2585 question. Alors, nous avons, en principe, monsieur Raymond Chabot -- il n'est pas encore en ligne? Pas capable de le rejoindre? Oh! Michel, il va essayer de le rejoindre.

Oui, c'est parce que comme cette personne-là ne pourra pas être... -- Non? Bon, bien, O.K., vous me ferez signe quand vous l'avez, puis on reprendra.

2590 À ce moment-là, il y avait une précision qu'on avait demandée sur les questions de restauration au ministère de l'Environnement, alors madame Ablain nous dit être en mesure de répondre, alors je vous cède la parole, madame Ablain.

Mme MAUD ABLAIN:

2595 Oui, merci, Monsieur le président. Donc, hier soir, vous nous aviez demandé des exemples de sites miniers qui réalisent actuellement des suivis à long terme postrestauration, donc c'est... on n'a pas une liste exhaustive, mais on a quelques exemples de projets, parce que pour l'exhaustif, ça prendrait un peu plus de temps.

2600 Donc, la première chose que... bon, les exemples de sites, il y a des sites qui ont des suivis actuellement, là, depuis... restauration, c'est 10 ans, 15 ans, même un site ça fait 20 ans, là, qu'ils font un suivi postrestauration. On a... là j'ai quatre exemples, je pourrais vous les nommer si vous le voulez: il y a le site Bouchard-Hébert, le site Terrains aurifères B, c'est la mine Barrick, le site Poirier et puis le site Louvicourt.

2610 Par contre, on a peu d'exemples parce qu'il faut savoir aussi que le suivi postrestauration commence une fois que la restauration est terminée, donc le processus c'est que l'exploitation se termine, ensuite il y a un suivi postexploitation qui se fait tout le temps de la restauration du site, qui peut prendre parfois plusieurs années, et ensuite on embarque avec le suivi, nos exigences de suivi de postrestauration, donc c'est pour cette raison.

2615 Par contre, on me précisait, là, lorsque j'ai cherché l'information, que lorsque le suivi postrestauration arrive à sa durée minimale, le 10 ans dont on parlait hier soir, il est effectivement analysé par le ministère en fonction des résultats de suivi qui sont déposés. Et puis ensuite, s'il est renouvelé -- si on demande qu'il soit poursuivi, plutôt -- il n'y a plus de durée minimale. Donc, ça va être analysé, ensuite, en fonction des résultats qui sont transmis au ministère. On ne remet pas un 10 ans, par exemple là.

2620 **LE PRÉSIDENT:**

En somme, tant que vous avez des doutes, tant qu'il se pose des questions, le suivi continue?

Mme MAUD ABLAIN:

2625

Exactement. Et puis...

LE PRÉSIDENT:

2630

C'est votre règle, c'est ça?

Mme MAUD ABLAIN:

2635

Oui, c'est notre règle. Et puis il peut être resserré également, là, si on voit qu'il y a un problème avec le scénario de restauration ou...

LE PRÉSIDENT :

2640

Là vous pouvez augmenter vos exigences?

Mme MAUD ABLAIN:

Tout à fait.

2645

LE PRÉSIDENT :

D'accord. O.K., est-ce que vous pourriez... parce que là vous avez donné des durées de suivis puis vous avez donné une liste de noms, mais on ne peut pas associer nom et durée.

2650

Mme MAUD ABLAIN:

Oui.

2655

LE PRÉSIDENT:

Pouvez-vous être plus précise?

Mme MAUD ABLAIN:

2660

Oui. Bien, pour le site Bouchard-Hébert, ça fait 11 ans qu'ils réalisent leur suivi postrestauration. Pour les Terrains aurifères -- c'est approximatif, là, parce que c'est une recherche préliminaire -- pour les Terrains aurifères B, la mine Barrick, ça fait 20 ans. Pour le site Poirier, ça fait 15 ans, environ. Et puis pour le site Louvicourt, ça fait une dizaine d'années, ça fait 10 ans.

2665

LE PRÉSIDENT :

Parfait, là c'est clair.

2670

QUESTIONS DE LA COMMISSION

LE PRÉSIDENT:

2675

Et vous me faite signe comme quoi nous avons monsieur Chabot en ligne? D'accord? Oui, O.K.

Monsieur Chabot, est-ce que vous m'entendez bien?

M. RAYMOND CHABOT:

2680

Oui, je vous entends bien, et vous?

LE PRÉSIDENT :

2685

Là maintenant, oui, mais ce n'était pas le cas tout à l'heure, mais là je pense qu'on va être capable d'avoir une bonne discussion.

2690

Écoutez, ce qui nous intéresse dans ce dossier, c'est de comprendre un certain nombre de choses qui nous apparaissent un petit peu nébuleuses. J'aimerais que vous nous expliquiez quels sont les déclencheurs d'évaluation de projets miniers à l'Agence canadienne d'évaluation environnementale? Ou autrement dit, c'est les critères d'assujettissement à votre procédure, parce que, voyez-vous, on est intrigué par le fait que certains projets miniers qui ont été évalués au BAPE n'apparaissent pas au registre de l'Agence canadienne. Par exemple, Canadian Malartic, qui a eu un dossier en 2009 et un dossier en 2016, on ne voit pas ça chez vous. Mine Arianne Phosphate, au Saguenay-Lac-Saint-Jean, c'est passé au BAPE en 2015, et rien, on ne voit rien du côté de l'Agence canadienne. Mine lac Bloom, à Fermont, ça a passé au BAPE en 2007 et pas de votre côté. Alors, c'est un peu nébuleux pour nous pourquoi vous avez une compétence sur les mines mais que ces projets-là n'ont pas passé chez vous. Est-ce que vous pouvez nous expliquer, en gros, votre procédure d'une façon qui nous expliquerait, qui jetterait une certaine lumière sur ce que je viens de vous expliquer?

2695

M. RAYMOND CHABOT:

2700

Oui, absolument. Je vais me présenter, je m'appelle Raymond Chabot, je travaille au Bureau régional du Québec pour l'Agence canadienne d'évaluation environnementale. Donc, ça me fait plaisir d'essayer de répondre et de rendre la chose plus claire à vous, Monsieur le président, Monsieur le

2705 commissaire, et aux participants de cette audience publique.

2710 Donc, la réponse à cette question-là, il y a deux aspects que je peux vous donner. Le premier, c'est que la Loi canadienne d'évaluation environnementale a changé en 2012. Auparavant, avant 2012, donc il y a des projets comme le lac Bloom que vous avez cité, et -- oui, c'est principalement lac Bloom -- le déclencheur, les déclencheurs pour déterminer si l'évaluation environnementale fédérale devait avoir lieu ou non était plus une question de... que ce soit, par exemple, est-ce que c'est situé sur une terre fédérale? Est-ce qu'il y a une décision d'une autorité fédérale pour autoriser une partie du projet, comme par exemple que ce soit pour respecter la Loi sur la protection des eaux navigables ou une décision sur l'habitat pour faire respecter la Loi sur les pêches. Donc, c'était... puis l'Agence, à partir de 2715 2010, est devenue autorité responsable pour coordonner l'évaluation environnementale fédérale. Auparavant, avant 2010, c'était les autorités fédérales qui avaient des décisions en lien avec une partie ou le projet au complet qui était autorité fédérale. Bon, ça, c'est une chose.

2720 Donc, les projets qui ont été soumis à l'Agence ou à la province, puis je peux y revenir plus tard parce qu'on a une entente de collaboration, donc les projets qui nous sont soumis, qui ont été soumis avant 2012, étaient sous l'ancienne loi. Maintenant, avec la loi 2012, donc le projet Akasaba nous a été soumis en 2014, c'est un projet, donc... tout projet minier qu'on va recevoir, mais auquel on est informé, on va comparer, en fait, on va regarder ce qu'on appelle un Règlement désignant les activités concrètes. Dans ce Règlement-là, en ce qui concerne les projets miniers, on a deux articles de ce Règlement-là qui 2725 identifient des seuils qui nous aident à déterminer si un projet minier doit être soumis à la procédure fédérale ou non. On a l'article 16. L'article 16, ça s'adresse aux nouvelles mines. Donc, on a des seuils pour déterminer, un peu comme à la province, pour déterminer si on a vraiment une activité qui va nécessiter une évaluation environnementale. Pour les mines, on a différents types de mines qui sont identifiées dans ce règlement-là, donc les mines de métaux, que ce soit fer, zinc, cuivre, et cetera, des 2730 mines de diamant, de charbon, d'apatite. Et pour ces mines-là, le seuil de... le seuil est établi à 3000 tonnes par jour de capacité de production de minerai. En ce qui concerne les mines d'or, le seuil, ainsi que les mines de terres rares, le seuil est établi à 600 tonnes par jour. Donc, dans le cas de la mine Akasaba, parce qu'on parle d'un projet de capacité de production de minerai 3 à 4000 tonnes par jour, eh bien, ce qui s'est passé, c'est qu'on a déterminé que ce projet-là devait être soumis à la procédure 2735 fédérale.

Voulez-vous que je vous parle du cas de Canadian Malartic?

2740 **LE PRÉSIDENT :**

J'allais vous le proposer.

M. RAYMOND CHABOT:

2745 Alors, on a l'article 17 du même Règlement, donc le Règlement désignant les activités concrètes, qui lui vise les agrandissements de mines actuelles, en opération. Donc, lorsqu'on regarde un projet qui nous est proposé ou qui nous est déposé, comme par exemple Canadian Malartic, l'agrandissement, nous avons été avisés par le MDDELCC que ce projet-là avait reçu une directive. Donc, nous, on a regardé l'avis de projet de la compagnie, du promoteur, et on a posé des questions pour connaître l'aire actuelle du projet et, nous, ce qu'on fait, c'est qu'on compare l'aire actuelle avec l'agrandissement de proposé. Et si l'agrandissement proposé est supérieur à 50 % de l'aire existante, bien, ça, c'est le déclencheur pour soumettre un projet d'agrandissement minier à une évaluation environnementale fédérale.

2755 **LE PRÉSIDENT :**

Et donc, comme ça n'était pas plus de 50 %, vous n'êtes pas entré dans le dossier?

2760 **M. RAYMOND CHABOT:**

Exactement, c'était inférieur à 50 % dans le cas de Canadian Malartic.

LE PRÉSIDENT :

2765 D'accord. Alors, je vais me permettre d'aller du côté du ministère de l'Environnement québécois pour poser un peu la même question, à madame Ablain.

2770 Les projets suivants qui apparaissent au registre de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale sont-ils soumis à la procédure québécoise? Mine Kipawa, Témiscamingue, il est inscrit à l'Agence canadienne; mine Québec Lithium, Abitibi; mine Niobec, au Saguenay; mine Tio, Minganie. Pouvez-vous expliquer leur statut et leur situation, ici, au Québec? Sont-ils assujettis?

Mme MAUD ABLAIN:

2775 Oui, Monsieur le président. Est-ce que vous pouvez me les, excusez-moi, me les...?

LE PRÉSIDENT :

La liste?

2780

Mme MAUD ABLAIN:

Oui, la liste.

2785

LE PRÉSIDENT:

Kipawa.

2790

Mme MAUD ABLAIN:

Kipawa?

LE PRÉSIDENT:

2795

Québec Lithium.

Mme MAUD ABLAIN:

Oui?

2800

LE PRÉSIDENT:

Niobec, au Saguenay.

2805

Mme MAUD ABLAIN:

Oui?

LE PRÉSIDENT :

2810

Et mine Tio, en Minganie.

Mme MAUD ABLAIN:

2815

Oui. Alors, pour la mine Niobec, il y a une évaluation environnementale qui a été amorcée pour ce projet-là, c'était, si je me rappelle bien, il y avait un nouveau concentrateur de construit puis une nouvelle méthode de minage. Par contre, la mine a été rachetée et la demande a été suspendue chez nous. Donc, il y a eu un avis de projet, une directive, une étude d'impact de déposée, mais le processus s'est arrêté là. Donc, il n'y a pas eu de phase publique pour ce projet-là. Il ne s'est pas rendu jusque-là.

2820

Pour le projet Kipawa, on n'a, de notre côté, pas reçu d'avis de projet à ce jour.

LE PRÉSIDENT :

2825

Vous n'avez pas reçu d'avis de projet?

Mme MAUD ABLAIN:

2830

Non. À ma connaissance...

LE PRÉSIDENT:

Il est inscrit à la procédure fédérale. Dans ce temps-là, vous ne prenez pas contact avec le promoteur pour voir qu'est-ce qui se passe?

2835

Mme MAUD ABLAIN:

Là je ne sais pas exactement, il faudrait que j'aille voir, là, s'il y a eu des échanges avec l'Agence sur ce projet-là.

2840

LE PRÉSIDENT:

O.K. Monsieur Chabot nous disait que, par exemple dans le cas de Canadian Malartic, il avait été avisé par vous de l'arrivée du projet dans le décor, mais là si eux voient arriver mettons Québec Lithium ou un autre projet, ils ne vous avisent pas?

2845

Mme MAUD ABLAIN:

Oui, ils vont nous aviser également, ça fait partie de notre entente de collaboration, effectivement. Donc, il faudrait que je vérifie, là, l'information à savoir pour quelle raison, de notre côté, le projet n'est pas chez nous.

2850

LE PRÉSIDENT:

2855

D'accord.

Mme MAUD ABLAIN:

Pour l'instant, il n'y n'est pas.

2860

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Et la mine Tio, en Minganie, avez-vous une information là-dessus?

2865

Mme MAUD ABLAIN:

La mine Tio, si on parle du lac Tio, elle est visée dans notre procédure mais pas parce que c'est une ouverture d'une mine, mais parce qu'il y a entreposage de résidus dans un lac et elle a été assujettie en vertu d'un autre article de notre règlement qui est le remblayage dans les lacs.

2870

LE PRÉSIDENT :

Et le projet de mine, parce que s'il y a des résidus, il y a une mine?

2875

Mme MAUD ABLAIN:

Oui, oui.

2880

LE PRÉSIDENT:

Le projet de mine, lui, qu'est-ce qu'il en est là?

2885

Mme MAUD ABLAIN:

Le projet de mine est très ancien et il a été ouvert... à ma connaissance, il était déjà existant avant même, peut-être, la Loi sur la qualité de l'environnement. Donc, à ce moment-là, il n'est pas visé s'il était déjà existant.

2890

LE PRÉSIDENT:

D'accord. Alors, là, vous, les deux, vous avez fait chacun état de votre côté de la collaboration qui existe entre les deux niveaux de gouvernement, notamment dans le projet d'évaluation Akasaba. Et vous nous avez fait parvenir une lettre, le 9 mars... c'est-à-dire, il existe une lettre conjointe du ministère de l'Environnement et de l'Agence canadienne, du 9 mars 2016, qui dit que:

2895

« Un comité d'évaluation environnementale coopérative assurera dorénavant le suivi de ce projet. »

On parle d'Akasaba?

2900

Mme MAUD ABLAIN:

Oui.

2905

LE PRÉSIDENT :

Donc, vous aviez convenu de créer un comité d'évaluation. Pouvez-vous expliquer, je pourrais commencer par monsieur Chabot, votre vision de l'entente qui existe entre les deux gouvernements et quelles sont les principales règles?

2910

M. RAYMOND CHABOT:

Oui, avec grand plaisir. Je crois que l'entente a été versée aussi aux documents... aux documents sur le registre du BAPE, là. Donc, cette entente-là, c'est une entente...

2915

LE PRÉSIDENT :

Je vous interromps juste une petite seconde...

2920

M. RAYMOND CHABOT:

Oui.

LE PRÉSIDENT:

2925

... pour dire aux gens dans la salle que le document déposé par... de l'entente se trouve à la cote DB1 dans le dossier du BAPE. Donc, si vous voulez voir qu'est-ce que Québec et Ottawa ont convenu pour harmoniser leur procédure d'évaluation, le texte de l'entente, c'est le document DB1.

Alors, s'il vous plaît, vous pouvez poursuivre, monsieur Chabot.

2930

M. RAYMOND CHABOT:

2935

Oui. Alors, donc l'entente, l'esprit de cette entente-là, c'est de favoriser la coopération, la coordination entre les deux instances, en ce qui concerne l'évaluation environnementale de projets, là, lorsqu'ils sont soumis aux deux paliers de gouvernement. Mais il faut aussi que ça réponde aux exigences, évidemment, des... soit de notre loi, la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale et la Loi provinciale sur la qualité de l'environnement.

2940

Donc, rapidement, je veux juste vous mentionner comment ça fonctionne. Vous avez fait état qu'un ministère, mettons la province avertit le fédéral, le fédéral avertit la province. Effectivement, on s'échange l'information au niveau des avis de projet qui sont reçus. Donc, dans le cas d'Akasaba, par exemple, bien on a reçu cette information-là du provincial. On établit ou non si... puis il y a beaucoup de projets qui nous arrivent comme ça, grâce à cette entente-là, que ce soit des projets... n'importe quels projets pour lesquels la Direction d'évaluation environnementale de la province va émettre un avis, une directive, on va recevoir l'information. Donc, on est très bien informé.

2945

Nous, de la même façon, on va informer la province. Je peux juste mentionner, au bénéfice de madame Ablain, que j'ai déjà parlé de ce projet-là, Kipawa, là, pour le nommer, avec madame Madeleine Paul, à l'époque. Donc, pour son bénéfice, à madame Ablain, là, ça a déjà été fait.

2950

Donc, si le projet déclenche les deux processus, donc le fédéral et le provincial, on va envoyer, donc, une lettre au promoteur, la lettre dont vous avez fait référence, qui est la -- je peux dire la cote, là, c'est DA1, parce que je l'ai devant moi. Donc, une lettre qui va expliquer, dans le fond, qui va expliquer un peu... informer le promoteur sur l'application de l'entente. Bon.

2955

Cette entente-là, c'est une... comme je vous ai dit, ça sert vraiment à échanger, surtout à échanger de l'information sur nos analyses. Par exemple, les questions qu'on va soumettre au promoteur, on va les partager avec nos collègues de la province. Ça sert aussi à discuter de certains enjeux lorsqu'on est en train d'analyser certains enjeux, donc discuter, de voir les orientations de nos collègues. Et ça peut aussi permettre de coordonner certaines réunions de travail avec des experts des deux juridictions. Donc, c'est vraiment, étant donné qu'on a des lois différentes, c'est la façon qu'on a de tenter d'arrimer notre travail aux deux instances dans la meilleure façon possible.

2960

2965

Je peux juste vous mentionner, à titre d'information, qu'actuellement il y a seulement deux projets comme ça, là, pour la province de Québec, dans notre cas, à l'Agence canadienne d'évaluation environnementale, on a le projet Akasaba et on a le projet de la mine Tio. C'est les deux seuls projets miniers qui nécessitent... bien, qui font qu'on applique l'entente de collaboration pendant le processus d'évaluation environnementale.

2970

LE PRÉSIDENT :

Une question. Dans la lettre du 9 mars 2016, la lettre conjointe, vous indiquez que:

« Un comité d'évaluation environnementale coopérative assurera dorénavant le suivi du projet. »

2975

Est-ce que ça veut dire que, pour simplifier la tâche au promoteur, vous allez vous entendre sur les questions au lieu d'envoyer chacun des questions de votre côté, quitte à ce que ça se dédouble, vous voulez faire... c'est le comité qui, au fond, prend le, je dirais, le rôle de pilote du dossier pour

2980 formaliser le questionnement ou si vous travaillez chacun de votre côté quand même?

M. RAYMOND CHABOT:

2985 On continue de travailler chacun de notre côté. Dans le fond, le comité là qui est identifié dans cette lettre-là, c'est les deux responsables de... ils sont formés des deux responsables des deux processus, donc il y a une personne ici au fédéral, puis il y a une personne en madame Ablain au provincial. Et ces deux personnes-là sont en communication de façon continue et constante pour s'informer chacun de où on en est. Bien évidemment, il y a des étapes qui sont différentes dans les deux processus, donc disons qu'on a... nous, on pose... c'est ça, on pose des questions, à un moment donné, où la province a peut-être terminé de poser ses questions, donc la recevabilité n'arrive pas
2990 nécessairement à la fin de notre analyse, au fédéral.

LE PRÉSIDENT :

2995 Mais les promoteurs ont souvent demandé d'avoir -- Comment dire? -- une simplification des procédures. Dans la mesure où vous prévoyiez qu'il y ait un comité d'évaluation qui va assurer le suivi du projet, est-ce que ça ne serait pas, je ne sais pas, une étape supplémentaire que d'essayer d'arrimer davantage les deux procédures, faire en sorte qu'il ne se ramasse pas avec deux jeux parallèles, qu'il y en ait qu'un seul?

3000 **M. RAYMOND CHABOT:**

3005 Bon. Je peux mentionner que, quand même, cette collaboration-là entre nos deux instances, le promoteur l'a bien appliquée étant donné qu'on a reçu une seule étude d'impact pour les deux procédures. Ce qui est quand même... nous, on reconnaît ce fait-là. En ce qui concerne une meilleure façon d'arrimer, il existe dans la réglementation, dans la Loi canadienne d'évaluation environnementale, il existe des mécanismes pour harmoniser, donc on parle de substitution, ça, ça fait partie de la Loi canadienne d'évaluation environnementale, il faut que ça soit demandé par la province, puis il y a certaines conditions qui s'appliquent pour que ça soit reconnu par le ministre de l'environnement fédéral.

3010 **LE PRÉSIDENT :**

Et cette substitution n'a pas été demandée par le Québec?

3015 **M. RAYMOND CHABOT:**

Non, il n'y a pas eu de cas encore de projet où les deux instances doivent appliquer leur procédure. Il n'y a pas eu encore d'exemple de projet, là. On est... c'est ça, il n'y a vraiment pas beaucoup de nouveaux projets miniers qui sont tombés sous la Loi canadienne d'évaluation

3020 environnementale jusqu'à maintenant.

LE PRÉSIDENT :

3025 Alors, concrètement, si vous faites vos évaluations séparément, qu'est-ce que ça change concrètement dans le déroulement des deux évaluations, cette entente-là?

M. RAYMOND CHABOT:

3030 Comme je vous dis, ça sert principalement à l'échange d'informations. Et aussi, on est au courant de où s'en va la province dans son analyse, ainsi que la province est au courant de où on s'en va pour tenter d'arriver vers une conclusion qui puisse se ressembler, là.

LE PRÉSIDENT :

3035 Dans la lettre que vous avez signée conjointement et adressée au promoteur, vous précisez tous les deux, conjointement, que:

3040 « *Advenant la tenue d'une audience publique soit requise... advenant que la tenue d'une audience publique soit requise* », pardon, « *le Québec et les autorités fédérales peuvent convenir d'établir une commission d'examen conjointe.* »

3045 Dans l'histoire du BAPE, là, depuis 78, on a retracé autour de huit rapports d'évaluation conjoints, fédéral-provincial, dont les quatre derniers entre 2003 et 2009. Vous évoquez cette hypothèse ici. Pourquoi ça n'a pas débouché sur la tenue d'une audience publique conjointe?

M. RAYMOND CHABOT:

3050 D'accord. Depuis le changement, le changement de la loi fédérale, effectivement il n'y a pas eu d'autre commission conjointe. Avec cette nouvelle loi fédérale, la Loi canadienne d'évaluation environnementale 2012, pour établir une commission... c'est-à-dire que c'est la ministre de l'Environnement qui doit décider si elle renvoie une évaluation environnementale à une commission d'examen, mais il faut qu'elle détermine s'il y aura une commission d'examen. Elle examine les projets sous la recommandation, bien évidemment, de l'Agence. Si le projet pouvait causer des effets environnementaux négatifs importants, s'il existe des préoccupations du public liées à ces effets-là, importants, et s'il y a des possibilités de collaboration avec une autre instance qui évalue le projet. Donc, dans le cas d'Akasaba... Et puis, oui, la décision doit être prise dans un délai de 60 jours, ça c'est prescrit par la loi, dans un délai de 60 jours après le début de l'évaluation environnementale.

3055

3060

Donc, dans le cas du projet Akasaba, il a été déterminé, là, qu'une commission n'était pas nécessaire, qu'une évaluation standard permettrait de cerner les effets environnementaux négatifs et de prévoir s'il y aurait ou non des effets négatifs importants. Donc, dans ce cas-là, il n'y a pas eu de commission... de renvoi en commission par la ministre et donc, bien qu'il existe une possibilité de faire une commission conjointe dans la nouvelle loi, puisqu'on n'a pas déterminé qu'il y avait une commission, bien ça s'est arrêté là. On a déterminé qu'on ferait une évaluation standard mais coopérative avec le

3065

LE PRÉSIDENT :

3070

Le fait de ne pas tenir d'audience conjointe, vous avez dit que vous aviez une influence sur cette décision ou, en somme, vous aviez comme un pouvoir de recommandation; c'était votre évaluation à vous aussi de ne pas aller en audience conjointe?

3075

M. RAYMOND CHABOT:

Donc, comme je vous dis, c'est... la recommandation qui est faite, c'est d'aller en commission ou non. Donc, dans la Loi canadienne d'évaluation environnementale, l'évaluation environnementale peut se faire une évaluation environnementale standard, telle qu'on en fait une en ce moment, ou une évaluation par une commission d'examen. Et c'est cette décision-là que la ministre prend, à savoir est-ce qu'elle va renvoyer l'évaluation environnementale à une commission d'examen, qui est faite dans les 60 premiers jours, sous la recommandation de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale.

3080

LE PRÉSIDENT :

3085

Oui, c'était précisément ma question. Est-ce que c'était votre recommandation qui a amené la ministre...

M. RAYMOND CHABOT:

Oui.

3090

LE PRÉSIDENT:

... à décider qu'il n'y avait pas...

M. RAYMOND CHABOT:

Oui, en fait...

3095

LE PRÉSIDENT:

Donc, il y avait accord entre vous et la ministre là-dessus?

3100

M. RAYMOND CHABOT:

Oui.

LE PRÉSIDENT:

Parfait. C'était ça, ma question.

3105

M. RAYMOND CHABOT:

O.K.

LE PRÉSIDENT :

3110

Du côté de Québec, quand il y a une audience conjointe, est-ce que ça a des conséquences particulières sur le mécanisme d'évaluation? Ça complique ou ça simplifie le travail?

Mme MAUD ABLAIN:

3115

Est-ce que vous parlez d'une audience publique conjointe? Je n'ai pas travaillé sur des projets où il y a eu des audiences publiques conjointes. Je pourrais consulter des collègues, là, qui ont eu l'occasion de le faire pour voir si au cours de l'analyse, là, ce qu'ils ont perçu comme travail par rapport à ça.

LE PRÉSIDENT :

3120

Et les deux autres projets miniers, là, qui vont être évalués à la fois par l'Agence et par le BAPE probablement là, est-ce qu'il y a des... Comment ça fonctionne? Avez-vous créé des comités d'évaluation environnementale coopératifs? Est-ce que ça pourrait éventuellement déboucher sur des audiences conjointes? Je veux, au fond, comprendre si l'application des critères qu'on nous a donnés peuvent enclencher ce genre de propositions.

3125

M. RAYMOND CHABOT:

Bien, est-ce que je peux répondre, Monsieur le président?

3130

LE PRÉSIDENT:

Allez-y, monsieur Chabot. Je passerai la parole à madame Ablain par la suite. Allez-y.

3135

M. RAYMOND CHABOT:

Bon. Donc, actuellement, pour ce qui est de Kipawa, nous -- Là vous parliez de Kipawa et de Tio, je crois, est-ce que je me trompe?

3140

LE PRÉSIDENT :

Bien, c'est les deux auxquels vous avez fait référence, en tout cas.

3145

M. RAYMOND CHABOT:

Oui, bon. Alors, pour ce qui est de Kipawa, nous avons envoyé des lignes directrices en 2013 et on a... il y a eu une prise de décision à savoir est-ce que cette évaluation environnementale là devait être envoyée en commission d'examen, et la réponse a été non. Donc, ça va être une évaluation environnementale standard. Actuellement, on attend une étude d'impact, aux dernières nouvelles, là, à la fin de 2017, mais ça fait quelques années que je me fais dire ça, donc ce n'est pas garanti que ça va être effectivement à la fin 2017.

3150

Pour ce qui est de Tio, c'est la même chose. On fait une évaluation environnementale standard. On n'a pas jugé que c'était... qu'une commission était nécessaire. Je sais qu'il y a eu des contacts avec la province de Québec, mais ce projet-là est sur la glace, ça fait quelques mois sinon quelques années que nous attendons des renseignements complémentaires sur l'étude d'impact et le promoteur ne nous a pas retourné l'information. Donc, il n'y a pas eu encore de consultation sur l'étude d'impact qui a été déposée. Nous avons donc la même approche, là, pour cette mine-là que pour la mine Akasaba.

3155

3160

LE PRÉSIDENT :

Une dernière question, est-ce que vous pouvez me donner une idée du ratio, je dirais, de projets qui vont en audience par rapport à ceux qui suivent la procédure standard?

3165

M. RAYMOND CHABOT:

En commission d'examen?

LE PRÉSIDENT:

3170

Oui.

M. RAYMOND CHABOT:

3175

Au Québec, on n'en a aucune. On a actuellement, bon, actuellement c'est particulier parce que l'Agence coordonne les évaluations environnementales de projet portuaire surtout.

LE PRÉSIDENT :

3180

Oui?

M. RAYMOND CHABOT:

3185

On a un projet minier qui est sous l'ancienne loi, le projet Québec Lithium. Et on a quelques projets miniers, mais ils sont tous à l'étape où on attend une étude d'impact. Et donc, c'est assez... c'est ça. Donc, mais des commissions, là, au Québec, depuis la nouvelle loi en 2012, il n'y en a pas eu.

LE PRÉSIDENT :

3190

Ni dans... et je pense en dehors du secteur minier, y compris dans le cas du port de Québec que vous venez d'évoquer, je pense?

M. RAYMOND CHABOT:

3195

Oui, en ce qui concerne le port de Québec, c'est une évaluation environnementale fédérale avec la collaboration de la province.

LE PRÉSIDENT :

3200

Mais ce n'est pas au sens strict une évaluation conjointe, là, comme vous...

M. RAYMOND CHABOT:

Non.

LE PRÉSIDENT:

3205

... comme le prévoit l'entente fédérale-provinciale?

M. RAYMOND CHABOT:

3210 Non non non, non non, c'est un autre type d'entente, là, mais c'est une évaluation environnementale fédérale.

LE PRÉSIDENT :

3215 D'accord.

M. RAYMOND CHABOT:

3220 Oui. Par contre, des commissions, il y en a eu beaucoup dans l'Ouest canadien.

LE PRÉSIDENT :

Alors, comment vous expliquez la disparité?

3225 **M. RAYMOND CHABOT:**

3230 Je ne pourrais pas vous répondre étant donné que moi je travaille pour la région du Québec. Là il y a la région du Pacifique. Il y a une question de -- Comment je pourrais dire? -- il y a beaucoup de nations autochtones, il y a beaucoup de projets miniers, c'est beaucoup plus dynamique au niveau du développement que ça peut l'être dans la région du Québec.

LE PRÉSIDENT :

3235 O.K. Madame Ablain, oui, vous vouliez ajouter quelque chose? Allez-y.

Mme MAUD ABLAIN:

Oui, on a des éléments complémentaires, là.

3240 **LE PRÉSIDENT:**

Parfait.

Mme MAUD ABLAIN:

3245 Laurence Grandmont va répondre.

LE PRÉSIDENT:

3250 On vous écoute.

Mme LAURENCE GRANDMONT:

3255 Oui, en fait, je viens de me faire dire...

LE PRÉSIDENT:

C'est madame Grandmont, je le dis, c'est simplement pour les fins de la transcription.

3260 **Mme LAURENCE GRANDMONT:**

Sténotypiste, oui.

3265 Donc, pour le projet Kipawa, ce que je me suis fait dire, c'est qu'à l'époque le projet n'était pas assujetti à la procédure parce qu'il n'atteignait pas le seuil de 7000 tonnes par jour. Par contre, le règlement a été modifié depuis ce temps-là, et puis si le projet était relancé, bien là peut-être qu'il serait assujetti à ce moment-là. Ça fait que ce projet, il a été analysé, mais dans la Direction... au niveau de la Direction régionale, là, donc c'est pour ça qu'on ne l'a vu pas passer.

3270 **LE PRÉSIDENT:**

O.K.

Mme LAURENCE GRANDMONT:

3275 Et puis ce que je vois aussi pour les -- Excusez-moi, je fais juste regarder là. Ce ne sera pas long. -- pour les consultations conjointes, c'est un petit peu mélangé... je sais que le projet hydroélectrique de la Romaine a fait l'objet d'une audience conjointe, mais ça c'était avant la Loi canadienne sur les évaluations environnementales de 2012. Mais d'après ce que je comprends, là, la charge de travail pour l'équipe provinciale n'était pas vraiment changée et de ce que je sais aussi, c'est assez exceptionnel, là, que ça arrive ce type de consultation conjointe.

3280 **LE PRÉSIDENT:**

Mais je pense qu'il y a eu deux récentes: mine Arnaud, en 2013, et mine Dumont, en 2014, est-ce que je me trompe?

3285

M. RAYMOND CHABOT:

Non...

LE PRÉSIDENT:

3290

Non?

M. RAYMOND CHABOT:

... ce n'était pas conjoint.

3295

Mme LAURENCE GRANDMONT:

Ce n'était pas conjoint.

3300

LE PRÉSIDENT:

Ah, ce n'était pas conjoint, O.K.

3305

Mme LAURENCE GRANDMONT:

Ce n'était pas conjoint, donc c'est le même cas qu'en ce moment là.

LE PRÉSIDENT :

3310

C'était deux démarches parallèles, qu'on me dit, c'est ça. Bon, d'accord.

3315

Alors, une dernière question, est-ce qu'il y a une raison qui fait que, dans l'entente fédérale-provinciale, on ne définit pas les cas qui vont faire l'objet d'audience conjointe, on fait simplement prévoir -- Comment dire? -- une consultation de base, là, qu'on va se parler, mais ce n'est pas prévu, on ne détermine pas précisément qu'est-ce qui enclencherait une audience conjointe? J'ai compris des propos de monsieur Chabot que ça devient comme une sorte de décision discrétionnaire, en bout de ligne, du côté fédéral. Du côté québécois, il y a évidemment des déclencheurs très précis, mais pas pour une audience conjointe. Alors, comment vous voyez ça, madame Ablain?

3320

Mme MAUD ABLAIN:

Oui, bien, il faut voir que l'entente de collaboration a été signée en 2010, la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale a été modifiée en 2012, donc c'est à partir de ce moment-là qu'il y a pu

3325 avoir la commission d'examen dont parlait monsieur Chabot. Il n'y a pas... à partir... lorsque... bien, selon le processus que monsieur Chabot expliquait, si le projet n'est pas envoyé vers une commission d'examen, de leur côté, à ce moment-là, il n'y a pas de phase publique identique à celle que, nous, nous avons aujourd'hui, là, par l'exercice que le BAPE fait. Donc, à ce moment-là, il n'y a pas à avoir de commission conjointe puisque eux, dans leur processus, ils ont d'autres processus de consultation.

3330 Monsieur Chabot pourra me corriger, là, je ne suis pas experte de leur procédure, mais donc il y a, et le fait que leur loi ait changé après la signature de l'entente, je pense, qui fait ça, et aussi le fait qu'on a, à ce moment-là, deux procédures qui n'ont pas les mêmes étapes et pas les mêmes phases de consultation publique.

3335 **LE PRÉSIDENT :**

Dans ce contexte-là, madame Ablain, pourquoi le Québec n'a-t-il pas demandé à se... ne s'est-il pas prévalu, dis-je, du principe de la substitution pour permettre une simplification des deux procédures au profit des promoteurs qui probablement en tireraient bénéfice?

3340

Mme MAUD ABLAIN:

Bien, la loi, c'est ça, c'est 2012. Il y a eu des expériences en Colombie-Britannique d'ententes avec l'Agence, je ne sais pas si c'est par projet ou peut-être monsieur Chabot pourra élaborer là-dessus. Au niveau du gouvernement du Québec, on regarde ce qui se fait, par exemple en

3345

LE PRÉSIDENT :

Colombie-Britannique, mais pour l'instant, on n'est pas allé de l'avant avec ce type de demande là pour des substitutions, là.

3350

M. RAYMOND CHABOT:

Oui?

3355

LE PRÉSIDENT :

Et monsieur Chabot, une dernière question.

M. RAYMOND CHABOT:

3360

Oui oui oui, la substitution a été incorporée à la Loi canadienne d'évaluation environnementale en 2012.

3365 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, le Québec pourrait toujours se prévaloir de ce principe en vue d'harmoniser de façon beaucoup plus intégrée les deux procédures?

3370 **M. RAYMOND CHABOT:**

3375 Oui, sauf qu'il y a des conditions que la ministre doit s'assurer qui soient observées. Par exemple, en ce qui concerne -- je cherche les conditions -- le rapport, par exemple, le rapport d'évaluation environnementale doit être mis à la disposition du public, donc il doit y avoir une consultation sur le rapport tel qu'on le fait dans la... sous la procédure fédérale. Il y a aussi la prise en compte de certains articles de la loi, dans le paragraphe 19(1), là, je vous fais fi, là, de vous le décrire, mais disons qu'il y a quelques conditions à respecter pour que la ministre autorise, justement, la substitution à une instance provinciale, mais ça existe, le mécanisme existe dans la loi.

3380 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Eh bien, ça répond à mes questions. Je vais vérifier avec mon collègue, ça va?

3385 Alors, monsieur Chabot, on vous remercie de vous être rendu disponible pour la commission et il me reste à vous souhaiter, au nom du public, là, de vous remercier et de vous saluer, en vous souhaitant une bonne fin de journée.

M. RAYMOND CHABOT:

3390 Bien, la même chose, merci beaucoup...

LE PRÉSIDENT:

Merci de votre participation.

3395 **M. RAYMOND CHABOT:**

... pour vos questions, puis s'il y a d'autres questions, on pourra répondre à vos questions, s'il y a des questions qui arrivent plus tard dans le processus des audiences, on pourra les répondre par écrit.

3400 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Et soyez assuré qu'on suit votre site Internet de près. Alors, merci beaucoup.

Alors, voilà pour cette partie de l'audience.

3405

Mme MÉLANIE ROY:

Monsieur le président, j'aimerais faire une petite intervention. On aurait aimé partager avec vous comment -- Oui?

3410

LE PRÉSIDENT :

Je vais juste préciser que c'est madame Émond, du côté du promoteur qui parle, parce que -- non, excusez, « madame Roy ».

3415

Mme MÉLANIE ROY:

Ah, oui, excusez.

3420

LE PRÉSIDENT :

Excusez-moi, j'ai vu... bon! Alors...

3425

Mme MÉLANIE ROY:

Pas de souci.

LE PRÉSIDENT :

3430

Je me suis fait prendre au piège, d'accord. Alors, madame Roy, oui, allez-y.

Mme MÉLANIE ROY:

3435

Bien, on aurait aimé juste vous donner un peu notre impression de l'harmonisation, comment nous on l'a vécue par le promoteur.

LE PRÉSIDENT :

3440

Ça peut être intéressant, ça, allez-y donc.

Mme MÉLANIE ROY:

Bien, dans le fond, nous, juste pour vous informer qu'on a déposé un avis de projet autant au

3445 fédéral qu'au provincial à l'automne 2014 et on a reçu la lettre en mars 2016 pour nous aviser de cette harmonisation-là. Et puis concrètement, pour nous, on n'a pas vu vraiment le résultat de cette harmonisation-là, dans le fond, de... et pour donner un exemple, c'est le caribou, on a eu des questions du provincial, du fédéral. On sait qu'il y a eu un échange d'informations entre eux, mais concrètement on ne sait pas vraiment qu'est-ce que ça a donné comme résultat, ce n'est pas encore clair pour nous. Puis
3450 pour le caribou, exemple, bien c'est sûr qu'on a répondu autant au provincial qu'au fédéral, des fois, c'était des questions qui se répétaient aussi, mais on a... Bref, c'est ce qu'on voulait partager avec vous, comment on l'avait vécue, dans le fond, l'harmonisation.

LE PRÉSIDENT :

3455 En somme, pour un promoteur, il y aurait de la matière à simplification?

Mme MÉLANIE ROY:

3460 C'est exact.

LE PRÉSIDENT:

3465 Ça me semble assez clair, merci.

Alors, bon, pour cette partie, on va considérer que c'est clos, à moins qu'il y ait des gens qui voudraient spécifiquement poser une question là-dessus? Non, ça va?

3470 **M. HENRI JACOB**

LE PRÉSIDENT:

3475 Ah, monsieur Jacob. Allez-y donc. Parce que je vous vois dans la liste, c'est une...?

M. HENRI JACOB:

Une question, c'était juste sur le projet Kipawa, je voudrais savoir si c'est le projet Matamec qu'on parlait? Parce que vous parliez du projet Kipawa.

3480 **LE PRÉSIDENT :**

Ah, je crois que c'est le projet Matamec, est-ce que je me trompe? Moi, j'ai pensé ça, mais...

3485 **Mme MAUD ABLAIN:**

Il me semble que oui, là, souvent on a les deux noms, on a la compagnie ou le site. Il me semble que Kipawa, Matamec c'est le même projet, mais je pourrais le vérifier pour être certaine.

3490 **LE PRÉSIDENT :**

Ça, c'est le projet de terres rares, là, on se comprend?

3495 **Mme MAUD ABLAIN:**

Oui, exactement.

LE PRÉSIDENT :

3500 Bon, d'accord. O.K., merci de la précision. Moi aussi je me posais la question.

Alors là on a un problème de fonctionnement, c'est qu'on voulait aborder la question du caribou. On a des interlocuteurs qui sont en ligne qui peuvent intervenir sur la question mais en même temps j'ai des personnes qui veulent poser des questions. Alors, compte tenu de l'heure, il est 4 h, là je me demande si on doit aborder la question du caribou maintenant. Vous me permettez quelques petites secondes d'interruption pour un petit caucus avec mes collègues?

3510

QUESTIONS DE LA COMMISSION

LE PRÉSIDENT:

3515 Bon, alors voilà, nous allons retarder la poursuite des interventions des personnes qui veulent poser des questions parce que, pour le dossier du caribou qu'on veut examiner, on a notamment un expert fédéral que nous voulons absolument questionner et qui est disponible maintenant mais ne le sera pas ce soir. Donc, on s'est dit, on ne veut pas perdre la chance de lui poser un certain nombre de questions, des questions, d'ailleurs, qui peuvent éclairer le dossier et même peut-être répondre d'avance à des questions que certains d'entre vous se posent ou voudraient nous poser, dans la liste des intervenants, là, que vous avons devant nous. Alors, donc, si vous permettez on va passer à une entrevue avec monsieur Giguère pour éclairer la vision qu'Environnement Canada a du dossier du caribou.

3520

3525 Alors, est-ce que monsieur Giguère est en ligne?

M. SYLVAIN GIGUÈRE:

3530 Oui, bonjour. Je suis en ligne. Vous m'entendez bien?

LE PRÉSIDENT :

Oui, on vous entend très bien. Et vous, ça va de votre côté?

3535 **M. SYLVAIN GIGUÈRE:**

Oui, très bien, merci.

LE PRÉSIDENT :

3540 Bon, alors, merci, monsieur Giguère, de vous être rendu disponible. Alors, pour les fins de la transcription, il s'agit de monsieur Sylvain Giguère. Et pouvez-vous nous préciser vos fonctions à Environnement Canada?

M. SYLVAIN GIGUÈRE:

3545 Oui, bien sûr. Je travaille au Service canadien de la faune, région du Québec, pour Environnement et Changement climatique Canada. Je suis biologiste de formation, je travaille pour le Service canadien de la faune depuis environ 12 ans, soit depuis environ la promulgation de la Loi sur les espèces en péril. Plus spécifiquement, je travaille à la planification de la conservation, donc en gros, le gros de mon travail est de planifier ce qu'il faut faire pour les espèces en péril, pour assurer leur rétablissement en produisant des documents, tels que des programmes de rétablissement, des plans d'action ou des plans de gestion.

3550 **LE PRÉSIDENT:**

3555 Alors, pouvez-vous nous dire sommairement, nous faire un peu l'histoire du troupeau de la population de caribous de Val-d'Or et de nous dire ce que, du côté fédéral, quelles sont étapes, quelle a été l'évolution du dossier de votre côté et ce que vous en pensez? Un premier aperçu global, si vous voulez.

3560 **M. SYLVAIN GIGUÈRE:**

Oui, d'accord. Donc, en fait, peut-être qu'est-ce qu'on pourrait dire, là, d'entrée de jeu, c'est que

3565 concernant le caribou de Val-d'Or, il faut comprendre que l'expertise principale concernant le caribou des bois n'est pas au sein d'Environnement et Changement climatique Canada mais bien au sein du ministère de la Faune, Forêts et Parcs du Québec. Donc, je vais avoir beaucoup de misère à m'étendre beaucoup par rapport à l'état de situation du troupeau de Val-d'Or. En fait, ce que je peux vous communiquer comme information, c'est ce qui est principalement établi dans le Programme de rétablissement du caribou boréal, qui porte un nom différent, là, au niveau fédéral, qui a été publié en 2012.

3570 Donc, en gros, le caribou des bois, population boréale, est protégé en vertu de la Loi sur les espèces en péril du gouvernement fédéral. Le caribou des bois, population boréale, est actuellement inscrit comme une espèce menacée à l'annexe 1 de la Loi sur les espèces en péril. De là, en ressortent certaines obligations légales. Sur les terres provinciales, toutefois, les interdictions générales touchant les individus et leur résidence, ainsi que les interdictions touchant l'habitat essentiel, qui est désigné dans
3575 le Programme de rétablissement, ne s'appliquent pas au caribou des bois.

En ce qui concerne les espèces inscrites autres que les espèces aquatiques et les oiseaux migrateurs, la LEP, la Loi sur les espèces en péril, reconnaît qu'il revient d'abord aux provinces et aux territoires de protéger ses espèces en vertu de leurs lois respectives. La Loi sur les espèces en péril
3580 étant vraiment une loi complémentaire aux lois et aux droits de la province, territoire, Première Nation, qui existent au Canada. C'est l'esprit de la loi est fait comme ça, c'est important de le comprendre. Toutefois, si les provinces ou territoires n'agissent pas, la Loi sur les espèces en péril permet certaines dispositions qui autorisent le gouverneur en conseil, sur recommandation du ministre de l'Environnement, d'ordonner l'application des interdictions de la Loi sur les espèces en péril dans une
3585 province ou un territoire visé.

Je peux continuer, si vous voulez, peut-être un peu plus précisément au niveau de Val-d'Or. En fait, disons, si on regarde au niveau du Québec en entier, il y a... la façon que c'est décortiqué, en fait, c'est qu'il y a une évaluation environnementale, une évaluation scientifique qui a été réalisée en 2011
3590 par le groupe Sciences et technologie d'Environnement Canada. Ce document-là se nomme *Évaluation scientifique aux fins de la désignation de l'habitat essentiel de la population boréale du caribou des bois*. Je pourrais le déposer, le document, auprès de la commission, si vous le souhaitez. Dans ce rapport-là est établi que la meilleure recherche spatiale à laquelle désigner l'habitat essentiel et s'occuper de la gestion du caribou, c'était l'aire de répartition du caribou des bois selon où est-ce qu'il est situé dans
3595 l'espace au Québec, si on veut. Ce qui fait en sorte qu'au Québec, il y a six aires de répartition qui sont définies dans cette étude-là et qui a été repris dans le Programme de rétablissement. Val-d'Or est une de ses six aires de répartition là. Et selon les informations qui proviennent toujours de cette même étude-là, la population de Val-d'Or a été évaluée comme étant non autosuffisante étant donné principalement que le taux de perturbation est plus élevé que le seuil qui est admis, qui a été admis, et qui a été mis en
3600 place suite à ces évaluations-là, scientifiques.

LE PRÉSIDENT :

3605 Le seuil que vous avez défini pour dire que c'est non autosuffisant, c'est un niveau, je crois, de 30 ou 35 % de dérangement, comme étant le maximum tolérable?

M. SYLVAIN GIGUÈRE:

3610 Exactement. Dans le fond, le maximum tolérable serait de... il ne faut pas dépasser 35 % de perturbation dans l'aire de répartition pour assurer qu'il y ait au moins 60 % de chance que la population soit autosuffisante à long terme.

LE PRÉSIDENT :

3615 Ce qui laisse quand même 40 de chance que ça ne puisse pas fonctionner?

M. SYLVAIN GIGUÈRE:

3620 Exact. C'est pour ça qu'il faut quand même comprendre que le seuil de 35 % n'est pas un seuil nécessairement visé mais un seuil... vraiment, c'est ça, c'est une limite qui comporte des risques quand même que ça puisse ne pas être autosuffisant.

LE PRÉSIDENT :

3625 Donc, un peu, dans votre esprit, c'est un peu le seuil de risque maximum qu'on peut se permettre si on veut vraiment préserver ou donner une chance à l'espèce?

M. SYLVAIN GIGUÈRE:

3630 Exact. Il faut comprendre que ce seuil-là a été établi par le groupe de Sciences et technologie. C'est une courbe qui vient de... c'est comme une méta-analyse qui a été faite à partir de 25 études indépendantes partout au Canada. Donc, cette courbe-là comprend une certaine variabilité qui pourrait changer de part et d'autre dans le gradient canadien, mais c'était quand même un bon seuil à respecter, on n'est pas nécessairement contre l'utilisation d'un autre seuil tel qu'identifié dans le Programme de rétablissement, mais ça prend des chiffres et des preuves solides pour, disons, utiliser un autre seuil que celui qu'on a utilisé de 35 %.

3635 **LE PRÉSIDENT :**

3640 Quand vous... quand cette évaluation conclut que la population de caribous de Val-d'Or serait non autosuffisante, est-ce que ça veut dire que la cause est perdue et que finalement les chances sont à

peu près nulles à un niveau aussi bas de population?

3645 **M. SYLVAIN GIGUÈRE:**

Pour l'instant c'est difficile... c'est difficile de porter un jugement. D'autant plus sur la population de Val-d'Or puisqu'elle est disjointe de l'aire de répartition principale de cette espèce-là au Canada. Donc, la majorité des aires de répartition qui existent au Canada sont collées une à l'autre et le pouvoir qu'elles ont entre elles, la connectivité qui existe entre les autres aires de répartition fait en sorte que leur...
3650 disons, les chances de rétablissement sont beaucoup plus élevées ou le succès de rétablissement pourrait être plus facile à atteindre que dans une population telle que Val-d'Or. Cependant, de la façon que c'est identifié présentement dans le Programme de rétablissement, publié en 2012, on identifie, qui est à notre... selon notre jugement et avec les informations qu'on avait à ce moment-là, notamment celles
3655 fournies par le gouvernement du Québec, il pourrait être techniquement faisable de parvenir à un rétablissement.

LE PRÉSIDENT :

3660 Vous croyez que c'est techniquement faisable?

M. SYLVAIN GIGUÈRE:

C'est ce qui a été identifié dans le Programme de rétablissement, en 2012.

3665

LE PRÉSIDENT:

Mais c'est à quelles conditions?

3670 **M. SYLVAIN GIGUÈRE:**

Ces conditions-là, je ne les connais pas personnellement et précisément. Il faut comprendre, là, puis peut-être c'est une question de contexte, là, le Programme de rétablissement de cette espèce-là est mené par la région de la Capitale-Nationale, à Gatineau, c'est un... évidemment une espèce qu'on retrouve d'est en ouest du pays puis il y a besoin d'une coordination à un niveau très élevé, donc dans ce dossier-là il faut comprendre que j'étais un répondant pour la région du Québec pour planifier le rétablissement, mais je ne suis pas... ce n'est pas moi qui tenais le crayon, finalement, puis je ne connais pas exactement la nature de tout ce qui a été pris en compte quand ils ont fait cette analyse-là mais je peux vérifier.

3675

3680

LE PRÉSIDENT :

3685

Mais globalement et de façon générale, on sait qu'à partir du 35 %, là, on doit agir sur les causes du dérangement, elles sont multiples, ça peut être l'exploitation forestière, ça peut être la qualité des peuplements de résineux qui servent d'abris au caribou, on sait que, bon, toutes les formes de dérangements qui agissent sur leur habitat concourent à les fragiliser. Est-ce que, s'il n'y a pas de progrès, s'il n'y a pas d'actions qui changent les choses de façon importante et si en fait on ajoute des pressions, est-ce qu'on peut penser que de façon naturelle ça va se rétablir? Ou s'il faut absolument qu'il y ait des moyens, comme on dit, exceptionnels dans une situation comme ça, mis en place pour qu'il se passe quelque chose, pour améliorer les chances de rétablissement?

3690

M. SYLVAIN GIGUÈRE:

3695

J'ai de la misère à vous répondre d'une façon précise, mais disons que ce que je pourrais vous dire, c'est qu'on ne peut pas... la relation entre la perturbation d'habitat et la possibilité ou l'autosuffisance des populations locales au Canada est assez directe et est assez forte pour être capable de dire que ajouter des perturbations, qu'elles soient anthropiques ou naturelles, au-delà d'un seuil de 65 % d'habitat non perturbé, met en péril une population locale de caribous.

3700

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Alors, juste à ce stade-ci, si vous permettez, je vais passer la parole plutôt du côté du ministère de la Faune, et de la Forêt et de la Faune, qui est le gestionnaire du dossier. Mais vous restez en ligne avec nous, on peut compter sur vous là-dessus?

3705

M. SYLVAIN GIGUÈRE:

Oui, bien sûr.

LE PRÉSIDENT :

3710

Parfait. Alors... Puis est-ce que vous êtes à même de suivre le débat par téléphone ou par Internet pour -- Comment dire? -- vous tenir au courant du dossier, de son évolution ici?

M. SYLVAIN GIGUÈRE:

3715

Oui, absolument, je vous ai en vidéo et en son.

LE PRÉSIDENT :

3720

Tout est beau, alors.

Alors, je voudrais poser la question au ministère Forêts, Faune, pouvez-vous nous faire un historique du troupeau de Val-d'Or et de nous dire où vous en êtes rendus, institutionnellement, pour aider au rétablissement?

3725

Mme CAROLINE TRUDEAU:

Oui, absolument.

LE PRÉSIDENT :

3730

Voulez-vous vous identifier, s'il vous plaît?

Mme CAROLINE TRUDEAU:

3735

Oui, Caroline Trudeau, biologiste au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. J'ai préparé une présentation PowerPoint qu'on pourrait peut-être présenter à l'écran...

LE PRÉSIDENT:

3740

D'accord.

Mme CAROLINE TRUDEAU:

3745

... pour appuyer mes propos.

LE PRÉSIDENT :

Excellent.

3750

Mme CAROLINE TRUDEAU:

3755

Oui. Bien, tout d'abord, pour aborder l'état de la population comme telle, j'ai préparé ici un graphique où on voit le nombre minimal de caribous dans la population de Val-d'Or sur une période allant de 1955 jusqu'à 2016. Donc, ce qu'on voit, c'est le nombre minimal de caribous que, nous, on a pu repérer dans la population à chaque année. Généralement, ce qu'on fait, c'est des dénombrements annuels, en période de rut, à l'automne. Donc, on fait des visites répétées sur les sites. Dans le fond, on

3760

connaît les sites où se passe la période de rut. Donc, on visite les individus. Depuis 86, on a des individus qui portent des colliers émetteurs. Donc, on se dirige vers ces individus-là d'abord, on les localise, puis on arrive à pouvoir compter le nombre d'individus qui sont groupés ensemble. Donc, on parle d'un nombre minimal parce que dans le fond on ne peut jamais être certain d'avoir vu tous les caribous qui sont présents dans la population.

3765

Donc, si on regarde au niveau des valeurs qui sont présentées dans le graphique, évidemment on voit qu'il y a eu une tendance à la baisse, là, qui a été quand même importante, on parle d'une baisse de 60 % en 30 ans. Si je remets un peu en perspective la population de Val-d'Or, c'est une population relique de celle qui existait au début du développement industriel, qui a commencé ici dans les années 20. Donc, à l'époque, la population était répartie du nord de La Sarre jusqu'au centre de la réserve faunique de La Vérendrye. Donc, elle était... elle rejoignait la population qui maintenant est toujours présente au nord de La Sarre.

3770

3775

Le développement de la région ainsi que les feux de forêt ont coupé les échanges avec la population plus au nord, puis la population de Val-d'Or s'est retrouvée isolée vers les années 50. À cette période-là, la population est estimée entre 60 et 80 individus. Par la suite, elle a chuté autour de 50 individus, dans les années 80. Elle s'est maintenue à ce chiffre-là environ jusqu'à 1999. Ensuite, en 2000 et 2001, on a eu un épisode où il y a eu des mortalités significatives qui ont causé une perte de caribous. Donc, on a perdu... je vais revenir sur ce sujet-là plus tard, mais on a perdu la moitié des individus qui portaient des colliers émetteurs, entre autres, donc ça a fait chuter la population. Si on regarde ici, je vais utiliser le pointeur. Dans le fond, c'est la période ici dont je parle. Dans le fond, la population était quand même plus élevée, là, autour de 30 à 40 individus. Puis dans cette période-ci, là, on est tombé à moins de 20 individus, puis depuis ça se maintient plutôt autour de cette valeur-là. Donc, au dernier dénombrement à l'automne 2016, on avait 18 individus dénombrés dans la population.

3780

3785

Au niveau de l'utilisation de l'habitat, j'ai produit une carte. Je vais devoir quitter la présentation en version PowerPoint, je suis désolée. Voilà. C'est un document qu'on a déposé hier. Je vais l'afficher en plein écran. Voilà. C'est une carte qui présente... dans le fond, pour aborder l'utilisation du territoire par le caribou forestier de Val-d'Or, je vous présente ici une carte de localisation de caribous pour la période de 1986 à 2016, donc l'ensemble de la période pour laquelle nous avons des données de colliers émetteurs. Dans le fond, sur la carte, ce que vous voyez, c'est... en couleurs, là, les superficies de couleur font référence au Plan d'aménagement forestier du caribou de Val-d'Or, donc pour la période 2013-2018. On voit dans la légende, en bas de la carte, les différentes zones de protection au Plan d'aménagement. Ensuite, on voit aussi les points verts, là, qui sont dans le fond les localisations de caribous. Juste pour vous situer par rapport au projet Akasaba Ouest, j'ai... on a installé ici, là, une petite étoile pour identifier le projet, de même que le tracé du chemin du Lac-Sabourin. En rose, qui est partiellement masqué par les localisations de caribous, on voit les limites de la réserve de biodiversité des caribous de Val-d'Or.

3790

3795

3800 Dans le fond, ce qu'on observe sur cette carte-là, c'est une densité de points très élevée autour du lac Sabourin dans les limites de la réserve de biodiversité de Val-d'Or. Ça, ça s'explique parce que dans le fond, ça représente les aires de mise bas pour la population du caribou, des aires auxquelles le caribou forestier est fidèle année après année. Donc, c'est des habitats qui sont critiques pour la population, puis c'est des habitats qui ont justement été protégés par la réserve de biodiversité.

3805 Dans le fond, au niveau de l'utilisation de l'habitat par le caribou, il y a deux périodes dans l'année qu'il faut considérer. Le caribou, pendant la période où il n'y a pas de neige au sol, donc de la mi-avril jusqu'à la mi-novembre, il va utiliser les territoires qui sont justement dans la réserve de la biodiversité principalement. Donc, c'est des territoires qui sont principalement des tourbières, puis des massifs résineux, d'épinettes noires, entre autres. C'est la période, comme je disais, la période de mise bas, mais c'est aussi là où va se passer la période du rut. Donc, les individus pendant l'été vont être isolés les uns des autres, à l'exception évidemment des femelles avec les faons. Puis à l'automne, pendant le rut, les
3810 individus vont se regrouper, c'est la période à laquelle je parlais tout à l'heure qu'on va faire les dénombrements.

3815 Par la suite, de la mi-novembre jusque pendant la période hivernale, les individus vont rester groupés et puis là ils vont utiliser des secteurs différents. Donc, dans les dernières années, il y a différentes zones du territoire qui ont été utilisées en hiver. On n'explique pas vraiment la sélection de ces sites-là, mais on sait par exemple que dans les cinq dernières années c'est un secteur, ici en bordure de la réserve de biodiversité, qui a été utilisé, mais dans le passé, les individus ont déjà fait des grands déplacements pour ici se regrouper, là, au sud du réservoir Decelles pour passer l'hiver. On sait qu'en
3820 période hivernale, ils vont chercher des peuplements résineux pour avoir accès à du lichen terricole, donc c'est l'alimentation principale des caribous en période hivernale. Ils vont creuser sous la neige, ils peuvent creuser à des profondeurs de plus d'un mètre pour pouvoir avoir accès au lichen.

3825 Donc, ça fait le tour. Je voudrais faire une précision sur cette carte-là au niveau des points qu'on observe, là, les localisations de caribou. Je parlais de colliers émetteurs, mais dans cette carte-là on a aussi toutes sortes d'observations de caribou. Dans le fond, quand les gens nous rapportent des observations ou quand nous on fait des survols, si on voit des caribou, évidemment on marque un point.

3830 Je veux aussi faire une précision sur la nature de nos colliers, parce que dans le fond il existe différentes technologies pour les colliers émetteurs. Donc, à partir du début de notre suivi, en 1986, c'est des colliers de type VHF qui avaient été installés, des colliers qui ont une portée, l'émission du signal a une faible portée, donc ça nécessite de se déplacer sur le site pour pouvoir les localiser. Les caribou, évidemment, ont des grands domaines vitaux, donc c'est des repérages en hélicoptère que ça nécessite. En plus, le territoire n'est pas tellement accessible.

3835 Donc, toute la période du début, je ne peux pas vous dire combien de repérage à chaque année il y a eu, mais vous pouvez imaginer que des repérages en hélicoptère on n'en fait pas tellement annuellement. Généralement, dans les dernières six, sept années, on en faisait cinq ou six, par exemple, pour vous donner une idée.

3840 Depuis 2011, on a installé un nouveau type de collier, c'est des colliers de type GPS, donc c'est des colliers qui vont prendre une localisation en communiquant avec des satellites et puis ils vont pouvoir enregistrer les données à l'intérieur de leur mémoire interne. Donc, ces colliers-là, on les a programmés pour qu'ils puissent prendre deux points par jour.

3845 Donc, là il faut quand même faire la distinction entre cinq points par année et deux par jour. Donc, c'est certain que notre précision sur l'utilisation du territoire pour les individus marqués a été quand même plus détaillée, là, dans les dernières années. Malgré tout, la technologie de ces... les satellites puis la technologie liée à ça a évolué beaucoup, de sorte qu'actuellement les colliers GPS qui sont en place ne nous permettent pas d'obtenir tous les points qui sont enregistrés dans les colliers. Dans le fond, juste
3850 pour simplifier les choses, c'est que le collier emmagasine un point, mais il le communique aussi par satellite, il nous l'envoie par courriel. En ce moment, on pense que le collier emmagasine toujours le point, mais la communication avec les satellites est plus difficile parce que les nouveaux satellites ne permettent pas la communication, puis souvent on reçoit des messages avec des points qui sont... des échecs de transmission ou pour lesquels la marge d'erreur est trop grande, on ne peut pas les considérer. Donc, il
3855 faut savoir que même depuis 2011, notre nombre de points a diminué. Et finalement, il faut rappeler aussi que ce n'est pas tous les caribous qui sont marqués, c'est évidemment une proportion de la population qui est marquée. Donc, on ne peut pas se fier sur ces localisations-là pour dire qu'il n'y a pas eu de caribous qui ont utilisé un secteur où il n'y a pas de point. C'est impossible de déterminer, dans le fond, une utilisation fine fine ou totale du territoire par les caribous. Ça nous donne quand même un portrait
3860 global. Ça nous a permis d'identifier les habitats critiques puis de les protéger.

LE PRÉSIDENT :

3865 Je voudrais me référer, justement, à la carte qu'on a devant nous et pour comprendre une chose: comment ont été définis l'habitat essentiel du caribou de Val-d'Or, l'aire QC01, et un autre concept qui est la zone de protection 2013-2008, ce qui est un autre concept? Et comprendre aussi comment vous avez découpé, comment vous avez défini les secteurs 1A, 1B, 1C, et cetera, c'est à partir de quels critères que vous avez bâti ça? Donc, au fond, la différence entre « habitat essentiel » et « zone de protection » et puis vos critères pour définir les secteurs et sous-secteurs, pouvez-vous nous préciser ça?

3870

Mme CAROLINE TRUDEAU:

Bien, c'est certain que nous ici, au MFFP, on peut répondre pour le Plan d'aménagement du caribou. Par rapport à la définition de l'habitat essentiel, là, c'est plutôt un concept du gouvernement fédéral pour lequel moi je ne pourrais pas répondre. Je ne sais pas si vous voulez qu'on commence par le Plan d'aménagement ou par l'habitat essentiel?

3875

LE PRÉSIDENT :

Pouvez-vous nous définir la zone de protection 2013-2018? Sur la carte, c'est tout ce qui est en couleurs?

3880

Mme CAROLINE TRUDEAU:

Bien, je peux juste présenter globalement, dans le fond, c'est un territoire de 2160 kilomètres carrés qui est couvert. Et dans le fond, c'est une entente administrative qui a été prise entre la Direction de la gestion de la faune et la Direction de la gestion des forêts, à l'intérieur du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, ici, là, aux opérations régionales. Donc, ensuite, le territoire a été découpé en diverses zones qui ont chacune des modalités spécifiques. Puis j'inviterais ma collègue Stéphanie Racicot à vous les présenter parce que ça relève plutôt de la Direction des forêts.

3885

3890

LE PRÉSIDENT :

Mais vous pouvez me préciser une chose? Vous connaissez la carte du gouvernement fédéral, l'habitat essentiel du caribou de Val-d'Or, c'est beaucoup plus grand que ce vous avez défini comme zone de protection 2013-2018. Pourquoi, vous, votre concept est plus restreint? À partir de quels critères? Est-ce que vous voyez que c'est inutile que le caribou, ce n'est pas un habitat essentiel, la grande zone qu'a définie le fédéral?

3895

3900

Mme CAROLINE TRUDEAU:

Je dirais à priori qu'on a utilisé... que c'est sûr que... bon, déjà à la base, je ne peux pas dire que je maîtrise parfaitement l'analyse qui a été faite au gouvernement fédéral. Je comprends que les superficies sont différentes, j'ai déjà vu les cartes. Je vous dirais que nous, ici, là, le Plan d'aménagement, c'est un outil qu'on s'est donné pour essayer de protéger le caribou. Ce qui est particulier avec le caribou de Val-d'Or, au niveau légal si on peut dire, là, au niveau de la protection de son habitat, c'est qu'on n'a pas réellement justement d'outils... d'outils légaux. Généralement, les habitats fauniques sont protégés en vertu du Règlement sur les habitats fauniques qui découle de notre Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune. Dans ce Règlement-là, il y a 11 types d'habitats fauniques qui sont décrits, mais il n'y en a aucun qui correspond à la situation du caribou de Val-d'Or.

3905

3910

3915 Donc, ce n'est pas possible de le protéger en vertu de ça. C'est pour ça, tout à l'heure, que je disais que c'est une entente administrative entre les deux directions du ministère pour, dans le fond, s'entendre sur des modalités pour le protéger tout en permettant la récolte. Parce qu'à l'intérieur du Plan, madame Racicot n'a pas encore pu élaborer sur les modalités, mais il y a de la récolte qui est permise.

LE PRÉSIDENT:

3920 Donc, c'est pour ça qu'on a utilisé un autre outil légal pour définir ce qu'on appelle la réserve biologique du caribou de Val-d'Or?

Mme CAROLINE TRUDEAU:

3925 Exactement.

LE PRÉSIDENT:

Pouvez-vous expliquer le passage de l'un à l'autre?

3930 **Mme CAROLINE TRUDEAU:**

3935 Bien, dans le fond, la réserve de biodiversité des caribous de Val-d'Or a été créée en 2009, puis dans le fond c'est suite à une démarche qui a été faite par la Direction de la gestion de la faune auprès du ministère de l'Environnement qui est responsable des aires protégées, dans le fond, il y a toute une... t'sais, une description, là, des superficies qui a été discutée avec le ministère de l'Environnement pour protéger cette section-là du territoire parce qu'on reconnaissait que c'était vraiment un habitat critique pour la population.

3940 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que le promoteur pourrait projeter la carte de l'habitat essentiel du caribou de Val-d'Or que le gouvernement fédéral... Ah, vous l'avez dans vos... dans votre documentation.

3945 **Mme CAROLINE TRUDEAU:**

Moi aussi je l'ai le document du fédéral, si le promoteur ne l'a pas.

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON:

3950 On vérifie, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

Oui. Ah, bien, si madame l'a, ça peut être plus simple, je ne sais pas.

3955

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON:

O.K., d'accord.

LE PRÉSIDENT:

Elle est déjà sur le piano, alors...

3960

Mme CAROLINE TRUDEAU:

C'est celle-ci, je crois.

3965

LE PRÉSIDENT:

Le problème, c'est qu'on ne peut pas comparer les deux parce qu'il faudrait superposer l'un sur l'autre. C'est-tu possible de mettre les deux côte à côte? Non? C'est parce que ce que je comprends, là, c'est que le point, c'est la ville de Val-d'Or, donc on voit que ça va beaucoup... ça va au nord de Val-d'Or, ça monte sensiblement loin du côté de l'est...

3970

Mme CAROLINE TRUDEAU:

Oui.

3975

LE PRÉSIDENT:

... alors que la zone à l'intérieur de ce périmètre... ce qui est protégé au Québec, ça correspond à peu près à quoi comme superficie par rapport à ça? Avez-vous une idée?

3980

Mme CAROLINE TRUDEAU:

Ici, on parle d'une superficie de 346 861 hectares.

3985

LE PRÉSIDENT :

Vous dites? Voulez-vous répéter, s'il vous plaît?

3990

Mme CAROLINE TRUDEAU:

Bien, ici, au document, là, ce qu'on voit qui est écrit dans le tableau, au point ii), c'est 346 861 hectares qui est considéré.

3995

LE PRÉSIDENT :

Et puis du côté québécois?

4000

Mme CAROLINE TRUDEAU:

Du côté québécois, bien, si vous...

LE PRÉSIDENT:

4005

Ce qui est protégé, incluant la zone tampon?

Mme CAROLINE TRUDEAU:

4010

Si vous considérez la superficie totale du Plan d'aménagement, c'est 2160 kilomètres carrés.

LE PRÉSIDENT :

Il faudrait convertir pour avoir une base de comparaison. Ah, on l'a ici. Vous pouvez la projeter?

4015

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON:

Oui, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT:

4020

On a une carte là qui illustre bien. Voilà. C'est à peu près la même chose quoique du côté est par en haut, l'aire projetée... ce que vous montriez, ça montait plus haut, là, mais en tout cas ça donne une idée, là, de la différence de proportion.

Alors, si le fédéral juge que ce secteur fait partie de l'aire du caribou, pourquoi s'être concentré sur la partie en vert...

4025

Mme CAROLINE TRUDEAU:

Bien, moi, je peux vous répondre...

4030

LE PRÉSIDENT :

... et pas appliquer de règle de protection au reste?

4035

Mme CAROLINE TRUDEAU:

Au reste. Bien, déjà je peux vous dire que le Plan d'aménagement actuellement en vigueur, c'est le cinquième plan quinquennal qui a été produit pour protéger le caribou de Val-d'Or, donc ce n'est pas un concept nouveau, là, c'est... ça fait déjà plusieurs années, je pense que c'est 89 la production du premier plan. Donc, moi, ce que je peux vous dire, je ne sais pas... en fait, je disais ça juste pour relativiser par rapport au document du fédéral, je ne sais pas quelle analyse est venue en premier, là, je suspecte que nos démarches, ici, régionales ont débuté d'abord.

4040

Si on se fie juste à la production du document au fédéral, ça a été publié en 2011. Donc, dans le fond, nous, je sais qu'on a considéré la route 117 comme une barrière parce que dans le fond il y a très peu de points de localisation de caribous qui traversent, là, cette barrière-là.

4045

LE PRÉSIDENT :

Autrement dit, vous vous êtes concentrés sur le secteur qui était en apparence le plus vital?

4050

Mme CAROLINE TRUDEAU:

Oui, exactement.

4055

LE PRÉSIDENT :

Vous avez dit: on va aller à la zone la plus critique?

4060

Mme CAROLINE TRUDEAU:

Oui.

LE PRÉSIDENT:

4065

Vu que, dans votre logique, si je comprends bien, vous dites: nous, c'est un plan d'intervention,

donc vous ne vouliez pas... ce n'était pas une définition de l'habitat, c'était le plan d'intervention?

Mme CAROLINE TRUDEAU:

4070

Non, c'est ça. Parce que si je considère tous les points de localisation que j'ai montrés tout à l'heure et puis qu'on utilise une méthode, là, pour tracer l'aire de répartition du caribou de Val-d'Or, c'est une superficie de près de 8000 kilomètres carrés, qui est couverte par le caribou, dans le fond, dans ses différentes localisations, donc dans ses déplacements puis son utilisation du territoire. C'est certain que

4075

sur toute l'aire de répartition, il y a des secteurs qui sont fréquentés plus régulièrement puis il y a des secteurs qui ont été visités, en tout cas selon, nous, nos informations, juste une fois ou deux.

LE PRÉSIDENT :

4080

D'accord. Les différentes zones avec différents statuts, pouvez-vous expliquer pourquoi on a convenu de différents statuts dans ce qui relève de votre plan?

Mme CAROLINE TRUDEAU:

4085

Bien, dans le fond, le Plan d'aménagement, il a été mis en place d'une part pour protéger le caribou mais aussi pour pouvoir permettre la récolte, donc on a regardé différents secteurs qui étaient déjà utilisés. Si on regarde... là on ne l'a plus à l'écran, mais la carte que je projetais, dans le fond, la majorité des points de localisation sont quand même dans le territoire du Plan d'aménagement. Donc, c'est ça. On vise vraiment à cibler le territoire qui est principalement utilisé par les caribous. Ensuite, évidemment, bien on a mis des modalités en fonction de l'utilisation par le caribou et aussi de la qualité de l'habitat.

4090

Donc, comme je disais, la réserve de biodiversité, c'est un habitat critique pour la mise bas, donc on l'a protégée même avec un statut officiel d'aire protégée. Ensuite, il y a des blocs où l'habitat est peu perturbé de par l'historique de récolte forestière, donc ces blocs-là on les a protégés aussi. Puis ensuite, il y a des secteurs qui étaient déjà perturbés où le caribou ne faisait que se déplacer, par exemple entre ses aires d'été et d'hiver, donc on a jugé que possiblement c'était un endroit pour pouvoir continuer à faire de la récolte forestière si on voulait pouvoir permettre, là, la conciliation de la présence du caribou et des activités de récolte, on a jugé que c'était probablement un des secteurs où on pouvait maintenir la récolte en minimisant les impacts potentiels sur le caribou.

4095

4100

LE PRÉSIDENT:

Quand on écoutait tantôt votre collègue fédéral, il nous disait que la connectivité était un des handicaps du troupeau de Val-d'Or, mais ici on voit dans le territoire qu'entre une zone de protection forte et celle-là, il y a un territoire, ici, qui est moins protégé alors qu'il est intensément fréquenté.

4105

Comment vous expliquez la logique de cet allègement de protection alors qu'il y aurait une connectivité, il me semble, intéressante entre ces deux territoires et puis en plus on voit qu'il y a de la fréquentation?

Mme CAROLINE TRUDEAU:

4110 À ce niveau-là, je pense que de mon côté j'ai apporté les informations que je pouvais, je passerais la parole à madame Racicot qui, à la Direction des forêts, est responsable de la mise en place du Plan d'aménagement. Je pense qu'elle va pouvoir nous expliquer les raisons qui ont justifié les décisions.

LE PRÉSIDENT :

4115 Alors, madame Racicot?

Mme STÉPHANIE RACICOT:

4120 Monsieur le président. Donc, la zone dont vous parlez, c'est la zone qui est identifiée 1E dans le Plan d'aménagement du site faunique du caribou. Donc, dans cette zone-là, il a été établi, là, qu'on allait permettre la récolte de coupe partielle avec des modalités particulières, là. Donc, je ne sais pas si vous voulez que je vous lise exactement les modalités?

4125 **LE PRÉSIDENT:**

Qu'est-ce que c'est « des modalités particulières »?

Mme STÉPHANIE RACICOT:

4130 En fait...

LE PRÉSIDENT:

4135 On a des scies mécaniques silencieuses et puis on travaille avec des chevaux pour ne pas déranger? C'est quoi?

Mme STÉPHANIE RACICOT:

4140 En fait, il y a des périodes d'intervention où c'est permis d'effectuer la récolte. Des coupes partielles, ça se trouve à être une récolte partielle où on récolte seulement une partie des arbres commerciaux et où on laisse une autre partie sur pied.

4145 Également, on ne permet pas la récolte d'essences feuillues dans ces secteurs-là. Lorsqu'on récolte ce type d'essences là, ça revient plus agressivement, et ce n'est pas une essence qui est favorable pour le...

LE PRÉSIDENT :

4150 Le caribou?

Mme STÉPHANIE RACICOT:

4155 ... le caribou forestier.

LE PRÉSIDENT:

Mais est-ce que vous permettez la récolte des résineux quand même?

4160 **Mme STÉPHANIE RACICOT:**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

4165 Alors que c'est l'espèce dont il a le plus besoin?

Mme STÉPHANIE RACICOT:

4170 En fait, comme Caroline l'expliquait tout à l'heure, ce n'est pas un plan de protection, c'est un plan d'aménagement où on veut tenter de concilier les activités forestières avec la présence du caribou sur le territoire. Donc, il y a des compromis à faire, donc pour ce territoire-là ça a été ciblé, ça a été décidé que -- puis là pour les raisons exactes, malheureusement, je ne suis pas assez connaisseuse pour vous les expliquer, mais avec les données qu'on avait, avec l'information qu'on détenait, on a statué que la récolte partielle était un traitement approprié dans ce secteur-là spécifiquement.

LE PRÉSIDENT :

4180 J'ai lu dans les documents, dans l'étude d'impact, dans les documents soumis par le promoteur, je n'arrive pas à le retrouver dans le moment, j'aurais pu vous donner la citation, mais je voyais que dans le plan qui se termine en 2000... dans un des derniers plans, on autorisait jusqu'à 1500 hectares en deux blocs de coupe; c'est beaucoup, il me semble, dans un territoire où les pressions sont déjà énormes. Moi j'essaie de comprendre la conciliation, comment ça marche? Est-ce que ça veut dire qu'on laisse la priorité à l'exploitation forestière et on essaie de l'adoucir ou si on se dit: « Il y a des impératifs de conservation, on va regarder quel espace il reste une fois la conservation assurée »?
4185 Donc, laquelle qui prime? C'est la conservation ou c'est la foresterie?

Mme STÉPHANIE RACICOT:

4190 Bien, j'ai un peu de mal à répondre à cette question-là. Ce que je peux vous dire, c'est qu'il existe
une zone de protection intégrale, c'est l'aire de biodiversité du caribou de Val-d'Or, donc c'est clair que
selon la réglementation en vigueur, il n'y a pas d'opération forestière qui se réalise sur ce territoire-là.
Cependant, les limites du Plan d'aménagement du caribou ne sont pas visées par aucune réglementation
4195 de concilier les deux activités, c'est-à-dire la récolte et les opérations de récolte de matière ligneuse et
la présence des caribous forestiers dans ce territoire-là. Donc, c'est ce que je vous répondrais à votre
question.

LE PRÉSIDENT :

4200 D'accord.

Monsieur Giguère, vous êtes toujours en ligne?

4205 **M. SYLVAIN GIGUÈRE:**

Oui.

LE PRÉSIDENT:

4210 Bon. Vous pouvez nous définir, nous expliquer votre concept d'habitat essentiel?

M. SYLVAIN GIGUÈRE:

4215 Je vais tenter de résumer la chose, mais disons que c'est plutôt technique et particulièrement
dans le cas du caribou boréal étant donné l'établissement du seuil de 35 % qu'on a discuté tout à
l'heure.

4220 En gros, l'habitat essentiel pour le caribou boréal est identifié selon ce que je vous ai établi tout à
l'heure, c'est-à-dire que ça repose d'abord et avant tout sur l'aire de répartition de chacune des
populations locales qu'il y a au Canada, qui a été mis en évidence par l'évaluation scientifique de 2011.
Donc, une aire de répartition, dans le fond, ça va désigner la zone géographique où vit un groupe
d'individus exposés à des facteurs similaires, influençant leur démographie, qui est utilisée pour satisfaire
l'ensemble de leurs besoins de leur cycle vital au cours d'une période donnée. Nous, dans le fond,
comment on a fonctionné pour établir le contour de chacune de ces aires de répartition là, qui finit par
être le contour que vous avez vu sur votre figure, qui est la limite également de l'habitat essentiel pour
4225 cette espèce-là à Val-d'Or, c'est établi selon la meilleure information disponible qui a été fournie

4230 par les compétences provinciales et territoriales, y compris les données d'observation, les données de télémétrie et les analyses biophysiques qui ont été faites lors de cette étude-là. Mais il faut quand même rappeler que les données dont il est question présentement qui nous ont permis d'établir ce contour-là datent probablement de la fin des années 2000, maximum des années début des années 2010, quand le Programme de rétablissement a été établi. Et là encore je ne pourrais pas aller plus précisément dans la nature des données qui ont été transmises étant donné que ça a été beaucoup géré entre le gouvernement du Québec et notre organisation centrale dans la région de la Capitale-Nationale.

4235 Maintenant, l'habitat essentiel, finalement, si on part de ce principe-là que l'aire de répartition a été définie selon les contours qu'on lui connaît, qui ont été établis à partir des données transmises, l'habitat essentiel, c'est défini dans la Loi des espèces en péril comme étant l'habitat qui est nécessaire à la survie ou au rétablissement d'une espèce qui s'avère inscrite et désignée comme telle dans le Programme de rétablissement, dans ce cas-ci. Puis dans le fond, c'est l'habitat qu'on considère qui est nécessaire à
4240 atteindre les objectifs en matière de population et de répartition qui sont établis dans le Programme de rétablissement. Plus concrètement, l'habitat essentiel comprend la zone qui est comprise à l'intérieur de chacune des aires de répartition du caribou boréal, donc la zone que vous avez vue sur la carte, et qui procure les conditions écologiques générales qui favorisent un cycle continu d'adoption et d'abandon de l'habitat en faisant en sorte qu'il y a un minimum de 75 % de la zone qui demeure en permanence un
4245 habitat non perturbé. Ça, c'est le premier item.

Le deuxième item, c'est qu'il faut qu'à l'intérieur de cette zone-là, ce sont les caractéristiques biophysiques requises par le caribou boréal pour accomplir ses processus vitaux qui vont devenir... qui vont prendre toute leur importance et qui vont devenir véritablement ce qui est l'habitat essentiel.
4250 Exemple, je pense que c'est... je ne sais pas c'est quoi le numéro de la route numérotée, mais disons une route à l'intérieur de l'aire de répartition qui est établie n'est pas une caractéristique biophysique telle qu'inscrite dans le programme de rétablissement, donc à ce moment-là la route n'est pas un habitat essentiel. Il faut donc que ça corresponde, que ce soit à l'intérieur de la zone, que ça corresponde à un des éléments biophysiques identifiés. Un exemple serait des... tous les milieux... un milieu humide ou tel
4255 type de pessière, et cetera, et cetera. C'est tout identifié dans le Programme de rétablissement et que ça soit... ça se rencontre à l'intérieur de l'aire. Il faut considérer aussi dans ça, et ce qui en fait un niveau de complexité encore plus élevé, le cercle qu'il faut qu'il y ait... il peut y avoir du mouvement, une dynamique de population et d'espace favorable, dans le temps, mais il faut qu'il y ait au moins 65 % d'habitat non perturbé.

4260 Si je peux rajouter, en fonction des données que j'ai vues à l'écran, qui sont maintenant disponibles auprès du MFFP, il semblerait... il me semble, selon mon opinion, que ça serait assez clair que l'aire de répartition de cette population locale là pourrait être redéfinie sur une meilleure base avec les données qu'on a vues tout à l'heure à l'écran et pourrait donner un contour différent de ce qui est
4265 présentement légal via notre Programme de rétablissement.

LE PRÉSIDENT :

Excusez-moi, j'ai une petite toux qui ne me quitte pas.

4270

Je voudrais comprendre, maintenant, comment du côté québécois on voit le rôle, le statut, les limites d'usage que vous envisagez pour chacun des territoires? Ce que je veux comprendre, c'est là on dit d'un côté: « Il y a des perturbations importantes, on dépasse le 35 % », ça c'est du côté fédéral. Du côté provincial, les chiffres que j'ai, c'est que le portrait serait encore plus alarmant, on donnerait des taux de... on dirait que dans l'aire d'application du Plan de rétablissement, il y aurait des taux de perturbation de 79 et de 87 % dans certains secteurs, et que ça contribue dans des proportions d'à peu près, en gros, 80 % aux difficultés de l'espèce. Moi, je veux comprendre, devant une telle situation, est-ce qu'on peut continuer d'ajouter des pressions supplémentaires et des activités au lieu de dire: « Il faut qu'on restreigne si on veut arriver à un certain succès »? C'est ça que je voudrais comprendre.

4275

4280

Est-ce qu'on peut se permettre globalement, là, de mettre encore de la pression supplémentaire ou s'il faudrait plutôt alléger pour le niveau de dérangement?

Mme STÉPHANIE RACICOT:

Bien, en fait, personnellement, je ne connais pas la réponse, je ne suis pas experte dans ce domaine-là. Par contre, ce que je peux vous dire, c'est que nous -- Comment je vous dirais ça? -- ce n'est pas des zones de protection en vertu des lois ou des règlements au niveau provincial. Donc, on a l'obligation de planifier de la récolte sur ce territoire-là, puis on essaye de le faire en ayant le moins d'impact possible sur l'habitat du caribou. Puis c'est pourquoi on se dote, depuis plus de 20 ans, d'un plan d'aménagement où on définit en fonction des relevés télémétriques, en fonction des habitudes de la harde, en fonction de leurs besoins, on définit les endroits où ça a le moins d'impact possible pour effectuer de la récolte. Maintenant, est-ce que c'est suffisant pour maintenir cette harde-là dans le futur? Je ne pourrais pas répondre à cette question-là. Cependant, c'est ce qu'on doit faire.

4285

4290

4295

LE PRÉSIDENT :

Qui peut répondre chez vous? C'est vous les responsables, qui peut répondre à cette question de la commission, si c'est suffisant ou pas?

4300

Mme CAROLINE TRUDEAU:

Bien, moi, je peux peut-être ajouter un complément sur cette question-là. Juste pour spécifier qu'au niveau du gouvernement fédéral, par exemple, ils ont mis en place... ils ont fait des évaluations, tel que monsieur Giguère nous les a présentées, des évaluations scientifiques de l'habitat. Ils ont rédigé un Programme de rétablissement qui est entériné par le gouvernement fédéral. Au niveau provincial, on n'a pas l'équivalent de ces outils-là pour protéger le caribou.

4305

4310 Actuellement, il y a une équipe de rétablissement du caribou qui est mise en place au niveau provincial, si on peut dire, au niveau du Québec. Il y a aussi une équipe de rétablissement, ici, spécifique à la population de Val-d'Or. Dans les deux cas, les travaux des équipes de rétablissement ne sont pas nécessairement reconnus ou entérinés par le ministère. Les équipes de rétablissement sont des entités en soit qui font leurs travaux, mais dans le fond le ministère... c'est ça, n'entérine pas nécessairement les documents produits. Donc, quand on regarde par exemple le Plan de rétablissement du caribou forestier, bien dans le fond, le gouvernement lui n'a pas l'obligation de mettre ces actions-là en place. Donc, oui, nous avons des... un cadre, si on peut dire, fourni par les équipes de rétablissement. On a un plan de rétablissement, on a des lignes directrices pour l'aménagement de l'habitat qui, évidemment, ne recommandent pas de perturber l'habitat, comme vous le mentionnez, là, lorsque c'est au-delà du seuil, ce qui est prescrit, c'est de faire un plan de restauration de l'habitat puis de cesser toute perturbation. Donc, au niveau du ministère, on est en train actuellement de travailler à la rédaction d'un document... d'un plan d'action gouvernemental.

LE PRÉSIDENT :

4325 Bien, je vous poserai spontanément la question puis ça va être ma dernière: si -- non, je la poserai plus tard, j'y reviendrai ce soir, parce que je voudrais que les participants puissent poser des questions à monsieur Giguère qui ne pourra pas être disponible ce soir.

Mme CAROLINE TRUDEAU:

O.K.

4330 **LE PRÉSIDENT:**

C'est bien ça, monsieur Giguère, vous ne pouvez pas être disponible ce soir?

4335 **M. SYLVAIN GIGUÈRE:**

Oui, malheureusement, j'ai été mis au courant un peu sur le tard de cette audience et j'avais des obligations autres.

4340 **LE PRÉSIDENT :**

4345 Bon, alors je vais faire une entorse à nos règles. J'ai des gens qui ont demandé d'intervenir, monsieur Bertrand Lessard, monsieur Marc Nantel, madame Annette Ayotte, monsieur Roland Lord et madame Chantal Germain. Est-ce que parmi ces gens-là il y en a qui voulaient poser des questions spécifiquement sur le caribou et qui pourraient vouloir les adresser à monsieur Giguère maintenant en profitant de sa présence?

4350 Oui, vous, vous n'êtes pas dans la liste, monsieur Jacob, mais je veux voir d'abord si dans ceux que j'ai nommés... je leur donnerais la priorité vu qu'ils sont déjà inscrits, alors... Ah! Bien, je ne l'ai pas dans la liste, votre nom. Ah? Il y a deux, trois personne de plus, oui, c'est vrai, qu'on m'a dit. Oui, s'il vous plaît, on peut avoir la liste? Là on va voir. C'est parce que je dois donner la priorité dans l'ordre mais là j'ignorais qu'il y avait une liste qui s'était rallongée.

4355 Ah, bien évidemment que vous êtes là, mais... j'aurais dû m'en douter, bon. J'ai aussi monsieur Guy Morissette, madame Maria Suder, monsieur Henri Jacob et monsieur Louis Trottier. Alors, dans ceux que je viens de nommer, là, est-ce qu'il y en a qui veulent poser des questions au représentant fédéral d'Environnement Canada sur la question du caribou, pour profiter de sa présence? Je ne vois qu'une main se lever, c'est monsieur Jacob. Si parmi les autres il y en a qui se ravisent, vous me direz. On va faire un spécial caribou.

4360

M. HENRI JACOB

4365 **M. HENRI JACOB:**

4370 Oui, en fait, directement sur la question du caribou... d'abord, pourquoi je m'intéresse? Ça fait depuis 1984 que je m'intéresse. C'est qu'on s'est battu, ici, en Abitibi, pour essayer de sauver ce troupeau de caribous là, ça fait que ça ne date pas d'hier. Puis j'ai fait partie aussi... c'est nous autres qui a travaillé avec la communauté de Kitcisakik et du Lac-Simon et le Regroupement écologiste de Val-d'Or et Environs pour mettre sur pied le comité de rétablissement de Val-d'Or. C'est nous autres qui a publié le Plan de rétablissement parce que le ministère, ça lui a pris deux ans, un coup qu'il était... qui n'a pas voulu le publier, ça fait que ça fait depuis 1984 que je m'intéresse à ce dossier-là. D'abord, puis 4375 là je voudrais juste vous montrer une carte, ça vient du plan... du site faunique à caribou, Plan d'aménagement au sud-est de Val-d'Or, 1991, une entente entre le MLCP puis MFO, 1979-84, qui montre c'était quoi le territoire qui était protégé, qui n'était pas touché par le... il n'y avait pas de foresterie qui se faisait là jusqu'en 1984. Notre problème, ça, c'est la carte, puis ce n'est pas moi qui l'ai faite, c'est le ministère, c'était...

4380 **LE PRÉSIDENT :**

Ce secteur-là était protégé?

4385 **M. HENRI JACOB:**

Était protégé, et c'était une entente qui était... ce n'était pas officiel, il n'y avait pas d'étampe, mais ils s'entendaient qu'ils allaient pas sur ce territoire-là jusqu'en 1984.

4390 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que c'est un document officiel que vous avez là?

M. HENRI JACOB:

4395 Ah, ça appartient... ça vient du ministère... bien, de la Faune, dans ce temps-là, MLCP, puis...
ministère des Forêts et ministère de Loisir, Chasse et Pêche, 2005.

LE PRÉSIDENT :

4400 Est-ce que vous pourriez le déposer? On pourrait au moins le numériser...

M. HENRI JACOB:

4405 Oui, ça va me faire plaisir de vous le déposer.

LE PRÉSIDENT:

... au profit de la commission, puis si c'est votre seule copie, on pourra vous la remettre après
l'avoir numérisée.

4410 **M. HENRI JACOB:**

Celle-là, c'est ma seule copie, mais j'ai un paquet d'autres documents parce que j'ai suivi le
dossier depuis ces années-là.

4415 **LE PRÉSIDENT :**

On va en rester à celui-là. Votre question?

4420 **M. HENRI JACOB:**

Bon.

Mme CAROLINE TRUDEAU:

Si vous permettez, Monsieur le président, juste pour spécifier -- ici, Caroline Trudeau...

4425

LE PRÉSIDENT :

Oui?

4430

Mme CAROLINE TRUDEAU:

... le document auquel monsieur Jacob fait référence, c'est une des premières versions du Plan d'aménagement du caribou forestier. Comme je disais tout à l'heure, on est rendu à la... on est en rédaction du sixième plan, puis les versions numériques, si vous les voulez, nous, on les a au ministère, là.

4435

LE PRÉSIDENT:

Ah, bon.

4440

Mme CAROLINE TRUDEAU:

C'est possible de déposer...

4445

LE PRÉSIDENT :

Alors, à ce moment-là, je vous demanderais de déposer le premier pour qu'on ait la carte à laquelle monsieur Jacob réfère, s'il vous plaît.

4450

M. HENRI JACOB:

Ça fait que c'est... puis j'aimerais bien qu'il soit numérisé, ça fait que comme ça je sais...

LE PRÉSIDENT:

4455

O.K., alors votre question?

M. HENRI JACOB:

4460

Bien, en fait, il faut que je vous fasse un petit résumé pareil de... qui va durer pas plus que deux minutes, je vous garantis. Interrompez-moi si je fais plus que deux minutes.

LE PRÉSIDENT :

Chronomètre.

4465

M. HENRI JACOB:

Avant 1984, il y avait 50 têtes de caribous reconnues par le ministère de Loisir, Chasse et Pêche. Le monsieur responsable qui remplaçait... qui était le prédécesseur de madame ici s'appelait monsieur Marcel Paré, biologiste depuis de nombreuses années, avait déclaré lors d'une rencontre publique en 1986: « Si aucun territoire n'est délimité pour le troupeau de caribous, il va vraisemblablement disparaître. » À ça, a répondu monsieur Henrico Laberge, au ministère de l'Énergie et Ressources aujourd'hui, c'était le ministère des Forêts: « Un territoire protégé pour le caribou risque de compromettre les activités financières de la société Forex », je peux déposer cet... c'est carrément ça a été publié dans le journal avec cette carte-là qui...

4470

4475

LE PRÉSIDENT :

Ça va. Oubliez pas que vous avez deux minutes.

4480

M. HENRI JACOB:

Parfait, bien ça va aller assez vite, je vais sauter des étapes, je ne vous contera pas toutes les affaires qu'on a faites.

4485

En 1991, ils ont permis à la compagnie Forex de rentrer là. Puis quand que... on avait... il y a eu un débat, la société de... Fédération québécoise de la faune est venue ici, ça s'est passé ici. Et avec le ministère Loisir, Chasse et Pêche, on disait: « Si vous rentrez là, voici ce qu'il va se passer. » Ce qui s'est passé exactement, puis on peut le prouver, c'est que quand tu rouvres le chemin, un coup que tu as ouvert le chemin, après... puis tu coupes les vieilles forêts, malheureusement ce qui repousse ce n'est pas de vieille forêt, c'est de la jeune forêt, ça a beau être des sapins puis tout ça... puis le lichen, il pousse dans les vieilles forêts, les anciennes forêts, ça fait que ce qu'ils coupent encore aujourd'hui, c'est ça. Ça fait que ça étant fait, un coup ouvert, l'orignal est rentré dans le territoire, un coup que l'orignal est rentré, le loup est rentré, puis là c'est des Ski-Doo, c'est des VTT. Le même ministère a donné des permis pour des camps de chasse. Aujourd'hui, c'est 80 % le territoire impacté. Et tous les biologistes...

4490

4495

LE PRÉSIDENT :

On a tout ça dans la documentation. Votre question ce serait quoi?

4500

M. HENRI JACOB:

Bien, en fait...

4505

LE PRÉSIDENT:

Profitez de la présence de monsieur Giguère.

4510

M. HENRI JACOB:

Ce qu'on aimerait que le ministère et que monsieur Giguère nous confirment, avec l'impact qu'on a là, avec tout ce que... ce que je vous parle des impacts, qui est au-dessus de 80 %, d'après lui, d'après ses connaissances, est-ce qu'un territoire impacté à 80 %, un habitat impacté à 80 %, il y a une chance, puis s'il est capable de nous trouver une seule étude qui nous dit que ce... que ce troupeau-là il a une chance de s'en sortir avec les...

4515

LE PRÉSIDENT :

Alors monsieur Giguère, dans le contexte actuel, avec le taux en question de dérangement, est-ce qu'il a une chance de s'en sortir, le troupeau de caribous?

4520

M. SYLVAIN GIGUÈRE:

Je ne suis malheureusement pas capable de vous donner un avis précis par rapport à cette question-là. Comme je vous l'ai mentionné tout à l'heure, le seuil sur lequel nous on se repose, le seuil de gestion qu'on a identifié qu'il faut qu'il y ait au moins 65 % d'habitat non perturbé dans une aire de répartition a été fait par un groupe de scientifiques d'Environnement Canada, Sciences et technologie, cette ligne-là, cette relation-là a été établie en mettant en concert environ 25 études qui ont été réalisées partout au l'intérieur du Canada. À l'intérieur de chacune de ces études particulières là, le taux auquel ils sont arrivés à une échelle locale peut être différent de 35 %, ou 65 % d'habitat convenable, donc c'est extrêmement difficile. En fait, je ne peux pas vous... je ne peux pas confirmer ni infirmer ce que monsieur Jacob voudrait avoir comme réponse.

4525

4530

Par contre, ce qu'on est capable de dire, c'est qu'il y a une relation vraiment forte entre l'habitat... entre la perturbation d'habitat dans une aire de répartition et -- je vais juste reprendre... -- en fait, c'est ça, dans le fond, il y a... -- je suis aussi bien de pas regarder mes notes, ça me mélange plus que d'autres choses, mais en fait la relation est assez forte pour dire que quand il y a moins de 65 % d'habitat non... qui est propice dans une aire de répartition, ça devient problématique pour une population locale, puis à ce moment-là on a plus de 40 % de chance que la population ne soit pas autosuffisante dans le temps. Je ne sais pas si c'est une réponse qui satisfait monsieur Jacob?

4535

4540

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Jacob?

4545

M. HENRI JACOB:

Ça me satisfait parce que je suis capable... j'arrive à comprendre qu'il n'a aucune chance, ce troupeau-là. D'ailleurs, c'est tout ce que les biologistes... les biologistes qu'on connaît nous ont dit, il n'y a aucune chance. Ça fait que c'est un peu ce qu'il nous confirme de façon plus polie.

4550

LE PRÉSIDENT :

Avez-vous une deuxième question pour monsieur Giguère?

4555

M. HENRI JACOB:

Bien, la deuxième question, c'est que justement, c'est que quand le ministère est arrivé... le ministère au fédéral, on a passé... ils nous ont rencontrés pour justement parler de la situation du caribou quand ils ont fait leur premier rapport. Et ils avaient ces données-là, c'est eux qui nous ont apporté la question de la perturbation à 35 %, et cetera, et ce qu'on... bien, ma question, je comprends qu'il ne pourra pas répondre parce qu'il n'a probablement pas le mandat de le dire, malgré qu'il l'a dit, ça fait que je pense que je vais me satisfaire de sa première réponse puis...

4560

4565

Mais ce que... peut-être que plutôt, je vais adresser à monsieur, c'est: en sachant tout ça, le ministre responsable des Forêts qui continue à donner des permis, parce qu'il y en a encore dans le prochain PAFIO, je les ai vus, il y a encore des coupes qui vont se faire, puis l'aire protégée que vous avez vue tantôt, ce n'est pas toutes les couleurs, là, c'est juste le petit rose qui reste. Nous autres, on a proposé ce territoire-là à protéger pour donner une chance probable, mais est-ce qu'en continuant à donner des coupes forestières, des permis de coupe, continuer à donner des... parce que là il y a un nouveau chemin, on va mettre des camps de chasse aussi, est-ce qu'il n'y a pas une... quelque chose qui... il devrait y avoir une honnêteté, ici, puis laissez-les tomber, au fond.

4570

LE PRÉSIDENT :

Mais là ce n'est pas une question que vous adressez à monsieur Giguère.

4575

M. HENRI JACOB:

O.K., c'est vrai, c'est un commentaire. Est-ce que d'abord...

4580

LE PRÉSIDENT :

Moi, je vais profiter de la présence de monsieur Giguère pour lui en poser une dernière, si vous permettez. O.K.?

4585

QUESTIONS DE LA COMMISSION

4590

LE PRÉSIDENT:

4595

Monsieur Giguère, la loi fédérale, vous nous l'avez dit au tout début, fait en sorte que si vous voyez que dans une province les interventions n'atteignent pas les objectifs de conservation de la loi fédérale, le gouvernement fédéral peut intervenir et, vous l'avez dit, pour interdire les activités qui sont dommageables. Vous l'avez... Environnement Canada l'a fait pour la rainette faux-grillon dans la région de Montréal, il n'était pas satisfait du plan que Québec avait fait et il est intervenu puis il a dit: « Pas de développement dans un secteur précis ». Est-ce que la même loi fédérale peut s'appliquer, théoriquement en tout cas, là, je ne vous dis pas que vous allez le faire, là, mais peut théoriquement s'appliquer au caribou? Je veux juste savoir si en termes de compétence fédérale ça pourrait s'appliquer au caribou.

4600

M. SYLVAIN GIGUÈRE:

4605

Donc, la réponse à votre question, c'est oui. Puis pour poursuivre sur la réponse, je vais demander à mon collègue Mark Dionne de compléter.

LE PRÉSIDENT:

4610

Ah, monsieur Dionne est là? D'accord. Monsieur Dionne, bonjour.

M. MARK DIONNE:

4615

Oui, bonjour.

LE PRÉSIDENT:

Voulez-vous vous présenter en déclinant un peu votre fonction à Environnement Canada?

4620

M. MARK DIONNE:

Oui, alors donc je suis biologiste au Service canadien de la faune d'Environnement et Changement climatique Canada. Je travaille plus particulièrement en lien avec la Loi sur les espèces en péril dans un contexte de protection de l'habitat essentiel des espèces. Et donc, oui, donc c'est ça.

4625

La réponse courte à votre question, c'est plutôt que, en effet, il est possible d'appliquer la Loi fédérale sur le territoire provincial, sauf qu'à ce stade-ci on n'en est pas rendu là.

4630

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Ça, ça me semble assez clair. Mais d'un autre côté, quand vous regardez un projet du côté fédéral, est-ce que vous intervenez auprès, disons, de l'Agence canadienne? Faites-vous des recommandations quand un dossier particulier de projet vise un territoire où il y a une problématique qui relève de vous?

4635

M. MARK DIONNE:

4640

Oui, tout à fait, justement dans ce cas-ci, le Service canadien de la faune est impliqué dans le cadre de l'évaluation environnementale du projet au niveau fédéral et une évaluation qui est encore en cours et, bien, à ce stade-ci... bien, c'est ça, elle est encore en cours. Et donc, oui, on fournit de l'information en lien avec nos mandats, la Loi sur les espèces en péril, incluant les programmes de rétablissement du caribou boréal et les besoins en matière de rétablissement pour ces espèces-là.

4645

LE PRÉSIDENT:

4650

Alors, à ce moment-là, comme vous connaissez un peu le dossier, je vous poserais une question, est-ce que si la pression, par hypothèse, là, était vraiment baissée dans une région disons où une espèce a un problème, comme le caribou, on peut imaginer, là, rêvons... voyons les choses en rose, là, il n'y a plus de chasseur, il n'y a plus de VTT, il n'y a plus de motoneige, il n'y a plus de coupe forestière, est-ce que d'une part le caribou dans cette situation serait plus capable d'absorber, disons, un gros projet industriel bien contrôlé, bien ficelé ou si ça n'aurait pas d'influence le fait d'avoir une meilleure situation globale dans le territoire?

4655

M. MARK DIONNE:

Je vous demanderai de reformuler votre question parce que ce n'est pas très clair pour moi exactement, parce que t'sais bon ça demeure très hypothétique.

4660

LE PRÉSIDENT :

Oui oui, c'est hypothétique, mais c'est pour comprendre la logique à la base de la conservation dans ce dossier-là. Si le territoire, il n'y avait pas de perturbation, là, il était à 80 % non perturbé, est-ce qu'à ce moment-là un projet industriel aurait moins d'impact sur une population de caribous en difficulté?

4665

M. MARK DIONNE:

C'est sûr que si un territoire est à 80 % non perturbé et qu'un projet n'amène pas une perturbation le faisant passer au-delà du seuil qui est recommandé dans le programme de rétablissement, on minimise par le fait même les risques sur l'espèce.

4670

LE PRÉSIDENT :

D'accord, est-ce que si l'espèce était dans une meilleure santé parce que le territoire est protégé et que le troupeau se met à augmenter, bien, en augmentant il va se rapprocher du projet, est-ce qu'à ce moment-là ça pose un réel problème au troupeau vu qu'il est quand même dans un territoire en bonne santé?

4675

M. MARK DIONNE:

Ça devient passablement difficile à répondre, puis là on tombe un petit peu plus dans... je pense, dans le champ de compétence des experts sur l'espèce qui sont plus au provincial, je dirais, mais habituellement il me semble, je dis ça sous toutes réserves, que le caribou a tendance plutôt à éviter les zones... les zones qui sont occupées, les zones anthropiques.

4680

4685

LE PRÉSIDENT:

Donc, il éviterait probablement le gros projet industriel mais il y aurait beaucoup de territoire à côté en santé où il pourrait s'épivarder?

4690

M. MARK DIONNE:

C'est une possibilité.

4695

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Le projet comme il se présente dans le moment, est-ce que c'est votre service qui émet des avis à l'Agence canadienne?

4700

M. MARK DIONNE:

Oui, on émet des avis en lien avec la Loi sur les espèces en péril, mais également... oui, c'est ça.

LE PRÉSIDENT :

4705 Est-ce que vos avis sont publics?

M. MARK DIONNE:

4710 C'est une bonne question. Je ne suis pas certain que c'est... ce n'est pas le même mécanisme que le Bureau des audiences publiques sur l'environnement, donc il faudrait que je vous revienne peut-être avec ça ou peut-être on pourrait diriger la question à l'Agence canadienne d'évaluation environnementale.

LE PRÉSIDENT:

4715 D'accord. C'est amusant parce que quand j'étais journaliste puis quelqu'un me disait: « C'est une bonne question », ça, je savais qu'il n'avait pas la réponse.

M. MARK DIONNE:

4720 Bien, ce n'est pas mes fonctions alors...

LE PRÉSIDENT :

4725 Non non, je comprends. Écoutez... d'accord, on la dirigera à l'Agence canadienne.

Ça va? Bon. Alors, écoutez, compte tenu de l'heure tardive et s'il n'y a pas d'autres questions dans la salle sur le caribou, je pourrais libérer messieurs Giguère et Dionne. Ça va? Pas d'autres questions? Une fois, deux fois et trois fois.

4730 Bon, alors, messieurs Giguère et Dionne, il me reste à vous remercier pour votre collaboration et de vous être rendus disponibles. Alors, donc on va continuer, nous, ici, pour quelques minutes encore l'audience avec les personnes et les ressources qui sont présentement dans la salle. Alors, merci beaucoup de votre participation.

M. MARK DIONNE:

4735 Merci à vous. Bonne fin de commission.

LE PRÉSIDENT :

4740 Merci.

4745 Alors, compte tenu de l'heure -- un petit instant, je voudrais faire un petit caucus.

MOT DE LA FIN

4750 **LE PRÉSIDENT:**

Alors, on va ajourner la séance jusqu'à 7 h et on reprend avec la liste des intervenants et on continuera en bonne partie sur le dossier du caribou aussi. Alors, si vous avez d'autres questions sur le caribou, on pourra les passer en premier, et puis continuer sur les questions générales le reste de la soirée. Alors, ça vous va? On ajourne et on reprend à 7 h, merci.

LEVÉE DE LA SÉANCE À 17 h 18
SÉANCE AJOURNÉE AU 1^{er} FÉVRIER 2017 à 19 h

4760 Je, soussignée, VÉRONIQUE SANGIN, sténographe officielle, déclare sous mon serment d'office
4765 que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle de l'audience que j'ai vue et entendue via webdiffusion, le tout conformément à la loi.

Et j'ai signé,

4770 *Véronique Sangin*

Véronique Sangin, s.o.